



Rapport financier 2013

Informations financières 2013

Assemblée générale mixte du 27 mai 2014

1 Comptes consolidés

▪ Rapport du Conseil d'administration	6
▪ Etat consolidé de situation financière	21
▪ Compte de résultat consolidé	22
▪ Etat du résultat global	23
▪ Etat consolidé des flux de trésorerie	24
▪ Etat consolidé des variations des capitaux propres	25

2 Annexe des comptes consolidés

▪ Informations relatives au groupe Spir Communication	26
▪ Périmètre de consolidation	26
▪ Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	28
▪ Evénements significatifs de l'exercice	39
▪ Explication des postes du bilan et du compte de résultat	40
▪ Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	64

3 Comptes sociaux

▪ Comptes sociaux Spir Communication SA	67
▪ Annexe des comptes sociaux	70
▪ Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	85

4 Autres rapports et documents juridiques

- Texte des résolutions proposées à l'Assemblée générale mixte du 27 mai 2014
(Annexe 1) 88
- Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe Spir Communication **(Annexe 2)** 99
- Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Spir Communication **(Annexe 3)** 128
- Rapport spécial sur les opérations réalisées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, en matière d'options de souscription ou d'achat d'actions **(Annexe 4)** 130
- Rapport spécial sur les opérations réalisées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, au titre d'attributions gratuites d'actions **(Annexe 5)** 131
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 du Code de commerce **(Annexe 6)** 132
- Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2013 **(Annexe 7)** 136
- Rapport sur l'utilisation de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2013 d'acquérir des actions de la société **(Annexe 8)** 140
- Rapport visant à solliciter l'autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la société **(Annexe 9)** 142
- Rapport visant à solliciter l'autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de consentir des plans d'options d'achats d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attributions gratuites d'actions **(Annexe 10)** 144
- Tableau des résultats des cinq derniers exercices **(Annexe 11)** 147
- Notice biographique de Madame Christine Blanc Patin **(Annexe 12)** 148
- Notice biographique de Madame Viviane Neiter **(Annexe 13)** 149
- Rapport Responsabilité Sociétale Environnementale (RSE) annexé au rapport du Conseil d'administration et attestation de KPMG sur ce rapport **(Annexe 14)** 150

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Louis Echelard

Président du Conseil d'administration

1

Comptes consolidés

Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte du 27 mai 2014

Toujours confronté à la baisse de la presse gratuite d'annonces et de l'imprimerie, le groupe Spir Communication réalise un chiffre d'affaires consolidé de 515,0 millions d'euros et limite sa perte opérationnelle courante à – 1,6 million d'euros pour l'exercice 2013.

Ce niveau de résultat opérationnel courant, proche de l'équilibre, résulte notamment de la performance des activités Médias Thématiques et de l'ensemble des offres Internet qui compensent partiellement les difficultés rencontrées sur la période par les activités d'Imprimerie, par le support Presse de l'activité Médias Généralistes et aussi par l'activité de Diffusion d'Imprimés Publicitaires.

Le résultat opérationnel s'établit à – 41,7 millions d'euros. Il intègre notamment des provisions pour dépréciation du goodwill de l'activité de Diffusion d'Imprimés Publicitaires et du goodwill de l'activité Imprimerie pour un montant global de 13,2 millions d'euros ainsi que des provisions pour charges de restructuration et pour risques à hauteur de 25,7 millions d'euros.

Ces provisions étaient pour l'essentiel déjà dotées au 30 juin 2013.

La structure bilantielle du Groupe reste saine, avec un endettement net limité à 12,3 % des capitaux propres.

Evolution du groupe Spir Communication en 2013

Les comptes consolidés de l'exercice 2013 ainsi que les informations comparatives 2012 ont été préparés en appliquant les seules règles de reconnaissance et d'évaluation figurant dans les normes IFRS et interprétations IFRIC adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2013.

La base de préparation des informations financières consolidées résulte en conséquence des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2013 telles qu'elles sont adoptées au 31 décembre 2013 par l'Union Européenne.

Le Groupe applique pour la première fois au 31 décembre 2013 la norme IAS 19 révisée qui conduit à la comptabilisation des écarts actuariels en autres éléments du résultat global.

La mise à jour du calcul des engagements de départ à la retraite s'est traduite par l'identification d'une erreur dans le traitement des taux de turn-over appliqués par le Groupe. La correction d'erreur a été traitée conformément à l'IAS 8 et elle est exposée dans la Note 2.3 de l'annexe des comptes consolidés.

Comptes consolidés

en millions d'euros	2012	2013
Chiffre d'affaires	542,5	515,0
Résultat opérationnel courant	10,0	(1,6)
Résultat opérationnel	3,5	(41,7)
Résultat net avant résultat des activités cédées	1,0	(55,6)
Résultat net des activités cédées*	(5,7)	0,0
Résultat net consolidé	(4,7)	(55,6)
Résultat net part du groupe	(4,7)	(55,6)

* Activités Adrexo Colis et Concept Multimédia Belgique et Tchèque.

Le chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires 2013 de Spir Communication atteint 515,0 millions d'euros. Il est en diminution de 5,1 % par rapport à l'exercice 2012.

Les activités de Médias Thématiques progressent de 1,8 % et le chiffre d'affaires global réalisé sur les offres Internet croît de 6,9 %.

En revanche, le chiffre d'affaires global réalisé sur les supports Presse est en diminution de 20 % et celui de l'activité d'Imprimerie ainsi que celui de l'activité de Diffusion d'Imprimés Publicitaires baissent respectivement de 9,0 % et de 4,5 %.

Le résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant est une perte de 1,6 million d'euros.

Sont à souligner les performances des principaux sites internet et plus particulièrement celle de LaCentrale.fr, de Logic-Immo.com et celle de l'offre Puissance 3.

Les difficultés de marché pèsent davantage sur le magazine TOP et sur les activités d'Imprimerie et de Diffusion d'Imprimés Publicitaires.

Le résultat opérationnel

Le résultat opérationnel consolidé 2013 est une perte de 41,7 millions d'euros.

Il intègre notamment :

- des dépréciations d'actifs corporels et incorporels pour 14 millions d'euros, dont 13,2 millions d'euros relatifs aux goodwill Imprimerie et Diffusion d'Imprimés Publicitaires,
- des provisions nettes couvrant des risques juridiques, commerciaux, sociaux et divers pour 17,1 millions d'euros et des coûts de réorganisation pour 1,9 million d'euros,
- des coûts nets de restructuration pour les imprimeries IPS de 6,7 millions d'euros.

La majorité de ces éléments était déjà enregistrée lors de la clôture semestrielle.

Le résultat net consolidé

Après prise en compte d'un résultat financier de – 1,0 million d'euros, d'une charge d'impôt de – 9,5 millions d'euros correspondant à une dépréciation d'une quote-part des impôts différés actifs, et de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence pour – 3,4 millions d'euros, l'exercice se solde par une perte de 55,6 millions d'euros.

Le résultat net part du groupe

Le résultat net part du Groupe par action, calculé sur 6 245 411 actions s'élève à – 8,90 euros.

Le bilan

Les fonds propres du Groupe s'élèvent à 147,5 millions d'euros. Leur variation par rapport à l'exercice précédent s'explique par le résultat net de l'exercice 2013 (- 55,6 millions d'euros) et la correction d'erreur relative à l'évaluation des provisions pour indemnités de fin de carrière (- 10,3 millions d'euros).

Les provisions et autres passifs non courants augmentent de 17,0 millions d'euros et couvrent notamment l'évolution des risques sociaux et divers.

La part des emprunts et dettes financières à plus d'un an représente 49,01 % du montant de la dette brute et s'analyse comme suit :

- 7,5 millions d'euros constitués d'un prêt bancaire dont la rémunération est un taux fixe de 3,795 % marge incluse,
- 6,0 millions d'euros de crédit-baux dont la rémunération est principalement un taux fixe avec une valeur moyenne de 4,26 %, marge incluse,
- 0,6 million d'euros au titre de la couverture de juste valeur des « swaps ».

La maturité des emprunts et des crédits-baux est de 1,83 an. Le taux moyen du financement par endettement long terme est de 3,97 %, marge incluse. Les dettes à court terme (inférieures à 1 an), soit 14,6 millions d'euros, sont composées des échéances à venir en 2014 des prêts et crédits moyen et long terme.

Les actifs immobilisés nets (actifs non courants, y compris les impôts différés) s'élèvent à 246,0 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Flux de trésorerie

La trésorerie de clôture s'élève à 10,5 millions d'euros.

La capacité d'autofinancement avant impôt s'élève à 7,4 millions d'euros à comparer avec 17,2 millions d'euros en 2012. Cette diminution s'explique principalement par la baisse du niveau d'Ebitda (Earnings before interest, taxation, depreciation and amortization) en lien avec la baisse globale de l'activité.

Le besoin en fonds de roulement est maîtrisé. Sa variation hors Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est favorable de 8,7 millions d'euros sur l'exercice.

Les impôts payés, incluant notamment la créance relative au CICE de 6,9 millions d'euros, dispositif mis en place en 2013, génère une variation défavorable du besoin de trésorerie de - 7,4 millions d'euros.

Le cumul de ces trois éléments engendre un niveau de flux de trésorerie nets générés par l'activité sur l'exercice de 8,7 millions d'euros.

Les investissements (nets de cessions) de l'exercice s'élèvent à 11,0 millions d'euros, dont 8,9 millions d'euros dédiés aux activités internet, aux systèmes d'information front et back-office et aux progiciels.

Les flux de trésorerie liés aux variations de périmètre sont principalement constitués de l'encaissement d'un produit de 10,0 millions d'euros, relatif à un complément de prix sur la vente réalisée en 2010 de la société Editions Aixoises Multimédia, société éditrice du site leboncoin.fr.

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à - 13,8 millions d'euros. Ils intègrent l'ensemble des échéanciers des emprunts bancaires, des crédits-baux et des intérêts rattachés, et le remboursement des créances mobilisées. En termes de ressources, ils intègrent le préfinancement du CICE.

Indications sur l'utilisation des instruments financiers du groupe

Les objectifs et la politique du Groupe en matière de gestion des risques financiers sont présentés dans la Note 26 des annexes aux comptes consolidés.

Gestion des risques et incertitudes auxquels est confronté le Groupe Spir Communication

Ces informations sont fournies dans le Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe (Annexe 2).

Evolution et résultats des activités du Groupe Spir Communication en 2013

La contribution de chaque activité à l'évolution globale du chiffre d'affaires consolidé 2013 du Groupe Spir Communication est la suivante :

en millions d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2013	Variation
Chiffre d'affaires	542,5	515,0	-5,1%
Médias Généralistes TOP / Topannonces.fr	80,5	68,1	-15,4%
Médias Thématiques Immobilier Logic-Immo.com	73,2	75,1	2,6%
Médias Thématiques Automobile LaCentrale.fr / Caradisiac.com	48,2	48,5	0,6%
Imprimerie Imprimeries IPS	42,2	38,4	-9,0%
Diffusion d'Imprimés Publicitaires Adrexo / Advertising Productions	298,4	284,9	-4,5%

Médias Généralistes

en millions d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2013	Variation
Chiffre d'affaires	80,5	68,1	-15,4%
dont Presse	52,8	38,3	-27,5%
dont Internet	27,7	29,8	7,6%
Résultat opérationnel courant	(10,7)	(12,4)	-15,9%

Le chiffre d'affaires de l'activité Médias Généralistes est en recul de 15,4 % en 2013. Il s'élève à 68,1 millions d'euros.

La faiblesse du marché de la publicité, la réduction de la périodicité du magazine TOP et l'arrêt de certaines publications, expliquent une baisse du chiffre d'affaires Presse de 27,5 %.

Sa composante Internet, constituée d'une large gamme de services, progresse de 7,6 %. Le développement des services internet ne compensant pas le recul du magazine, il en résulte un résultat opérationnel courant de - 12,4 millions d'euros.

Médias Thématiques Immobilier

en millions d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2013	Variation
Chiffre d'affaires	73,2	75,1	2,6%
dont Presse	36,1	32,9	-8,9%
dont Internet	37,1	42,2	13,7%
Résultat opérationnel courant	7,7	7,9	2,6%

Le chiffre d'affaires de l'activité Médias Thématiques Immobilier affiche une croissance de 2,6 % et atteint 75,1 millions d'euros.

Sa composante Presse est en diminution de 8,9 %, tandis que sa composante Internet poursuit un développement soutenu à hauteur de 13,7 %. Dans un contexte immobilier toujours difficile, Logic-Immo.com renforce son attractivité, tant pour les annonceurs que pour les internautes.

Son résultat opérationnel courant progresse de 2,6 %. Il s'élève à 7,9 millions d'euros.

Médias Thématiques Automobile

en millions d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2013	Variation
Chiffre d'affaires	48,2	48,5	0,6%
dont Presse	0,7	0,5	-28,6%
dont Internet	47,5	48,0	1,1%
Résultat opérationnel courant	18,7	18,6	-0,5%

Dans un marché automobile en décroissance, le site internet LaCentrale.fr consolide sa position de leader auprès des professionnels et des internautes.

Le chiffre d'affaires de l'activité Médias Thématiques Automobile atteint 48.5 millions d'euros et son résultat opérationnel est stable à 18,6 millions d'euros.

Imprimerie

en millions d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2013	Variation
Chiffre d'affaires externe	42,2	38,4	-9,0%
Résultat opérationnel courant	(5,6)	(4,2)	25,0%

Le chiffre d'affaires externe des activités d'Imprimerie, impacté par le ralentissement du marché publicitaire, est en diminution de 9,0 % en 2013. Il s'élève à 38,4 millions d'euros.

Le résultat opérationnel courant de cette activité subit également la poursuite de la baisse des productions internes, liée à la migration des activités de Presse vers Internet conduite par le Groupe. Il s'élève à – 4,2 millions d'euros, ce qui justifie les adaptations engagées en termes d'optimisation de processus et de moyens de production.

Diffusion d'Imprimés Publicitaires

en millions d'euros	31 décembre 2012	31 décembre 2013	Variation
Chiffre d'affaires	298,4	284,9	-4,5%
Résultat opérationnel courant	(0,1)	(11,5)	-

Le chiffre d'affaires réalisé par l'activité de Diffusion d'Imprimés Publicitaires limite sa diminution à 4,5 % en 2013, grâce à une amélioration du marché au second semestre. Il s'élève à 284,9 millions d'euros. A ce premier effet, vient s'ajouter l'impact de l'augmentation des coûts de distribution.

Il en résulte une dégradation du résultat opérationnel courant qui affiche une perte de 11,5 millions d'euros.

Evénements d'importance significative survenus depuis la clôture de l'exercice

Les événements d'importance significative survenus depuis la clôture de l'exercice sont présentés dans la Note 27 des annexes aux comptes consolidés.

Perspectives d'avenir

Le contexte général de la consommation et les mutations de marché en cours conduisent le groupe Spir Communication à accélérer ses transformations, tant au niveau de ses offres commerciales, de son organisation, que de ses coûts.

Rapport Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) 2013 du groupe Spir Communication

Le rapport RSE 2013 du groupe Spir Communication est annexé au présent rapport de gestion (Annexe 14). Il est également présenté sur le site internet du groupe www.spir.fr dans la rubrique « Groupe / Développement durable ».

Les informations fournies dans ce rapport ont fait l'objet d'une vérification de la société KPMG, organisme indépendant tiers, désigné par le Directeur Général, dont l'attestation est jointe au rapport RSE 2013.

Comité d'Audit

L'exposé sur l'activité du Comité d'audit au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 figure dans le Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe Spir Communication en annexe 2 au présent rapport.

Evolution des activités de la société Spir Communication SA en 2013

en millions d'euros	2012	2013
Chiffre d'affaires	8,0	7,9
Résultat d'exploitation	0,0	(0,4)
Résultat financier	2,0	(31,0)
Résultat exceptionnel	(4,1)	9,4
Impôt	4,4	3,7
Résultat net	2,3	(18,2)

Le chiffre d'affaires qui s'élève à 7,9 millions d'euros est constitué principalement de prestations de management facturées aux filiales du Groupe.

Le résultat d'exploitation est proche de l'équilibre, compte-tenu de la refacturation à ses filiales des coûts relatifs au management portés par Spir Communication SA.

Le résultat financier se traduit par une perte de 31,0 millions d'euros. Il comprend principalement des dividendes perçus à hauteur de 10,4 millions d'euros et des provisions pour dépréciation de comptes courants de filiales déficitaires pour un montant de 41,9 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel s'élève à 9,4 millions d'euros. Il intègre notamment un complément de prix de 10 millions d'euros sur la cession des titres (réalisée en 2010) de la société d'Editions Aixoises Multimédia, société éditrice du site leboncoin.fr. Ce produit avait été appréhendé en 2012 dans les comptes consolidés en application des normes en vigueur.

Après prise en compte d'un produit d'impôt de 3,7 millions d'euros relatif à l'intégration fiscale, le résultat net se traduit par une perte de 18,2 millions d'euros.

Prise de participations financières

En mai 2013, la société Spir Communication a incorporé 4 049 milliers d'euros de compte courant au capital de sa filiale CIP. Le taux de participation de Spir dans CIP demeure inchangé à 100 %.

Solde des dettes fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous précisons la décomposition du solde des échéances des dettes fournisseurs de la société, par date d'échéance, y compris les fournisseurs qui sont des sociétés

appartenant au Groupe Spir Communication, à la clôture des deux derniers exercices :

Au 31 décembre 2013 :

- Montant des dettes dont l'échéance est antérieure au 01/02/2014 : 1 426 milliers d'euros,
- Montant des dettes dont l'échéance est comprise entre le 02/02/2014 et le 28/02/2014 : 11 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2012 :

- Montant des dettes dont l'échéance est antérieure au 01/02/2013 : 1,1 million d'euros,
- Montant des dettes dont l'échéance est comprise entre le 02/02/2013 et le 28/02/2013 : 0.

Activités et résultats des filiales et des participations

Les résultats sociaux des principales filiales et participations de la société Spir Communication SA sont les suivants :

en millions d'euros		Chiffre d'affaires		Résultat net	
		2012	2013	2012	2013
Regicom	Régie journaux gratuits	84,6	72,1	(11,8)	(16,1)
Adrexo	Diffusion d'imprimés publicitaires	303,5	288,6	(7,1)	(28,3)
Cip	Gestion administrative	19,4	22,0	(0,3)	(1,1)
Imprimeries IPS	Imprimerie rotativiste	79,1	65,8	(8,7)	(16,4)
Concept Multimédia	Edition thématiques immobiliers	75,3	78,4	4,4	2,9
Car&Boat Média Holding	Holding	0,0	0,0	11,7	10,0
Les Oiseaux	Société Civile Immobilière	0,3	0,4	0,0	0,1
20 Minutes France	Edition de journaux d'information gratuite	58,6	51,5	0,1	(3,0)
Advertising Productions	Préparation, assemblage et conditionnement d'objets ou documents distribués en BAL ou en dépôts	3,3	4,7	(3,8)	(0,9)
Spir Médias 1	Services internet	0,0	0,0	0,0	0,0
Spir Médias 2	Services internet	0,0	0,0	0,0	0,0
Média Courtage	Courtage en ligne d'assurances	0,6	1,2	(2,8)	(2,8)
Prixing	Application mobile à destination des consommateurs pour faciliter leurs courses de tous les jours	0,2	0,3	(0,3)	0,3

Actionnariat et cours de bourse

Composition de l'actionnariat au 31 décembre 2013

Au 31 décembre 2013, la répartition du capital et des droits de vote de la société Spir Communication SA est la suivante :

en millions d'euros	Nombre d'actions au 31/12/2013	Capital au 31/12/2013	Droits de vote théoriques	Droits de vote théoriques (%)	Droits de vote exerçables en AG	Droits de vote exerçables en AG (%)
Prépart SCS	3 485 692	55,8%	6 970 984	67,1%	6 970 984	68,1%
Sofiouest SA	662 348	10,6%	1 324 696	12,7%	1 324 696	12,9%
Total Sofiouest	4 148 040	66,4%	8 295 680	79,8%	8 295 680	81,0%
Public	1 940 797	31,1%	1 942 210	18,7%	1 942 210	19,0%
Autodétention	156 574	2,5%	156 574	1,5%	0	0,0%
Total	6 245 411	100,0%	10 394 464	100,0%	10 237 890	100,0%

Le capital social de la société est détenu par la société Sofiouest SA (RCS Rennes 549 200 509), à hauteur de 66,42 %, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de la société Prépart qu'elle contrôle ; par l'actionnariat public à hauteur de 31,1 %, et 2,5 % du capital est détenu par la société elle-même.

Il est rappelé que les filiales contrôlées par Spir Communication ne détiennent aucune action de son capital social et précisé que les salariés du groupe Spir Communication détiennent moins de 1 % du capital à travers le plan d'épargne entreprise mis en place par la société Spir Communication SA.

Les actions détenues par la société elle-même sont destinées à réguler le cours de l'action, octroyer des options de souscription ou d'achats d'actions (stocks options) ou des attributions gratuites d'actions (ce qui n'est pas envisagé pour le moment, s'agissant des octrois et attributions) et financer des opérations de croissance (ainsi que l'a autorisé l'Assemblée générale des actionnaires en date du 22 mai 2013).

Les informations relatives aux acquisitions d'actions en vue de consentir des options d'achat, ou encore d'attribuer des actions gratuites aux salariés ou aux dirigeants figurent dans le rapport spécial en annexe au présent rapport (annexe n°9).

La société Sofiouest SA détient 79,8 % des droits de vote théoriques et 81,0 % des droits de vote nets de la société ; en conséquence la société n'est pas

susceptible de faire aisément l'objet d'une offre publique.

Par ailleurs, les dispositions de l'article 29 des statuts de la société prévoient un droit de vote double des actions libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire. Au 31 décembre 2013, 4 149 053 actions à droits de vote double sont détenues par les actionnaires du groupe.

En application des dispositions de l'article 16 des statuts de la société, chaque administrateur doit être titulaire d'au moins une action de la société Spir Communication SA.

Enfin, aucune action de la société n'est privée de droits de vote (nets), à l'exception des actions autodétenues.

Evolution du cours de bourse

Le cours a baissé de 8,2 % au cours de l'exercice, évoluant de 14,45 euros le mercredi 2 janvier 2013 à 13,26 euros le mardi 31 décembre 2013.

Options de souscription et d'achats d'actions

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée ou levée au cours de l'exercice ainsi qu'il résulte du rapport spécial en annexe au présent rapport (annexe 4).

La situation des options valides se présente ainsi au 31 décembre 2013 :

Date d'attribution et type d'options	Prix d'exercice en euros	Options valides au 31/12/2013	Augmentation de capital	Période d'exercice
18/05/2006 Achat	122,91	19 490		18/05/2010 au 18/05/2014
15/05/2007 Achat	105,26	16 075		15/05/2011 au 15/05/2015
Total		35 565	0	

Par ailleurs, l'Assemblée générale du 22 mai 2013 a autorisé, pour une durée de trente-huit mois à compter de la date de l'Assemblée, le Conseil d'administration à consentir, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi et des cadres supérieurs des sociétés du groupe des plans d'options d'achat d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution d'actions gratuites.

Cette autorisation a été donnée, dans la limite d'un montant maximum de 4 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration de consentir ces options ou attributions gratuites (sous réserve des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation).

Aucune autre délégation de compétence ou de pouvoir n'a été octroyée par l'Assemblée générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital.

Choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale de la société

Aux termes de ses délibérations en date du 3 avril 2013, le Conseil d'administration a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur Général et a confié le 3 avril 2013 la présidence du Conseil d'administration à Monsieur Louis Echelard et la Direction Générale à Monsieur Jean-Michel Neyret, lequel a ensuite été remplacé à cette fonction par Monsieur Thierry Vallenet le 18 décembre 2013.

Cette décision de dissociation a été prise afin de permettre au Directeur Général de prendre

la pleine mesure de tous les aspects stratégiques opérationnels et fonctionnels du Groupe, tout en ayant à ses côtés un Président en charge d'assurer la continuité de l'animation du Conseil et de l'Assemblée générale des actionnaires, tout en continuant à promouvoir la gouvernance de la société.

Rémunération et avantages des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons la rémunération brute totale et les avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 31 décembre 2013 par la société, les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce ou par les sociétés qui la contrôlent au sens de ce même article, à savoir la SCS Prépart et Sofiouest SA.

La rémunération individuelle peut comprendre :

- la rémunération fixe,
- la rémunération variable annuelle (et le cas échéant pluriannuelle),
- les rémunérations exceptionnelles,
- les stock-options, actions gratuites et tout autre élément de rémunération de long terme,
- les indemnités liées à la prise ou à la cessation des fonctions,
- le régime de retraite complémentaire,
- les avantages de toute nature,
- les jetons de présence.

Il est précisé que les jetons de présence de Spir Communication sont versés avec un décalage d'un an par rapport à leur exercice d'attribution. Les jetons de présence versés par la société contrôlante sont attribués et versés la même année.

De plus, conformément au § 24.3 du Code AFEP-MEDEF de juin 2013, nous vous présentons également les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à chaque dirigeant mandataire social.

Le Guide d'application diffusé en janvier 2014 par le Haut Comité de gouvernement précise les notions de rémunérations « dues » et « attribuées » :

- une rémunération « due » est une rémunération en numéraire acquise de manière certaine tant dans son principe que dans son montant, qu'elle ait ou non été versée ;
- une rémunération « attribuée » est une rémunération en titres et/ou en numéraire dont le principe est arrêté mais dont le montant et/ou le nombre n'est pas encore acquis au moment de sa mise en place.

Eléments de la rémunération des mandataires sociaux

Monsieur François Régis HUTIN, Président-Directeur Général et Administrateur de Sofiouest SA, Administrateur de Spir Communication SA, Cogérant de Prépart SCS, a perçu la somme de 67 334 euros en 2013. Cette somme se compose d'une rémunération fixe versée par la société contrôlante égale à 57 334 euros et de jetons de présence pour un montant de 10 000 euros versés par Spir Communication SA. Le montant des jetons de présence attribué au titre de l'exercice 2013 s'élève à 10 000 euros.

Monsieur Louis ECHELARD, Président-Directeur Général jusqu'au 3 avril 2013 de Spir Communication SA, Président à compter du 3 avril 2013 de Spir Communication SA, Administrateur de Spir Communication SA, Président de Carboatmedia Holding SAS, Représentant permanent de Spir Communication à la Présidence de Car&Boat Media SAS, Membre du Conseil de Surveillance de 20 Minutes France SAS, a perçu la somme de 170 000 euros en 2013. Cette somme se compose d'une rémunération fixe égale à 150 000 euros et de jetons de présence pour un montant de 20 000 euros versés par Spir Communication SA. Le montant des jetons de présence attribué au titre de l'exercice 2013 s'élève à 20 000 euros.

Monsieur Philippe TOULEMONDE, Administrateur de la Spir Communication SA, a perçu en 2013 la somme de 10 000 euros au titre de jetons de présence. Le montant des jetons de présence attribué au titre de l'exercice 2013 s'élève à 15 000 euros.

Monsieur François-Xavier HUTIN, Administrateur de Sofiouest SA, Administrateur de Spir Communication SA a perçu en 2013 la somme de 20 000 euros. Cette somme se compose de jetons de présence pour un montant de 10 000 euros versés par la société contrôlante et de 10 000 euros versés par Spir Communication SA. Le montant des jetons de présence attribué par Spir Communication SA au titre de l'exercice 2013 s'élève à 10 000 euros.

Monsieur Georges COUDRAY, Vice-Président et administrateur de Sofiouest SA, Représentant de la SA SOFIOUEST au Conseil d'Administration de Spir Communication SA, Administrateur de Spir Communication SA, Cogérant de la SCS PREPART, a perçu la somme de 30 000 euros en 2013. Cette somme se compose de jetons de présence pour un montant de 10 000 euros versés par la société contrôlante et de 20 000 euros versés par Spir Communication SA. Le montant des jetons de présence attribué par Spir Communication SA au titre de l'exercice 2013 s'élève à 20 000 euros.

Monsieur Patrice HUTIN, Administrateur de Sofiouest SA, Administrateur de Spir Communication SA, a perçu la somme 30 000 euros. Cette somme se compose de jetons de présence pour un montant de 10 000 euros versés par la société contrôlante et de 20 000 euros versés par Spir Communication SA. Le montant des jetons de présence attribué par Spir Communication SA au titre de l'exercice 2013 s'élève à 20 000 euros.

Monsieur Paul MUSEUX, Administrateur de la Sofiouest SA, Administrateur de Spir Communication SA jusqu'au 20 décembre 2013, a perçu la somme de 20 000 euros en 2013. Cette somme se compose de jetons de présence pour un montant de 10 000 euros versés par la société contrôlante et de 10 000 euros versés par Spir Communication SA.

Madame Arielle DINARD, Administrateur de Spir Communication SA, a perçu la somme de 10 000 euros en 2013 au titre de jetons de présence. Le montant des jetons de présence attribué au titre de l'exercice 2013 s'élève à 15 000 euros.

Monsieur Henri TRACOU, Administrateur de Spir Communication SA, a perçu la somme de 10 000 euros en 2013 au titre de jetons de présence. Le montant des jetons de présence attribué au titre de l'exercice 2013 s'élève à 10 000 euros.

Monsieur Jean-Michel NEYRET, Directeur Général de Spir Communication SA pour la période du 3 avril 2013 au 18 décembre 2013, a perçu la somme de 251 904 euros. Cette somme versée en 2013 se compose d'une rémunération fixe égale à 236 904 euros et d'une rémunération variable de 15 000 euros au titre de la période. Les sommes dues et non versées au titre de l'exercice s'élèvent à 363 000 euros.

Monsieur Thierry VALLENET Directeur Général Délégué de Spir Communication SA pour la période du 21 novembre 2013 au 18 décembre 2013, Directeur Général de Spir Communication SA et de CIP SAS pour la période du 18 décembre au 31 décembre 2013, n'a pas perçu de rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué et ne perçoit pas de rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général. Spir Communication bénéficie des services de Monsieur Thierry VALLENET au travers d'un contrat de prestations de services conclu entre les sociétés CIP et Alixio Executive Management, dans le cadre de la centralisation de l'ensemble des services support auprès de Spir Communication et des filiales du groupe par la société CIP. En contrepartie des prestations de services réalisées, la société Alixio Executive Management facture à la société CIP un montant forfaitaire mensuel de 45 000 euros HT. La somme facturée au titre de l'exercice 2013 s'élève à 73 500 euros HT dont un montant de 28 500 euros a été versé en 2013.

Monsieur Gérard BECUE exerçait jusqu'à la date de son décès le 6 mars 2013 les mandats d'Administrateur de Spir Communication SA et d'Administrateur de Sofiouest SA. Une somme de 30 000 euros de jetons de présence a été versée en 2013 à ses ayant-droits se composant d'un montant de 10 000 euros versés par la société contrôlante et de 20 000 euros versés par Spir Communication SA.

Mandataires sociaux

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, est présenté en annexe au présent rapport la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux (Annexe n°7).

Opérations sur titres des mandataires sociaux et des dirigeants

Toute opération d'achat, de vente, souscription ou échange d'actions réalisée par un mandataire social sur l'action Spir Communication ainsi que toute transaction opérée sur des instruments financiers qui lui est liée doit être déclarée à la société afin qu'elle puisse réaliser les formalités de déclaration auprès de l'AMF.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, aucune opération de ce type n'a été déclarée à la société.

Informations diverses

Conventions relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

Les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours dudit exercice, font l'objet d'un rapport spécial que nos commissaires aux comptes vous soumettront, lequel rapport est annexé au présent rapport (annexe 6).

Activité en matière de recherche et développement

Le Groupe ne réalise pas d'opérations de cette nature qui seraient inscrites à l'actif du bilan.

Dépenses non déductibles fiscalement

Au titre de l'exercice, les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés au titre de l'article 39-4 du Code général des impôts s'élèvent à 23 152 euros et ont donné lieu à une imposition de l'ordre de 7 717 euros.

Aucune réintégration de frais généraux visés à l'article 39-5 du Code général des impôts n'a été opérée.

Injonction ou sanction pécuniaire pour pratiques anticoncurrentielles

La société Spir Communication n'a pas fait l'objet d'une injonction ou d'une sanction pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle prononcée par l'Autorité de Contrôle.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé (Annexe 11), conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Événements d'importance significative survenus depuis la clôture de l'exercice

Les événements d'importance significative survenus depuis la clôture de l'exercice sont présentés dans la Note 27 des annexes aux comptes consolidés.

Code de gouvernement d'entreprise

Spir Communication se réfère au Code de gouvernement d'entreprise de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) sous les réserves figurant dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe (Annexe 2).

Présentation et objectifs des résolutions proposées

Approbation des comptes annuels

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire (**première résolution**) d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013 qui font apparaître une perte nette de 18 224 581 euros et les dépenses ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Quitus aux administrateurs

Il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire (**deuxième résolution**) de donner quitus de leur gestion aux administrateurs et de décharger de leur mission les Commissaires aux Comptes de la société.

Affectation du résultat

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en totalité au compte report à nouveau (**troisième résolution**).

Approbation des comptes consolidés

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire (**quatrième résolution**) d'approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 qui font ressortir une perte nette de 55,6 millions d'euros.

Conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions du Code de commerce, conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours dudit exercice, font l'objet d'un rapport spécial que les Commissaires aux Comptes soumettent à l'approbation des actionnaires (**cinquième résolution**).

Nomination d'administratrices

Il est proposé à l'Assemblée générale d'élire en qualité de nouvelle administratrice Madame Christine Blanc-Patin pour une durée de six années (**sixième résolution**) dont la notice biographique figure en annexe au présent rapport (annexe 12).

Il est proposé à l'Assemblée générale d'élire en qualité de nouvelle administratrice Madame Viviane Neiter pour une durée de six années (**septième résolution**) dont la notice biographique figure en annexe au présent rapport (annexe 13).

Fixation du montant des jetons de présence

Il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire de se prononcer sur le montant global des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration pour l'exercice en cours (**huitième résolution**).

Rémunération des mandataires sociaux

Il est soumis au vote consultatif des actionnaires l'ensemble des éléments de rémunération de Messieurs Louis Echelard (**neuvième résolution**), Jean-Michel Neyret (**dixième résolution**) et Thierry Vallenet (**onzième résolution**).

Autorisation d'opérer en bourse

En vue de valider les acquisitions, par la société de ses propres actions (**douzième résolution**), est joint en annexe au présent rapport (annexe 8), le rapport établi par le Conseil d'administration relatif à la réalisation des opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 22 mai 2013.

Il est par ailleurs demandé à l'Assemblée générale ordinaire d'autoriser le Conseil d'administration à mettre en place un nouveau programme de rachat par la société de ses propres actions (**treizième résolution**) dont le descriptif est donné aux termes du rapport du Conseil d'administration établi à cet effet et figurant en annexe 9 du présent rapport.

Cette autorisation serait donnée pour une période de 18 mois à compter de l'Assemblée.

Autorisation de consentir des plans d'options d'achats d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution gratuites d'actions

Il est demandé à l'Assemblée générale extraordinaire d'autoriser le Conseil d'administration à consentir, au profit des dirigeants sociaux et des cadres supérieurs des sociétés du groupe (ou de certains d'entre eux), des plans d'options d'achats d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution gratuites d'actions dans les termes et conditions qui sont exposés dans le rapport du Conseil d'administration établi à cet effet et figurant en annexe 10 au présent rapport (**quinzième et seizième résolutions**).

Ces autorisations seraient données pour une durée de 38 mois à compter de l'Assemblée.

Autorisation à conférer de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise

En conséquence des autorisations visées aux quinzième et seizième résolution, il est demandé à l'Assemblée générale extraordinaire, aux seules fins de satisfaire aux obligations légales en la matière de déléguer au Conseil d'administration sa compétence, pour une durée de 26 mois, pour décider une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux

salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce, conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-129-6, L.225-138 et suivants du Code de commerce et L.3332-1 et suivants du Code du travail (**dix-septième résolution**), dans la limite de 1 % du capital à la date de la décision du Conseil d'administration.

Autorisation pour la société d'annuler ses propres actions

La **dix-huitième résolution** a pour objet d'autoriser le Conseil d'administration à annuler les actions propres de la société dans la limite de 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois.

Pouvoirs pour les formalités

Comme usuellement, il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire (**quatorzième et dix-neuvième résolutions**) de conférer tous pouvoirs aux fins d'accomplir toutes formalités et publications nécessaires.

Le détail du texte des résolutions proposées à la présente assemblée figure en annexe au présent rapport (annexe n°1).

Le Président du Conseil d'administration

Le 16 avril 2014

Etat consolidé de situation financière

ACTIF

(en milliers d'euros)		31/12/2013	31/12/2012 Retraité (*)	01/01/2012 Retraité
Actifs non courants				
Note 1	Goodwill	177 066	190 230	190 230
Note 2	Autres immobilisations incorporelles	16 851	14 425	15 788
Note 3	Immobilisations corporelles	29 494	35 215	35 245
Note 4	Participations entreprises associées	7 541	9 568	7 270
Note 5	Autres actifs financiers	5 563	4 777	6 893
Note 6	Impôts différés	9 517	19 037	19 807
Total actifs non courants		246 032	273 252	275 233
Actifs courants				
Note 7	Stocks et en-cours	3 907	5 702	7 675
Note 8	Clients et autres débiteurs	106 940	124 617	114 137
Note 9	Créances d'impôt	16 361	8 892	13 077
Note 10	Autres actifs courants	2 200	3 835	3 193
Note 11	Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 435	18 305	46 150
Note 12	Actifs non courants activités cédées			18 640
Total actifs courants		139 843	161 351	202 872
Total de l'actif		385 875	434 603	478 105

PASSIF

(en milliers d'euros)		31/12/2013	31/12/2012 Retraité (*)	01/01/2012 Retraité
Capitaux propres				
	Capital	24 982	24 982	24 982
	Primes liées au capital	25 136	25 136	25 136
	Réserves	152 981	157 342	211 062
	Résultat consolidé	(55 578)	(4 713)	(53 016)
Capitaux propres réserves attribuables aux actionnaires de la société mère		147 521	202 747	208 164
Note 13	Participations ne donnant pas le contrôle			(435)
Total capitaux propres		147 521	202 747	207 729
Passifs non courants				
Note 14	Emprunts et dettes financières	14 051	23 336	31 966
Note 15	Dettes au personnel	15 313	14 338	12 570
	Provisions et autres passifs non courants	36 280	19 277	
Total passifs non courants		65 644	56 951	44 536
Passifs courants				
Note 14	Emprunts et concours bancaires	14 619	18 197	12 486
Note 16	Fournisseurs et autres créditeurs	150 571	150 113	153 452
Note 17	Provisions et autres passifs courants	7 520	6 595	14 851
Note 12	Passifs associés aux actifs non courants des activités cédées			45 051
Total passifs courants		172 710	174 905	225 840
Total du passif et des capitaux propres		385 875	434 603	478 105

(*) Paragraphe 2.3

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité (***)
Chiffre d'affaires	515 023	542 531
Achats consommés	(53 472)	(62 491)
Charges de personnel (dont participation des salariés)	(288 990)	(297 150)
Charges externes	(133 075)	(132 856)
Impôts et taxes	(15 140)	(17 596)
Dotations aux amortissements	(14 544)	(12 968)
Dotations aux provisions	(8 922)	(9 281)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	(105)	(98)
Autres produits et charges d'exploitation	(2 348)	(147)
Résultat opérationnel courant	(1 573)	9 944
Autres produits opérationnels	0	10 772
Charges de restructuration et autres charges opérationnelles	(40 111)	(17 232)
Résultat opérationnel	(41 684)	3 484
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	34	116
Coût de l'endettement financier brut	(998)	(1 487)
Coût de l'endettement financier net	(964)	(1 371)
Impôt sur le bénéfice	(9 519)	13
Quote-part résultat net des participations dans les entreprises associées	(3 411)	(1 183)
Résultat net avant résultat des activités cédées	(55 578)	943
Résultat net d'impôt des activités cédées	0	(5 656)
Résultat net	(55 578)	(4 713)
Attribuable aux participations de donnant pas le contrôle	0	0
Attribuable aux actionnaires de la société mère	(55 578)	(4 713)
Résultat net de base par action (*)	(9,13)	(0,77)
Résultat dilué par action (**)	(8,85)	(0,75)
Note 23 (*) Nombre d'actions moyen hors titres auto-détenus	6 088 837	6 082 614
Notes 22/23 (**) Nombre d'actions moyen utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	6 280 976	6 299 026

(***) Paragraphe 2.3

Etat du résultat global

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/12 retraité (*)	31/12/12 publié
Eléments qui ne seront pas retraités en résultat ultérieurement			
Ecarts actuariels	-362	-881	
Effet impôt			
Sous total	-362	-881	0
Eléments qui seront retraités en résultat ultérieurement			
Ecart de conversion			
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	594	249	249
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente			
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence			
Effet impôt			
Sous total	594	249	249
<i>Sous-total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	232	-632	249
<i>Résultat net de la période</i>	-55 578	-4 713	-4 650
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-55 346	-5 345	-4 401
<i>Dont quote-part attribuable aux propriétaires de la société mère</i>	-55 346	-5 345	-4 401
<i>Dont quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle</i>			

(*) Paragraphe 2.3

Les éléments inclus dans le résultat global de l'exercice n'ont pas généré d'impôt différé.

Etat consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)		31/12/2013	31/12/2012 Retraité (*)
	Résultat net des activités poursuivies	(55 578)	943
	+/- quote-part du résultat net des participations dans les entreprises associées	3 411	1 183
	+/- dotations nettes aux amortissements et provisions	47 618	23 905
	+/- profits et pertes de réévaluation (juste valeur)	(151)	(104)
	-/+ plus et moins values de cessions	1 025	(10 467)
	Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	(3 675)	15 460
	+ Coût de l'endettement financier net (hors autres produits et charges financiers)	1 579	1 778
Note 21	+/- charge d'impôt	9 519	(13)
	Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	7 423	17 225
	- Variation du BFR lié à l'activité	8 775	(1 465)
	- Impôts payés	(7 481)	4 276
	Flux net de trésorerie générés par les activités opérationnelles	8 717	20 036
	+/- incidence des variations de périmètre	10 700	(1 205)
	- décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(11 828)	(13 702)
	+ encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	848	475
	+/- variation des prêts et avances consentis	(2 458)	(2 410)
	Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(2 738)	(16 842)
	Acquisition nette d'actions propres	(59)	(72)
Note 14	+ encaissements liés aux nouveaux emprunts		3 700
Note 14	- remboursements d'emprunts (y compris contrats de location-financement)	(11 573)	(13 118)
	- intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)	(1 513)	(1 983)
	+/- autres flux liés aux opérations de financement (y compris concours bancaires)	(704)	6 930
	Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(13 849)	(4 543)
	Flux nets liés aux activités cédées ou en cours de cession		
	Incidence de la variation des taux de change	4	4
	Variation de trésorerie	(7 870)	(1 345)
	Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	18 305	46 150
	Flux nets liés aux activités cédées	0	(26 500)
Note 11	Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	10 435	18 305

(*) retraits de la correction d'erreur en paragraphe 2.3

Détail de l'incidence des variations de périmètre

Pas de variation de périmètre sur l'exercice 2013.

Etat consolidé des variations des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Réserves consolidées	Résultats non distribués	Résultat attribuable aux actionnaires de la société mère	Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le	Total capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2012	24 982	25 136	220 475	(53 016)	217 577	(435)	217 142
IAS19 - Avantages au personnel			(9 413)				(9 413)
Situation à l'ouverture de l'exercice (Retraité *) 2012	24 982	25 136	211 062	(53 016)	208 164	(435)	207 729
Affectation du résultat 2011			(53 016)	53 016			0
Opérations sur titres auto-détenus			(72)		(72)		(72)
Cession de participations ne donnant pas le contrôle						435	435
<i>Résultat net 2012 corrigé</i>				(4 713)	(4 713)		(4 713)
<i>Gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>			(632)		(632)		(632)
Résultat global de l'exercice corrigé					(5 345)		(5 345)
Situation au 31 décembre 2012	24 982	25 136	157 342	(4 713)	202 747	0	202 747
Affectation du résultat 2012 corrigé			(4 713)	4 713			0
Souscription à des participations ne donnant pas le contrôle							0
Paiements fondés sur des actions			61		61		61
Opérations sur titres auto-détenus			59		59		59
<i>Résultat net 2013</i>				(55 578)	(55 578)		(55 578)
<i>Gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>			232		232		232
Résultat global de l'exercice					(55 346)		(55 346)
Situation au 31 décembre 2013	24 982	25 136	152 981	(55 578)	147 521	0	147 521

(*) Paragraphe 2.3

2

Annexes Comptes consolidés

1. Informations relatives au Groupe Spir Communication

Spir Communication est une société anonyme de droit français, cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment C. La société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Spir Communication ». Le siège social de la société est situé à Aix-en-Provence.

Spir Communication est un acteur global de la communication de proximité qui structure son offre autour de nombreux supports et services de communication.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2013 reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2013 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 18 février 2014, qui en a autorisé la publication.

2. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013

2.1 Evolution du périmètre de consolidation

Il n'y a eu aucun mouvement de périmètre au cours de l'exercice 2013.

2.2 Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2013

Société	Activité et siège social	Méthode de consolidation	n° siren	% intérêt 12/2013	% intérêt 12/2012
Spir Communication SA	Holding, Aix-en-Pce	Société mère	317 082 675	100%	100%
Cip SAS	Gestion administrative, Aix-en-Pce	Globale	319 428 967	100%	100%
Régicom SAS	Editeur et Régie publicitaire, Aix-en-Pce	Globale	316 811 876	100%	100%
Mobiljob SA	Services internet et mobile, Paris	Globale	480 616 978	100%	100%
Carboatmedia Holding SAS	Services internet, Paris	Globale	423 746 023	100%	100%
Carboatmedia SAS	Services internet, Paris	Globale	318 771 623	100%	100%
Garantie System SA S	Services internet, Paris	Globale	410 534 150	100%	100%
Imprimeries IPS SAS	Imprimerie, Châteaurenard	Globale	304 711 369	100%	100%
Les Oiseaux SCI	Immobilier, Châteaurenard	Globale	388 823 148	100%	100%
Concept Multimedia SAS	Editeur, Aix-en-Pce	Globale	399 146 356	100%	100%
Concept Multimedia Switzerland	Editeur, Genève	Globale	Suisse	100%	100%
Adrexo SAS	Diffusion publicitaire, Aix-en-Pce	Globale	315 549 352	100%	100%
Advertising Productions SAS	Diffusion publicitaire, Aix-en-Pce	Globale	532 611 977	100%	100%
Média Courtage SAS	Services internet, Brest	Mee	524 259 975	40%	60%
20 minutes France SAS	Editeur, Paris	Mee	438 049 843	25%	25%
Pricing SAS	Services mobile, Paris	Mee	529 991 119	22%	0%

2.3 Comparabilité des comptes

En termes de comparabilité des comptes, il convient de souligner la finalisation au cours du premier semestre 2012 des cessions des filiales Adrexo Colis SAS, Concept 2M et CMM Belgium qui se sont accompagnées de recapitalisations complémentaires présentées sur la ligne « Résultat net des activités cédées » du compte de résultat 2012 pour un montant total de 5,7 millions d'euros dont 3,7 millions d'euros sur l'activité Colis et 2 millions d'euros sur l'activité Concept Multimédia International.

- Reclassements effectués dans l'état de situation financière ainsi que dans le compte de résultat consolidé

Par ailleurs, des reclassements ont été effectués au l'état de situation financière et au compte de résultat afin de refléter au mieux la situation économique du groupe.

Dans l'état de situation financière, le classement des provisions a été revu afin de tenir compte de notre évaluation de l'horizon de débouclage de ces provisions. La part des provisions dont l'échéance est supérieure à 1 an est désormais classée en passifs non courants. Par souci de comparabilité, l'état de situation financière présenté au 31 décembre 2012 a été retraité comme suit.

(en milliers d'euros)	31/12/2012 Retraité	31/12/2012 publié	Reclassements	Correction d'erreur
Dettes au personnel	14 338	3 780	201	10 357
Provisions pour risques juridiques, sociaux et divers	18 801		18 801	
Autres provisions pour charges	476		476	
Total des provisions et autres passifs non courants	19 277	0	19 277	
Provisions pour risques juridiques, sociaux et divers		15 610	(15 610)	
Provisions pour risques commerciaux	416	416	0	
Provisions pour restructurations	2 551	2 551	0	
Autres provisions pour charges	1 658	5 526	(3 868)	
Produits constatés d'avance	1 970	1 970	0	
Total des provisions et autres passifs courants	6 595	26 073	(19 478)	
Total	40 210	29 853	0	10 357

Les médailles du travail qui figuraient dans le poste de provisions et autres passifs courants ont été reclassées en dettes au personnel.

Le détail des provisions pour risques et charges est présenté dans la Note 17.

- IAS 19 – Avantages au personnel

Le Groupe applique pour la première fois, au 31 décembre 2013, la norme IAS 19 révisée qui conduit à la comptabilisation des écarts actuariels en autres éléments du résultat global.

La mise à jour du calcul des engagements de départ à la retraite s'est traduite par l'identification d'une erreur dans le traitement des taux de turnover appliqués par le Groupe.

La correction d'erreur a été traitée conformément à IAS 8.

L'état de la situation financière de la première période comparative d'ouvertures présentée (1er Janvier 2012) et les chiffres comparatifs ont été retraités en conséquence.

Les impacts quantitatifs sur les états financiers publiés sont présentés ci-dessous (en milliers d'euros) :

Au 1er Janvier 2012 :

Hausse des dettes au personnel : 9 413 milliers d'euros

Diminution des réserves d'ouverture : -9 413 milliers d'euros

Au 31 Décembre 2012:

Hausse des dettes au personnel : 10 357 milliers d'euros

Pertes actuarielles issues de l'ancienne méthode reclassées en autres éléments du résultat global (IAS 19 révisée en 2011) : -881 milliers d'euros

Diminution des réserves : -10 294 milliers d'euros

Diminution nette du résultat net : 63 milliers d'euros

L'impact net de la correction d'erreur s'élève à -63 milliers d'euros sur le résultat à fin 2012 ce qui représente un impact non significatif sur le résultat par action de base et sur le résultat par action dilué.

3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

3.1 Référentiel comptable

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Spir Communication sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IAS B (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2013.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte, ou à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Normes, amendement de normes et interprétations applicable à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2013

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2013 :

- Amendements à IAS 1 « présentation des autres éléments du résultat global »,
- Amendements à IAS 19 « avantages du personnel »
- Amendements à IFRS 7 « informations à fournir : compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »,
- IFRS 13 « évaluation à la juste valeur »
- « annual improvements » ;

Ces nouveaux textes publiés par l'IAS B n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe à l'exception de l'application de la norme IAS 19 révisée (Cf. note 2.3).

Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

A l'exception des normes décrites ci-avant, le Groupe n'a procédé à aucune autre application par anticipation de normes dont la date d'application est postérieure au 1^{er} janvier 2013 mais dont l'application anticipée était possible, à savoir :

- IFRS 10 : Etats financiers consolidés,
- IFRS 11 : Partenariats
- IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
- Amendements IAS 32 « instruments financiers : présentation – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers »
- IFRIC 21 « taxes prélevées par une autorité publique ».

L'application anticipée de ces normes n'aurait pas eu d'impact significatif sur les états financiers du Groupe.

3.2 Continuité d'exploitation

Toujours confronté à la faiblesse de la presse gratuite d'annonces et de l'imprimerie, le groupe Spir Communication a vu son chiffre d'affaires consolidé diminuer de 5,1% en 2013 à 515 millions d'euros.

La perte opérationnelle courante est limitée à -1.6 million d'euros mais le résultat opérationnel et le résultat net, compte tenu de provisions pour dépréciation de goodwill, de provisions pour charges de restructuration, provisions pour risques divers et de provision pour dépréciation d'impôts différés actifs s'établissent respectivement à -41,7 millions d'euros et à -55,6 millions d'euros.

Les prévisions de trésorerie à 12 mois sont basées sur la réalisation du budget 2014, intégrant des mesures conservatoires et d'économies, une gestion optimisée du besoin en fonds de roulement et le recours, le cas échéant, à des moyens de financement à court terme (exemple : cessions de créances commerciales, cessions de créances fiscales...).

Le contexte général de la consommation et les mutations de marché en cours conduisent le groupe Spir Communication à accélérer ses transformations, tant au niveau de ses offres commerciales, de son organisation que de ses coûts. Pour accompagner ces transformations, des solutions de financement long terme sont à l'étude.

L'ensemble des éléments cités ci-dessus ont permis d'établir les états financiers consolidés en conformité avec le principe de continuité d'exploitation.

3.3 Jugements et estimations

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction du Groupe, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de manière continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période de changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par ce changement.

La situation financière et les résultats du Groupe dépendent des méthodes comptables, hypothèses, estimations et jugements retenus lors de l'élaboration des comptes consolidés. Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée ainsi que sur un ensemble d'autres hypothèses jugées raisonnables au regard des circonstances afin d'évaluer les valeurs à retenir pour les actifs et passifs du groupe. Les réalisations pourraient néanmoins différer de façon significative des estimations retenues.

Les caractéristiques des principales méthodes comptables, les jugements et autres incertitudes affectant l'application de ces méthodes comptables, ainsi que la sensibilité des résultats aux changements des conditions et hypothèses, sont des facteurs à prendre en compte. En effet, le groupe élabore des estimations et des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables ainsi obtenues seront, par définition, rarement égales aux réalisations.

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquelles il existe un risque significatif de modifications des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur concernent :

- la dépréciation des goodwill et des immobilisations incorporelles (cf. note 1),
- les provisions pour risques et charges (cf. note 17),
- les dépréciations pour créances douteuses (cf. note 8),
- l'évaluation de la juste valeur des options attribuées dans le cadre des plans d'options d'achats d'actions (cf. note 22),
- La détermination des engagements de retraite (cf. note 15)

3.4 Modalités de consolidation

Toutes les sociétés consolidées ont clôturé leurs comptes au 31 décembre 2013.

Toutes les participations dans lesquelles Spir Communication assure le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels,
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des participations ne donnant pas le contrôle,
- éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

La mise en équivalence s'applique aux sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est compris entre 20 et 50%. Les sociétés concernées sont 20 Minutes France, Média Courtage et Prixing.

3.5 Méthodes et règles d'évaluation

1) Regroupements d'entreprises

- IFRS 3 révisée modifie les modalités d'application de la méthode de l'acquisition à partir du 1^{er} janvier 2010. En effet, la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont désormais comptabilisés en charge.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistrée directement en résultat, contre réserves avant le 1^{er} janvier 2010.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise) le goodwill ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans le coût d'acquisition à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quel que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition ; au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

- Engagements fermes, irrévocables et significatifs de rachat des participations ne donnant pas le contrôle, la méthode retenue est :

Le Groupe peut consentir aux actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix de cession sera actualisé chaque année à partir notamment des business plans actualisés des filiales concernées.

Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en « passifs financiers ».

2) Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres.

3) Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat au poste « Coût de l'endettement financier brut ».

4) Dépenses de recherche et développement

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice où elles sont encourues, à l'exception des frais de développement qui sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant strictement aux critères suivants sont réunies :

- le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée,
- il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser ou de vendre les produits issus de ce projet,
- il existe un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée,
- les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Ces frais de développement sont amortis linéairement sur la durée d'utilité estimée des projets concernés.

Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée selon la durée probable d'utilisation.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification de la conception et de définition du produit) sont comptabilisées en charges. L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Des tests de dépréciation sont effectués le cas échéant selon les modalités décrites dans le paragraphe suivant.

5) Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable d'un actif serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable.

- Goodwill : Les goodwill ne sont plus amortis depuis la date de transition aux IFRS conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ».

Ils font désormais l'objet au moins une fois par an d'un test de dépréciation (Impairment test). La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT du groupe Spir Communication (*), aux actifs nets correspondants (y compris goodwill). Ces valeurs recouvrables sont les plus hautes valeurs entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 années compte tenu des perspectives de développement des acquisitions et d'une valeur terminale. Les taux d'actualisation pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les budgets et business plans les plus récents se situent dans la fourchette moyenne des taux utilisés par les analystes pour le secteur d'activité du Groupe, la taille du Groupe et la maturité des métiers du Groupe. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. L'appréciation des indices de perte de valeur en cours d'exercice se fait au travers de l'analyse et du suivi de chaque activité grâce au reporting mensuel.

Pour les UGT faisant l'objet de transactions récentes ou en cours, la valeur d'entreprise retenue est celle de la dernière transaction.

Une analyse de la sensibilité des tests de dépréciation figure en note 1.

Les dépréciations relatives aux goodwill sont irréversibles.

Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en participations dans les entreprises associées. Lorsque les critères de perte de valeur, tels que définis par IAS 39, indiquent que des participations dans les entreprises associées ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 28.

- Pour la France, les business units suivantes constituent chacune une UGT : Médias Généralistes, Médias Thématiques Immobilier, Médias Thématiques Automobile, Imprimerie, Diffusion d'Imprimés Publicitaires.
- Autres immobilisations incorporelles : Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des frais de développement capitalisés ou acquis, notamment des logiciels. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur des durées comprises entre 1 et 5 ans.
- Immobilisations corporelles : Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Constructions	20 à 30 ans
Agencements techniques	5 à 8 ans
Matériel technique	5 à 12 ans
Véhicules	3 à 5 ans
Autres matériels et mobiliers	3 à 8 ans

Le mode d'amortissement économique utilisé par le Groupe à partir du 1er janvier 2005 est exclusivement le mode linéaire.

Les biens en contrat de location, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au locataire, sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable le cas échéant. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur sur certains actifs ou groupe d'actifs, un test de dépréciation est réalisé. Ce test de dépréciation tient compte des prévisions d'utilisation de l'actif.

6) Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- les prêts et créances,
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Les autres immobilisations financières correspondant à des dépôts et cautionnements versés sont incluses dans cette catégorie.

7) Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières sont évalués au prix d'achat par application de la méthode FIFO. Les travaux en cours sont évalués au prix de revient. L'écart éventuel entre le prix de revient et la valeur nette de réalisation fait l'objet d'une dépréciation.

8) Capitaux propres

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Intérêts ne donnant pas le contrôle

La norme IAS 27 révisée présente les états financiers consolidés d'un groupe comme ceux d'une entité économique unique ayant deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Spir Communication), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après « intérêts ne donnant pas le contrôle »). En conséquence de cette nouvelle approche, les transactions réalisées

avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique.

Transaction avec les actionnaires minoritaires

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2010, dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Spir Communication. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les cessions sans perte de contrôle.

Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de la période.

Les achats d'actions propres sont destinés :

- soit à couvrir les plans de stock-options destinés aux salariés
- soit à des fins de régulation de cours dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AFEI d'avril 2001 confié à un prestataire de services d'investissement.

9) Avantages au personnel

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée. Le Groupe n'est pas engagé au-delà des cotisations versées et ne dispose pas de régimes à prestations définies.

Pour la détermination de l'engagement au titre du régime d'indemnités de fin de carrière, les provisions sont déterminées de la façon suivante : la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Les calculs sont effectués en intégrant tous les salariés du Groupe et en fonction des droits acquis en application des différentes conventions collectives.

10) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

11) Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. L'approche bilancielle de la méthode du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où la société disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces actifs pourront être imputés. Les déficits reportables sont activés sur la base d'une analyse des prévisions de recouvrabilité de ces déficits sur un horizon défini (moyen terme).

Sur la base d'une planification fiscale établie sur une période de 5 ans, tenant compte de l'intégration fiscale et des règles d'imputation des déficits, le Groupe a déprécié le montant de ses impôts différés à hauteur de 9 500 K€ et, consécutivement, n'a pas constaté de nouvel impôt différé au titre de cet exercice.

Le taux d'impôt différé retenu est de 33,33 %.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés au bilan pour les sociétés intégrées fiscalement.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

12) Coût de financement

Il inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement) et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction, ou la production d'un actif qualifié sont comptabilisés en tant qu'élément du coût de cet actif.

13) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti et ;
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

La ventilation des passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêté : inférieure ou supérieure à un an.

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif, sauf dans le cadre de la comptabilité de couverture.

Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

Evaluation et comptabilisation des instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments de gestion du risque de taux portant sur le financement de ses investissements (location financement et emprunts bancaires). Les contrats d'échange (« swaps ») de taux d'intérêt permettent au Groupe d'échanger le taux d'une dette contractée en taux variable contre du taux fixe et donc d'emprunter à taux fixe. Le groupe et sa contrepartie échangent à intervalles prédéterminés la différence entre le taux fixe convenu et le taux variable, calculé sur la base du montant notionnel du swap.

Les instruments financiers dérivés sont estimés à leur juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat, sauf dispositions dérogatoires de la comptabilité de couverture. Pour les besoins de la couverture, les couvertures sont qualifiées, soit de couverture de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, soit de couverture de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue.

Ainsi, les variations de juste valeur des instruments dérivés du Groupe éligibles à la couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées directement dans les capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et en résultat pour la partie inefficace. Les profits et pertes cumulés sont sortis des capitaux propres et inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction prévue couverte affecte le résultat.

Pour les instruments dérivés ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur de ces instruments sont comptabilisées immédiatement en résultat.

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

14) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme et liquides, facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité et soumis à un risque négligeable de changement de valeur, sous déduction des découverts bancaires.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat (en charges et produits financiers relatifs aux disponibilités et aux valeurs mobilières de placement).

15) Options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités

suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie de ces options reçues, est déterminée à la date d'attribution. Elle est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits en augmentation des capitaux propres dans le poste « Paiements fondés sur des actions » et en diminution du résultat dans le poste « Charges de personnel ».

La juste valeur des stock-options est déterminée selon la méthode Black and Scholes. Cette dernière permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires (application d'un taux de turn-over).

16) Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Conformément aux prescriptions de la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », les produits de l'activité du groupe Spir Communication sont reconnus dès lors que :

- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable,
- le montant des revenus peut-être mesuré de façon fiable,
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.
- plus spécifiquement, on distingue les principes suivants de reconnaissance du chiffre d'affaires :
- les recettes publicitaires sont comptabilisées pour leur montant net de remises commerciales,
- les revenus des activités sont appréhendés à la réalisation de la prestation (parution des journaux, parution des annonces ou campagne publicitaire sur les sites internet, diffusion des imprimés publicitaires...) et/ou à la livraison des produits (métier imprimerie).

17) Présentation du compte de résultat

Spir Communication s'est conformé à la présentation du compte de résultat indiquée dans la recommandation du CNC. Les éléments compris entre le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel répondent à la définition des critères énoncés par le CNC.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel et s'élève à 6 959 milliers d'euros.

18) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités cédées

Conformément à IFRS 5, les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs destinés à être cédés dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente ou d'une distribution plutôt que par l'utilisation continue sont classés comme actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution. Immédiatement avant leur classement comme détenus en vue de la vente ou de la distribution, les actifs ou les composants du groupe destinés à être cédés sont évalués selon les principes comptables du Groupe. Ensuite, les actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affectée d'abord au goodwill, puis aux autres actifs au prorata de leur valeur comptable, à l'exception toutefois des stocks, des actifs financiers, des actifs d'impôts différés, des actifs générés par des avantages du personnel, des immeubles de placement et des actifs biologiques qui continuent d'être évalués selon les principes comptables du Groupe qui leur sont applicables. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs) comme détenu en vue de la vente ou de la distribution ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisés en résultat. Le profit comptabilisé ne peut pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution, les actifs incorporels et les actifs corporels ne sont pas amortis et les titres mis en équivalence cessent d'être mis en équivalence.

Le classement comme activité cédée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Lorsqu'une activité est classée en activité cédée, l'état de résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité cédée à compter de l'ouverture de la période comparative.

Au 31 décembre 2013, le Groupe considère qu'il n'existe aucun actif répondant la définition d'actif destiné à la vente ou d'activité abandonnée.

19) Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende et déduction faite des actions auto-détenues. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions ("Treasury stock method"). Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le résultat par action.

4. Evénements significatifs de l'exercice

Dans la continuité du second semestre 2012, le groupe Spir Communication a été confronté en 2013 à la faiblesse des secteurs de la publicité, de l'immobilier et de l'automobile.

Dans ce contexte, le Groupe affiche cependant :

- un chiffre d'affaires de 515,0 millions d'euros,
- une perte opérationnelle courante limitée à 1,6 million d'euros.

Le résultat opérationnel s'établit à – 41,7 millions d'euros. Il intègre notamment :

- des provisions pour dépréciation du goodwill de l'activité de Diffusion d'Imprimés Publicitaires et du goodwill de l'activité Imprimerie pour un montant global de 13,2 millions d'euros,
- des provisions pour charges de restructuration et pour risques à hauteur de 26,1 millions d'euros.

Le résultat net est une perte de 55,6 millions d'euros. Il inclut une dépréciation des impôts différés actifs de 9,5 millions d'euros.

Le niveau d'endettement net du Groupe est limité au 31 décembre 2013 à 12,3 % et sa trésorerie de clôture s'élève à 10,5 millions d'euros.

En termes de gouvernance, Jean-Michel Neyret, qui avait rejoint le Groupe Spir Communication au poste de Directeur Général le 18 mars 2013, a été remplacé par Thierry Vallenet le 18 décembre 2013.

Explication des postes du bilan et du compte de résultat

Note 1 – Analyse des Goodwill

Mouvements 2013

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Augmentation	Diminution et dépréciation	31/12/2013
Goodwill nets	190 230		(13 164)	177 066

Mouvements 2012

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Augmentation	Diminution et dépréciation	31/12/2012
Goodwill nets	190 230			190 230

Les dépréciations constatées sur l'exercice portent sur :

- L'UGT Diffusion d'Imprimés Publicitaires : l'exercice 2013 a été marqué par une baisse de la rentabilité (cf. note 18 - informations sectorielles). Le test de dépréciation réalisé au 30 juin 2013 avait conduit à une dépréciation de 11 000 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2013, le test de dépréciation a été mis à jour, en tenant compte de la performance de l'exercice et des plans mis en place qui visent à retrouver une rentabilité opérationnelle proche de celle observée historiquement, et a confirmé la dépréciation constatée au 30 juin 2013.

- L'UGT Imprimerie : la baisse de rentabilité s'est traduite par une dépréciation totale du Goodwill à hauteur de 2 164 milliers d'euros,
- Concernant l'UGT Medias Thématiques Immobilier, la société intègre dans ses hypothèses la poursuite de la croissance des offres Internet
- Concernant l'UGT Medias Thématiques Automobile, la société prévoit une continuité en terme de rentabilité par rapport aux performances observées.

La sensibilité des tests de perte de valeur a été vérifiée au regard des variations de paramètres suivants :

Tests de dépréciation des Goodwill

(en milliers d'euros)	Valeur nette 31/12/2013	Valeur nette 31/12/2012	Taux de croissance	Taux d'actualisation	Sensibilité (*)	Sensibilité (**)	Sensibilité (***)	Sensibilité (****)
UGT								
Médias thématiques immok	21 605	21 605	1,2%	10,25%	41,00%	< 0%	630	-630
Médias thématiques autom	116 599	116 599	2,0%	10,25%	12,25%	< 0%	370	-370
Imprimeries	0	2 166	-1,5%	10,25%	-1,5%	10,25%	N/A	N/A
Diffusion d'imprimés public	38 862	49 860	1,0%	10,27%	10,27%	1,00%	3 700	-3 700
Total	177 066	190 230						

(*) Taux d'actualisation à partir duquel une dépréciation serait comptabilisée

(**) Taux de croissance à partir duquel une dépréciation serait comptabilisée

(***) Impact d'une variation à la hausse de 0,1 point de taux d'Ebitda/CA sur la valeur d'entreprise

(****) Impact d'une variation à la baisse de 0,1 point de taux d'Ebitda/CA sur la valeur d'entreprise

Une telle variation à la baisse du taux d'Ebitda n'aurait pas de conséquence sur la valeur du goodwill pour les UGT Médias Thématiques mais impacterait la dépréciation du goodwill de l'UGT Diffusion d'imprimés publicitaires

La sensibilité d'une variation homogène du taux d'Ebitda doit être mise en perspective avec les taux de rentabilité dégagés par chacune des UGT qui sont très différents d'une UGT à l'autre.

L'UGT Diffusion d'Imprimés Publicitaires est, pour cette raison, la plus sensible au test.

Note 2 – Variation des Autres immobilisations incorporelles

Mouvements 2013

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Augmentation	Diminution	Mouvements compte à compte	Variation périmètre et fusion	31/12/2013
- Droit au bail	788		(172)			616
- Logiciels, droits de marque	45 246	4 556	(800)	4 199		53 201
- Immobilisations incorporelles en cours	949	5 019	(7)	(4 199)		1 762
Immobilisations incorporelles brutes	46 983	9 575	(979)	0	0	55 579

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Dotations aux amortissements et dépréciations	Reprises	Mouvements compte à compte	Variation périmètre et fusion	31/12/2013
- Droit au bail	14		(14)			0
- Logiciels, droits de marque	32 544	6 869	(685)			38 728
- Immobilisations incorporelles en cours						
Amort des immobilisations incorporelles	32 558	6 869	(699)	0	0	38 728

Immobilisations incorporelles nettes	14 425	2 706	(280)	0	0	16 851
---	---------------	--------------	--------------	----------	----------	---------------

Les principaux mouvements de l'exercice portent sur le développement des sites internet et les systèmes d'information front et back office.

Mouvements 2012

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Augmentation	Diminution	Mouvements compte à compte	Actifs destinés à la vente	31/12/2012
- Droit au bail	1 103		(315)			788
- Logiciels, droits de marque	41 020	2 851	(890)	2 863	(598)	45 246
- Immobilisations incorporelles en cours	2 474	2 613	(60)	(4 078)		949
Immobilisations incorporelles brutes	44 597	5 464	(1 265)	(1 215)	(598)	46 983

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Dotations aux amortissements et dépréciations	Reprises	Mouvements compte à compte	Actifs destinés à la vente	31/12/2012
- Droit au bail	23	15	(24)			14
- Logiciels, droits de marque	28 787	6 005	(883)	(1 215)	(150)	32 544
- Immobilisations incorporelles en cours						
Amort des immobilisations incorporelles	28 810	6 020	(907)	(1 215)	(150)	32 558

Immobilisations incorporelles nettes	15 788	(556)	(358)	0	(448)	14 425
---	---------------	--------------	--------------	----------	--------------	---------------

Au cours du premier semestre 2012, le groupe a transféré les immobilisations incorporelles de certaines filiales vers la société CIP qui portera désormais les principaux projets de développement informatique jusqu'à leur mise en production. Ces transferts ont été réalisés à la valeur nette comptable. Ils sont représentés dans la colonne « Mouvements compte à compte » et n'ont pas d'impact sur les variations nettes de la période.

Les augmentations s'expliquent principalement par les investissements sur les sites internet du groupe et les systèmes d'infrastructures.

Les mises au rebut de logiciels s'élèvent à 0,9 million d'euros en valeur brute du fait de l'évolution des systèmes d'infrastructures.

Note 3 – Variation des immobilisations corporelles

Mouvements 2013

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Augmentation	Diminution	Mouvements compte à compte	Variation périmètre et fusion	31/12/2013
- Terrains	1 764					1 764
- Constructions	27 765		(39)			27 726
- Inst. techniques, matériel et out.industriel	94 702	658	(2 350)	685		93 695
- Autres immob. corporelles	49 564	2 241	(2 980)	9		48 834
- Immob.corporelles en cours	1 324	634	(1 252)	(692)		14
- Avances et acomptes	38		(18)			20
Immobilisations corporelles brutes	175 157	3 533	(6 639)	2	0	172 053

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Dotations aux amortissements et dépréciations	Reprises	Mouvements compte à compte	Variation périmètre et fusion	31/12/2013
- Constructions	15 894	753	(40)			16 607
- Installation tech, mat.et out.ind.	81 566	4 299	(2 340)			83 525
- Autres immob. corporelles	42 482	2 637	(2 695)	2		42 426
Amort des immobilisations corporelles	139 942	7 689	(5 075)	2	0	142 558

Immobilisations corporelles nettes	35 215	(4 156)	(1 564)	0	0	29 495
---	---------------	----------------	----------------	----------	----------	---------------

Les principaux investissements de l'exercice portent sur des investissements courants liés au fonctionnement des agences et centres de distribution ainsi qu'au renouvellement du parc de présentoirs.

Les sorties d'immobilisations corporelles concernent principalement des mises au rebut et la cession d'une machine de mécanisation des « poignées » destinée à l'activité de Diffusion des imprimés publicitaires..

Mouvements 2012

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Augmentation	Diminution	Mouvements compte à compte	Actifs destinés à la vente	31/12/2012
- Terrains	1 764					1 764
- Constructions	27 765					27 765
- Inst. techniques, matériel et out.industriel	86 146	3 076	(635)	6 115		94 702
- Autres immob. corporelles	48 398	4 134	(2 797)	(96)	(75)	49 564
- Immob.corporelles en cours	4 628	449		(3 753)		1 324
- Avances et acomptes	2 480			(2 442)		38
Immobilisations corporelles brutes	171 181	7 659	(3 432)	(176)	(75)	175 157

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Dotations aux amortissements et dépréciations	Reprises	Mouvements compte à compte	Actifs destinés à la vente	31/12/2012
- Constructions	15 136	758				15 894
- Installation tech, mat.et out.ind.	78 894	3 302	(630)			81 566
- Autres immob. corporelles	41 906	3 196	(2 424)	(176)	(20)	42 482
Amort des immobilisations corporelles	135 936	7 256	(3 054)	(176)	(20)	139 942

Immobilisations corporelles nettes	35 245	403	(378)	0	(55)	35 215
---	---------------	------------	--------------	----------	-------------	---------------

Sur l'exercice 2012, le groupe a investi 3,6 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition initiée en 2011 d'une rotative Lithoman IV 72 pages qui permettra, à terme, un accroissement de la production laueur et une amélioration de la qualité des produits.

Les autres investissements correspondent à des investissements courants liés au fonctionnement des agences et centres de distribution ainsi qu'au renouvellement du parc de présentoirs.

Les sorties d'immobilisations corporelles concernent principalement la cession de véhicules et la mise au rebut d'agencements et de mobiliers suite au déménagement de la filiale Car&Boat.

Immobilisations financées par contrats de location financement :

Les immobilisations corporelles financées par contrat de location financement sont :

- les constructions liées aux imprimeries et au siège social,
- les matériels lourds (rotatives) liés au métier imprimerie.

Toutes ces immobilisations suivent les mêmes modes et durée d'amortissement que les immobilisations acquises.

Détail des immobilisations financées par contrats de location financement

(en milliers d'euros)	Valeur brute 31/12/2013	Amortissements et dépréciations 31/12/2013	Valeur nette comptable 31/12/2013
Terrain siège social	924		924
Construction siège social	8 932	2 779	6 153
Terrain Fouilloy	24		24
Construction Fouilloy	3 939	3 209	730
Rotative Mainstream Châteaurenard	13 543	13 463	80
Rotative Lithoman IV Pacy	3 700	310	3 390
Immobilisations corporelles en crédit-bail	31 062	19 761	11 301

Les autres informations relatives aux immobilisations financées par contrats de location financement sont présentées dans la « Note 14 – Ventilation des emprunts et dettes financières ».

Note 4 – Analyse des participations dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)	Valeur Brute	Réserves consolidées à l'ouverture	Quote-part résultat exercice 2012	Valeur au 31/12/2012	Variation de l'avance	Retraitement	Dépréciation écart acquisition	Quote-part résultat exercice 2013	Valeur au 31/12/2013
20 minutes France	9 806	(2 532)	18	7 292		67	(1 555)	(806)	4 998
Média Courtage	80		(1 137)	(1 057)				(1 116)	(2 173)
Pricing	1 173		(62)	1 111				66	1 177
<i>Sous Total</i>	<i>11 059</i>	<i>(2 532)</i>	<i>(1 181)</i>	<i>7 346</i>	<i>0</i>	<i>67</i>	<i>(1 555)</i>	<i>(1 856)</i>	<i>4 002</i>
Avance Spir accordée à Media Courtage				2 222	1 317				3 539
Participations dans les entreprises associées	11 059	(2 532)	(1 181)	9 568	1 317	67	(1 555)	(1 856)	7 541

Les caractéristiques de ces sociétés sont les suivantes (comptes individuels):

(en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires	Actifs totaux nets	Résultat net
20 minutes France	51 531	49 400	(2 981)
Média Courtage	1 177	573	(2 757)
Pricing	307	1 806	294

La société 20 Minutes France, créée en 2002, édite 12 journaux quotidiens gratuits d'information en local (Paris, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg et Toulouse), une édition nationale et est présente sur 32 agglomérations. Elle édite également un site internet d'information 20minutes.fr.

Depuis 2010, un plan d'attribution d'actions au bénéfice du personnel de 20 Minutes a été mis en place. L'impact de ce plan dans les comptes consolidés du groupe est nul au 31 décembre 2013.

La société Média Courtage, créée en 2010, propose une solution de comparateur et de courtier conseil indépendant des assureurs à partir du site AcommeAssure.com.

La société Prixing propose une large gamme de services à valeur ajoutée : scan et information produit, carte de fidélité, comparatif de prix en local, promotion et coupon de réduction. La prise de participation de 22% dans le capital de la société Prixing a généré un goodwill de 0,9 million d'euros.

Les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en participations dans les entreprises associées. Lorsque les critères de perte de valeur, tels que définis par IAS 39, indiquent que des participations dans les entreprises associées ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 28.

Au 31 décembre 2013, un test de dépréciation a été réalisé et a conduit à provisionner l'écart d'acquisition de la société 20 Minutes France à hauteur de 1 555 K€ pour ramener la valeur consolidée de cette participation à 5 000 milliers d'euros.

Les avances en compte courant accordées aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisées en participations dans les entreprises associées.

Note 5 – Variation des autres actifs financiers

Mouvements 2013

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Augmentation	Diminution	Reclassements	31/12/2013
- Autres titres de participations	78		(15)		63
- Prêts, cautionnements et autres créances	4 771	1 492	(351)	(355)	5 557
Autres actifs financiers bruts	4 849	1 492	(366)	(355)	5 620

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Augmentation	Diminution	Reclassements	31/12/2013
- Autres titres de participations	63		(15)		48
- Autres	9				9
Dépréciation autres actifs financiers	72	0	(15)	0	57

Autres actifs financiers nets	4 777	1 492	(351)	(355)	5 563
--------------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

- Prêts, cautionnements et autres créances

L'augmentation des prêts, cautionnements et autres créances est principalement liée aux prêts relatifs à l'effort de construction, suite au changement opéré dans le mode de versement de cette taxe.

La valeur actualisée de la part à plus d'un an de la créance sur cession de la participation dans la société S3G Com a diminué de 0,7 millions d'euros.

Les autres mouvements correspondent essentiellement à la variation des dépôts et cautionnements versés.

Mouvements 2012

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Augmentation	Diminution	Reclassements	31/12/2012
- Autres titres de participations	77	1			78
- Prêts, cautionnements et autres créances	6 888	328	(700)	(1 745)	4 771
Autres actifs financiers bruts	6 965	329	(700)	(1 745)	4 849

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Augmentation	Diminution	Reclassements	31/12/2012
- Autres titres de participations	63				63
- Autres	9				9
Dépréciation autres actifs financiers	72	0	0	0	72

Autres actifs financiers nets	6 893	329	(700)	(1 745)	4 777
--------------------------------------	--------------	------------	--------------	----------------	--------------

- Prêts, cautionnements et autres créances

La diminution des cautionnements et autres créances est principalement liée au reclassement comptable de la retenue de garantie relative au contrat d'affacturage porté par la société Adrexo pour 1,6 millions d'euros. Présentée en autres créances en 2011, cette retenue de garantie est incluse dans la dette financière relative à l'affacturage au passif du Bilan consolidé 2012 (cf. Note 14 dettes financières)

La valeur actualisée de la part à plus d'un an de la créance sur cession de la participation dans la société S3G Com a diminué de 0,7 millions d'euros.

Les autres mouvements correspondent essentiellement à la variation des dépôts et cautionnements versés.

Note 6 – Détail des impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs ont été compensés pour les sociétés intégrées fiscalement.

(en milliers d'euros)	Bilan consolidé		Compte de résultat consolidé	
	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Impôts différés actifs				
Activation des déficits des filiales non intégrées fiscalement				(567)
Activation des déficits d'intégration fiscale	21 498	21 498		1 930
Provision dépréciation impôts différés actifs	-9 520		(9 520)	
Engagements de retraite	1 463	1 463		208
Participation des salariés	619	619		(363)
Contribution sociale de solidarité	342	342		13
Provisions à déductibilité différée	426	426		(64)
Autres charges à déductibilité différée	2 890	2 890		(433)
Autres retraitements	54	54		
Total des actifs d'impôts différés	17 772	27 292	-9 520	724
Impôts différés passifs				
Produits à taxation différée				
Réévaluation à la juste valeur des terrains et constructions	353	353		
Retraitement du Crédit-Bail	2 809	2 809		(451)
Réévaluation à la juste valeur des actifs financiers	(283)	(283)		(35)
Opérations sur titres auto-détenus	4 671	4 671		(316)
Provisions réglementées	802	802		(57)
Autres retraitements	(97)	(97)		24
Total des passifs d'impôts différés	8 255	8 255	0	-835
Produit ou (charge) d'impôt différé			(9 520)	(111)
Impôts différés actifs nets	9 517	19 037		
Présentés au bilan de la façon suivante:				
Impôts différés actifs	9 517	19 037		
Impôts différés passifs				
	9 517	19 037		

Sur la base d'une planification fiscale établie sur une période de 5 ans, tenant compte de l'intégration fiscale et des règles d'imputation des déficits, le Groupe a déprécié le montant de ses impôts différés antérieurement activés sur ses déficits à hauteur de 9 520 K€ et consécutivement, n'a pas constaté de nouvel impôt différé au titre de cet exercice (et ce depuis 2010).

Le montant des déficits non activés s'élève à 175,6 M€ ce qui correspond à un montant d'IS de 60.5 M€ au taux de 34.43%.

Note 7 – Détail des stocks et en-cours

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Matières premières et autres approvisionnements	5 156	6 289
En-cours de production de biens	146	251
Total brut	5 302	6 540
Dépréciations	(1 395)	(838)
Total net	3 907	5 702

Les stocks de matières premières sont constitués principalement du papier journal 45 grammes utilisé par les 5 imprimeries de la société Imprimeries IPS.

Les en-cours de production de biens représentent les journaux qui ont été fabriqués au 31/12/2013 mais qui n'ont pas encore été distribués. Ces en-cours sont calculés au prix de revient et incluent les coûts directs et les coûts indirects de fabrication des journaux concernés.

Les dépréciations concernent du papier et des pièces détachées ayant une rotation trop lente et pour lequel le risque de non utilisation est important.

Note 8 – Détail des clients et autres débiteurs

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Clients et comptes rattachés	104 322	114 023
Créances sur le personnel et les organismes sociaux	419	746
Créances fiscales hors impôt société	11 516	10 263
Comptes courants actifs	8	224
Créances sur cessions d'actifs	510	10 704
Autres créances	2 719	2 238
Total brut	119 494	138 198
Dépréciations des comptes clients	(12 554)	(13 366)
Dépréciations des autres débiteurs	0	(215)
Total des provisions	(12 554)	(13 581)
Total net	106 940	124 617
Montants à moins d'un an	106 940	124 617

Les créances fiscales hors impôt société correspondent essentiellement à la TVA déductible sur les factures non payées au 31/12/2013.

La créance relative au complément de prix lié à la cession en 2010 de la filiale Editons Aixoises Multimédia, éditrice du site leboncoin.fr, a été encaissée sur l'exercice.

Note 9 – Créances d'impôt

Les créances d'impôt correspondent à une créance de carry back à hauteur de 8,8 millions d'euros, remboursable début 2015 et au crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) du Groupe pour 6.9 millions d'euros.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi est comptabilisé en minoration des charges de personnel.

Note 10 – Détail des autres actifs courants

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Charges constatées d'avance	2 200	3 835
Total des autres actifs courants	2 200	3 835

Note 11 – Détail du poste Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Disponibilités	10 435	18 305
SICAV et Fonds commun de placement		
Total du poste Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 435	18 305

En 2013, les disponibilités sont constituées de soldes à vue et de dépôts à terme.

Note 12 – Activités cédées

Le Groupe n'a réalisé aucune cession au cours de l'exercice 2013.

Il est rappelé qu'en 2011, le groupe Spir Communication avait engagé un projet de cession de l'activité de distribution de Colis à domicile et des activités thématiques immobilières en Belgique et en République Tchèque. Ces cessions ont été présentées dans la note 5 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2011 et ont été finalisées au cours du premier semestre 2012.

Note 13 – Analyse des participations ne donnant pas le contrôle

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Droits au début de l'exercice	0	(436)
Souscription des participations ne donnant pas le contrôle		
Cession de 20% des participations ne donnant pas le contrôle		436
Droits avant résultat de l'exercice		
Résultat de l'exercice		
Droits à la fin de l'exercice	0	

Depuis 2012, la société Média Courtage est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence consécutivement à la cession de 20% de participation détenue dans son capital.

Note 14 – Analyse des emprunts et dettes financières

Ventilation des emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	Total	2 à 5 ans	plus de 5 ans
Crédit-bail retraité et emprunts	13 498	13 498	
Autres emprunts et dettes financières diverses	0	0	0
Sous-total emprunts et dettes financières long terme	13 498	13 498	0
Comptabilité de couverture de juste valeur des swaps	554		
Total emprunts et dettes financières long terme	14 052		
Crédit-bail retraité et emprunts	8 543		
Concours bancaires	6 076		
Total emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	14 619		

Variation des emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Augmentation	Diminution	Variation périmètre et fusion	Mouvements cpte à cpte	31/12/2013
Crédit-bail retraité et emprunts	22 187	0	0	0	(8 689)	13 498
Autres emprunts et dettes financières diverses	1	0	(1)	0	0	0
Comptabilité de couverture de juste valeur des swaps	1 148	0	594	0	0	554
Total emprunts et dettes financières	23 336	0	593	0	(8 689)	14 052
Crédit-bail retraité et emprunts	11 383	0	(11 452)	0	8 689	8 543
Concours bancaires	6 814	6 028	(6 766)	0		6 076
Autres emprunts et dettes financières diverses		0		0		0
Total emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	18 197	6 028	(18 218)	0	8 689	14 619

Les principales variations de l'exercice correspondent au préfinancement du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Les remboursements d'emprunts et de crédit-bail sont conformes aux échéanciers pour respectivement 6,9 millions d'euros et 4,5 millions d'euros.

A la clôture de l'exercice, le recours à l'affacturage s'élève à 48 milliers d'euros contre une dette financière de 6,8 millions d'euros à la clôture de l'exercice précédent.

L'essentiel du crédit-bail retraité et des emprunts est couvert par des swaps de taux efficaces. La juste valeur de ces derniers a évolué favorablement de 594 milliers d'euros au cours de l'exercice et s'élève à 554 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

Le crédit-bail retraité représente à la clôture de l'exercice un montant de 9,5 millions d'euros. Les contrats ne prévoient pas de loyers conditionnels, de sous-location ni de restrictions particulières. Ils concernent plus particulièrement:

- à hauteur de 2 480 milliers d'euros, le financement du siège social à Aix-en-Provence par crédit-bail à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois d'une durée de 12 années.
Ce crédit-bail a pour partie (90%) fait l'objet d'un swap de taux conduisant à un taux fixe de 4,36% sur une durée de 8 années, spread inclus.

Ce dérivé de taux est éligible à la comptabilisation de couverture de flux futurs du fait de son adossement à un sous-jacent parfaitement identifié, la variation de valeur du dérivé étant compensée en résultat par la variation de la dette financière sous-jacente. La juste valeur de ce swap efficace figure dans les comptes consolidés à la clôture de l'exercice pour -61 milliers d'euros, sans impact sur le résultat consolidé,

- à hauteur de 4 687 milliers d'euros, le financement de la rotative Goss mise en service en 2007 sur le site de Châteaurenard.
 Cette rotative est financée par un crédit-bail à taux variable indexé sur l'Euribor 6 mois, lequel a fait l'objet d'un swap de taux conduisant à un taux fixe de 3,93% sur une durée de 8 années.
 Ce dérivé de taux est éligible à la comptabilisation de couverture de flux futurs du fait de son adossement à un sous-jacent parfaitement identifié, la variation de valeur du dérivé étant compensée en résultat par la variation de la dette financière sous-jacente. La juste valeur de ce swap efficace figure dans les comptes consolidés à la clôture de l'exercice pour -38 milliers d'euros, sans impact sur le résultat consolidé,
- à hauteur de 2 378 milliers d'euros, le financement de la rotative Lithoman IV mise en service en 2012 sur le site de Pacy.
 Cette rotative est financée par un crédit-bail d'une durée de 4 ans souscrit en 2012 à un taux fixe de 3.83%.
- Le crédit-bail relatif au financement des 2 rotatives Goss mises en service fin 2005 sur le site de Reyrieux a été terminé sur l'exercice par levée de l'option d'achat.

Un autre emprunt fait l'objet de swap de taux d'intérêt pour un montant restant dû de 12,5 millions d'euros à taux variable indexé sur l'Euribor 6 mois d'une durée de 5 années, il est remboursable par échéance semestrielle. Cet emprunt a fait l'objet d'un swap de taux conduisant à un taux fixe de 2,87%.

Ce dérivé de taux est éligible à la comptabilisation de couverture de flux futurs du fait de son adossement à un sous-jacent parfaitement identifié, la variation de valeur du dérivé étant compensée en résultat par la variation de la dette financière sous-jacente. La juste valeur de ce swap efficace figure dans les comptes consolidés à la clôture de l'exercice pour - 455 milliers d'euros, sans impact sur le résultat consolidé.

Note 15 – Détail des dettes au personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2012 retraité	Augmentation	Diminution	OCI	31/12/2013
Provisions pour pensions et retraites	14 137	791	(193)	362	15 097
Médailles travail (reclassement)	201	42	(27)		216
Total dettes au personnel	14 338	833	(220)	362	15 313

Les dettes au personnel comprennent principalement les provisions pour indemnités de départ en retraite. Nous avons procédé à une étude qui nous a conduits à ne comptabiliser aucune provision pour l'effectif à l'étranger compte tenu de son caractère non significatif.

Les hypothèses suivantes sont retenues :

- un taux d'actualisation (taux retenu de 3,32% pour cet exercice),
- des hypothèses d'augmentation des salaires,
- un taux de mortalité correspondant aux tables INSEE H/F 2004-2006, distinguant hommes et femmes,
- un taux de charges sociales patronales spécifique à chaque catégorie de salariés et à chaque société et appliqué au montant brut de l'engagement,
- un âge de départ à la retraite fixé à 65 ans,
- un taux de rotation du personnel calculé par société, fonction de l'âge du salarié ou de l'ancienneté pour la seule population des distributeurs, et déterminé à partir des seuls cas de démissions effectivement constatés sur les trois derniers exercices.

Note 16 – Détail des fournisseurs et autres créditeurs

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dettes fournisseurs	35 886	38 600
Dettes sur acquisitions d'actifs	2 311	1 031
Dettes sociales	70 771	70 288
Dettes fiscales	28 474	29 535
Comptes courants créditeurs	140	175
Autres dettes	12 989	10 484
Total des fournisseurs et autres créditeurs	150 571	150 113
Montants à moins d'un an	150 571	150 113

La variation des dettes fournisseurs est principalement liée à la diminution d'activité au cours de l'exercice.

Note 17 – Détail des provisions et autres passifs courants et non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2013	2012 Retraité	2012 Publié
Provisions pour risques juridiques, sociaux et divers	35 750	18 801	
Autres provisions pour charges	530	476	
Total des provisions et autres passifs non courants	36 280	19 277	0
Provisions pour risques juridiques, sociaux et divers	0		15 610
Provisions pour risques commerciaux	512	416	416
Provisions pour restructurations	5 104	2 551	2 551
Autres provisions pour charges	1 305	1 658	5 526
Autres provisions pour charges	599	1 970	1 970
Total des provisions et autres passifs non courants	7 520	6 595	26 073

Les provisions constituées au cours de l'exercice 2013 couvrent principalement des risques sociaux ainsi qu'un plan de sauvegarde de l'emploi engagé sur le pré-presse et l'imprimerie.

Les provisions pour risques juridiques, sociaux et divers comprennent notamment des provisions relatives à un contrôle URSSAF sur les exercices 2008 à 2010 et concernant la majorité des filiales consolidées. Sur la base des échanges avec les conseillers juridiques du Groupe, une analyse du risque a été effectuée à partir des dossiers en cours d'instruction et des notifications de redressement. L'estimation des risques peut, dans ce cadre, différer sensiblement des montants demandés ou notifiés et évoluer en fonction du déroulement de la procédure.

En l'absence d'avancée du dossier au cours du deuxième semestre 2013, les dotations aux provisions constituées au 30 juin 2013 ont été maintenues.

L'évolution des produits constatés d'avance est liée à un effet calendaire sur l'activité de diffusion d'imprimés publicitaires.

Variation des provisions

Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2012 Retraité	Augmentation	Diminution (provisions utilisées)	Diminution (provisions non utilisées)	31/12/2013
Provisions pour risques juridiques, sociaux et divers	18 801	23 501	-4 960	-1 592	35 750
Autres provisions pour charges	476	54			530
Total des provisions et autres passifs non courants	19 277	23 555	-4 960	-1 592	36 280
Provisions pour risques juridiques, sociaux et divers	0				0
Provisions pour risques commerciaux	416	314	(163)	(55)	512
Provisions pour restructurations	2 551	5 067	(2 514)		5 104
Autres provisions pour charges	1 658	988	(1 341)		1 305
Produits constatés d'avance	1 970				599
Total des provisions et autres passifs courants	6 595	6 369	(4 018)	(55)	7 520

Note 18 – Informations sectorielles

Les informations figurant dans cette note sont conformes à la définition des secteurs retenue dans les comptes établis selon les principes comptables de la norme IFRS 8.

Ce découpage sectoriel reflète la structure opérationnelle et managériale du groupe Spir Communication.

31/12/2013

(en milliers d'euros)	Médias Généralistes	Médias Thématiques Immobilier	Médias Thématiques Automobile	Imprimerie	Diffusion Imprimés Publicitaires	Total groupe Spir Communication
Chiffre d'affaires total du métier	93 767	80 547	48 474	65 804	287 827	576 419
Résultat opérationnel courant	-12 440	7 997	18 687	-4 236	-11 581	-1 573
Résultat opérationnel	-13 971	8 095	18 031	-14 787	-39 052	-41 684
Résultat opérationnel en % du CA net HG	-20,5%	10,8%	37,2%	-38,6%	-13,7%	-8,1%
Immobilisations corporelles et incorporelles	19 379	21 238	120 599	14 962	47 233	223 411
Investissements corporels et incorporels	4 626	1 257	2 216	805	4 204	13 108
Effectifs permanents	453	325	196	425	926	2 325
Distributeurs					22 828	22 828
Chiffre d'affaires net hors groupe	68 111	75 146	48 474	38 269	285 023	515 023

La ligne "Immobilisations corporelles et incorporelles" intègre les goodwill pour leur valeur nette comptable.

31/12/2012

(en milliers d'euros)	Médias généralistes (*)	Médias Thématique Immobilier	Médias Thématique Automobile	Imprimerie	Distribution Imprimés Publicitaires	Total Groupe Spir Communication
Chiffre d'affaires total du métier	103 052	77 860	48 171	79 081	303 267	611 431
Résultat opérationnel courant	-10 575	7 672	18 644	-5 630	-104	10 007
Résultat opérationnel	-4 701	7 826	18 710	-9 038	-9 250	3 547
Résultat opérationnel en % du CA	-4,6%	10,1%	38,8%	-11,4%	-3,1%	0,6%
Immobilisations corporelles et incorporelles	21 039	21 475	119 098	20 772	57 486	239 870
Investissements corporels et incorporels	2 931	1 338	2 174	4 200	2 478	13 121
Effectifs permanents	640	342	186	482	1 043	2 693
Distributeurs					22 877	22 877
Chiffre d'affaires net hors groupe	80 537	73 206	48 171	42 146	298 471	542 531

La ligne "Immobilisations corporelles et incorporelles" intègre les goodwill pour leur valeur nette comptable.

Le chiffre d'affaires inter-secteurs s'élève à 68 900 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Note 19 – Charges de restructuration et autres produits et charges opérationnels

Détail 2013

(en milliers d'euros)	Total
Coûts nets des restructurations	(6 775)
Dépréciation d'actifs corporels et incorporels	(13 164)
Provisions pour risques juridiques, sociaux et divers	(17 137)
Coûts réorganisation	(1 779)
Autres	(1 256)
Total charges de restructuration et autres charges opérationnelles 2013	(40 111)

Les coûts nets de restructuration portent essentiellement sur les imprimeries.

Les dépréciations de goodwill concernent l'UGT Diffusion d'imprimés publicitaires et l'UGT Imprimerie.

Détail 2012

(en milliers d'euros)	Total
Produits liés aux variations de périmètre	10 772
Total autres produits opérationnels 2012	10 772
Coûts nets des restructurations et des risques juridiques et sociaux	(15 957)
Dépréciation d'actifs corporels et incorporels	(1 030)
Cessions et mises au rebut d'actifs	(245)
Total charges de restructuration et autres charges opérationnelles 2012	(17 232)

Les autres produits opérationnels comprennent essentiellement un produit de 10,0 millions d'euros relatif à un complément de prix lié à l'opération de vente réalisée en 2010 de la société Editions Aixoises Multimédia, société éditrice du site Leboncoin.fr.

Les autres charges opérationnelles sont principalement composées :

- des coûts nets de litiges sociaux collectifs, juridiques et commerciaux pour 9,7 millions d'euros,
- des coûts de réorganisation pour 3,4 millions d'euros,
- des coûts nets de restructuration relatifs aux Imprimeries IPS à hauteur de 2,5 millions d'euros,
- des dépréciations d'actifs corporels et incorporels portant essentiellement sur du matériel industriel à hauteur de 1 million d'euro.

Note 20 – Coût de l'endettement financier net

Les charges d'intérêts correspondent essentiellement aux intérêts payés dans le cadre des financements en crédit-bail et par emprunts.

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement	34	116
Total produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	34	116
Charges d'intérêts	(1 370)	(1 572)
Autres charges financières	79	6
Autres produits financiers	293	79
Total coût de l'endettement financier brut	(998)	(1 487)
Total coût de l'endettement financier net	(964)	(1 371)

La diminution des charges d'intérêt s'explique par la diminution de l'endettement.

Note 21 – Charge d'impôt

A compter de l'exercice 2012, les impôts différés ont été calculés au taux de 33,33 %.

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
- Impôt exigible	0	124
- Impôt différé	(9 520)	(111)
Total Impôt sur les bénéfices	(9 520)	13

La différence avec le taux normal d'imposition en France de 33,33% s'analyse comme suit :

Preuve d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Résultat net de l'ensemble consolidé	(55 578)	(4 650)
Quote-part du résultat net des participations dans les entreprises associées	3 411	1 183
Impôt société	9 520	13
Résultat taxable au taux courant	(42 647)	(3 480)
Taux d'impôt applicable	33,33%	33,33%
Impôt théorique au taux d'impôt applicable	(14 216)	(1 160)
Déficits non activés	(10 807)	(11 412)
Retraitements permanents	(940)	10 098
Dépréciation impôt différé	(9 520)	
Dépréciation goodwill	(4 388)	
Quote-part frais et charges sur earn-out EAM/ autres retraitements	(400)	
Crédits d'impôt (CICE)	2 319	28
Imputation crédits impôt antérieurs		13
Variation imposition sur société étrangère		126
Charge d'impôt société comptabilisée	(9 520)	13

Note 22 – Paiements fondés sur des actions (plans d'options de souscription ou d'acquisition d'actions)

Au 31 décembre 2013, seuls sont en cours des plans d'acquisition d'actions au bénéfice de certains dirigeants sociaux et membres du personnel du groupe Spir Communication.

Date d'attribution et type d'option	Prix d'exercice	Nombre d'options à l'origine du plan	Options valides et non encore exercées au 31/12/2012	Options annulées en 2013	Options valides et non encore exercées au 31/12/2013	Période d'exercice	(en milliers d'euros)		
							Juste valeur des paiements fondés sur des actions 31/12/2012	Juste valeur des paiements fondés sur des actions 31/12/2013	Variation de l'exercice
18/05/2006 achat	122,91 €	117 670	19 990	(500)	19 490	du 18/05/2010 au 18/05/2014	1 059	1 059	0
15/05/2007 achat	105,26 €	45 375	16 575	(500)	16 075	du 15/05/2011 au 15/05/2015	608	608	0
TOTAL			36 565	(1 000)	35 565		1 667	1 667	0

Note 23 – Composition du capital social et opérations sur titres auto-détenus

Composition du capital social

Le capital social de la société Spir Communication SA se compose de 6 245 411 actions au nominal de 4 euros.

Au 31 décembre 2013, la répartition du capital est la suivante :

	Nbre d'actions détenues au 31/12/2013	% du capital au 31/12/2013	% droits de vote nets au 31/12/2013	Nbre d'actions détenues au 31/12/2012	% du capital au 31/12/2012	% droits de vote nets au 31/12/2012
Prépart SCS	3 485 692	55,81%	68,10%	3 485 692	55,81%	61,66%
Sofiouest SA	662 348	10,61%	12,90%	662 348	10,61%	15,58%
Actions propres	156 574	2,51%		162 797	2,61%	
Public	1 940 797	31,08%	19,00%	1 934 574	30,98%	22,76%
Total	6 245 411	100,00%	100,00%	6 245 411	100,00%	100,00%

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité.

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché. Ces actions sont acquises essentiellement en vue d'assurer le contrat de liquidité et d'animer le marché des titres, de les conserver et de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions, tout plan d'épargne ou toute attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe.

Opérations sur titres auto-détenus

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Actions auto-détenues au début de l'exercice	16 200	16 128
Variation des actions destinées à couvrir les plans de stock-options	0	0
Variation des actions affectées à la régulation de cours	54	72
Variation totale de l'exercice	54	72
Actions auto-détenues à la fin de l'exercice	16 254	16 200

(en nombre d'actions)	31/12/2013	31/12/2012
Actions auto-détenues au début de l'exercice	162 797	158 158
Variation des actions destinées à couvrir les plans de stock-options	0	0
Variation des actions affectées à la régulation de cours	(6 223)	4 639
Variation totale de l'exercice	(6 223)	4 639
Actions auto-détenues à la fin de l'exercice	156 574	162 797
Nombre d'actions composant le capital social	6 245 411	6 245 411
Nombre d'actions hors titres auto-détenus	6 088 837	6 082 614

Note 24 – Informations relatives aux parties liées

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Spir Communication SA et des filiales énumérées dans le tableau du paragraphe 2.2. Liste des sociétés consolidées au 31.12.2013

Le groupe Spir Communication est lui-même consolidé dans le groupe SIPA Ouest France.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions qui ont été conclues avec les parties liées au cours de l'exercice.

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
Emprunts auprès des parties liées	Dettes	Intérêts versés	Dettes	Intérêts versés
Pas de mouvement				
Prêts aux parties liées	Créances	Intérêts reçus	Créances	Intérêts reçus
Média Courtage SAS - Coentreprise à 40% depuis 2012	3 539	33	2 222	35
Acquisitions et cessions d'actifs aux parties liées	Acquisitions	Cessions	Acquisitions	Cessions
Pas de mouvement				
Dividendes versés aux parties liées		Dividendes		Dividendes
Pas de mouvement				
Compte courants de trésorerie avec les parties liées	Dettes	Intérêts versés	Dettes	Intérêts versés
Pas de mouvement				
Achats / Ventes aux parties liées	Achats	Ventes	Achats	Ventes
Média Courtage SAS - Coentreprise à 40% en 2012	187	250	240	457
20 minutes France SAS - Entreprise associée	418	9 289		11 116
Ouest France - Autre partie liée		972		734
Intrasipa - Autre partie liée	525		263	
Precom		1 389		
Principaux dirigeants de l'entité	73			
Dettes / Créances d'exploitation envers les parties liées	Dettes	Créances	Dettes	Créances
Média Courtage SAS - Coentreprise à 40% en 2012		123	240	119
20 minutes France SAS - Entreprise associée	257	1 470		1 827
Ouest France - Autre partie liée		158		117
Intrasipa - Autre partie liée	156			
Precom		285		
Principaux dirigeants de l'entité	54	90		

Les opérations de ventes réalisées avec 20 Minutes concernent essentiellement la diffusion des journaux réalisée par Adrexo et les travaux d'impression réalisés par IPS.

Les opérations d'achat réalisées avec 20 Minutes concernent essentiellement des prestations de régie pour les sociétés Regicom et Concept Multimedia.

Les opérations réalisées avec les principaux dirigeants de l'entité sont des prestations de Direction Générale en exécution d'un contrat de prestations de services avec la société CIP.

Rémunération des dirigeants du groupe

Les rémunérations totales et avantages de toute nature alloués, au titre de l'exercice, aux membres du Comité de Coordination Groupe, organe de direction qui s'est substitué au Comité Exécutif, se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Avantages à court terme	1 071	1 091
Avantages postérieurs à l'emploi		
Indemnité de fin de contrat	288	765
Paiements fondés sur des actions		
Total (*)	1 359	1 856

Intérêts des dirigeants dans les plans d'intéressement en actions du personnel

Les options d'achat d'actions détenues par les dirigeants ont les dates et les prix d'exercice suivants :

Date d'attribution et type d'option	Prix d'exercice (1 action pour 1 option)	Options valides et non encore exercées au 31/12/2013	Options valides et non encore exercées au 31/12/2012	Période d'exercice
18/05/2006 achat	122,91 €	8 500	8 500	du 18/05/2010 au 18/05/2014
15/05/2007 achat	105,26 €	6 500	6 500	du 15/05/2011 au 15/05/2015
TOTAL		15 000	15 000	

Aucune option n'a été octroyée aux administrateurs non indépendants et non dirigeants dans le cadre de ces plans.

Note 25 – Engagements hors bilan

Les engagements et garanties donnés sont :

- Caution donnée le 20 octobre 2010 au profit des filiales Régicom et Concept Multimedia pour le paiement de toutes les sommes qui pourraient être dues dans le cadre de contrats de location longue durée de véhicules automobiles dans la limite d'une somme maximum de 3.000.000 euros auprès de la Société ALD AUTOMOTIVE France. Ce cautionnement est délivré sur une durée expirant à l'échéance du dernier des contrats de location longue durée qui devrait intervenir début 2014.
- Nantissement d'un compte titre regroupant 50% des titres de la société CarboatMedia Holding SAS. Ce nantissement a été effectué au profit des banques constituant le pool bancaire partie à une convention de prêt syndiqué de 25M€ de 5 ans de maturité à l'origine et amortissable linéairement, convention de prêt destinée à refinancer de manière partielle l'achat en date du 30/11/2010 de 50% de titres de la société CarboatMedia Holding SAS.

- Caution solidaire en cas de défaillance de la société Adrexo envers la société Dupliprint, destinée à la sous-location d'un bien situé 44 avenue de l'Europe à Domont (95 330) d'une superficie de 654 m², à effet du 15 juin 2012, moyennant un loyer annuel de 56 milliers d'euros et une provision annuelle pour charges de 10 milliers d'euros.
- Caution solidaire en cas de défaillance de la société Advertising Productions envers la société Prologis France LXXXII, destinée à la sous-location d'un bien situé ZAC de Sainte Anne à Sorgues d'une superficie de 6 299 m², à effet du 23 mai 2011, moyennant un loyer annuel de 252 milliers d'euros et une provision annuelle pour charges de 54 milliers d'euros.
- Caution solidaire en cas de défaillance de la société Regicom envers la société Proxiland, destinée à la sous-location de bureaux à Ronchin situé 230 rue Jean Jaurès, immeuble le Tripode (59 790) d'une superficie de 289.5 m², à effet du 1^{er} juin 2013, moyennant un loyer annuel de 32 milliers d'euros et une provision annuelle pour charges de 7 milliers d'euros.
- Caution solidaire en cas de défaillance de la société IPS envers la société SCA Graphic Paper France, destinée à la fourniture de papier pour une période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 dans la limite de 1 million d'euros.

Note 26 – Objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux passifs financiers du groupe Spir Communication sont constitués d'emprunts, de dettes de location financement, et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du groupe Spir Communication. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Le Groupe contracte également des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt liés au financement du groupe.

La politique du Groupe est, depuis 2009, de ne pas souscrire d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du groupe sont le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de liquidité et le risque de contrepartie (le risque de change étant marginal). Le conseil d'administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier à long terme du groupe, à taux variable.

La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. L'objectif poursuivi est de figer à taux fixe ou de garantir à un taux maximum le coût de l'endettement net sur un horizon court et moyen terme.

Dans cet objectif, le Groupe met en place des contrats swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange à intervalles déterminés, la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculés sur un montant nominal d'emprunt convenu entre les parties.

Ces swaps, avec comme sous-jacents les emprunts, sont éligibles à la comptabilité de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

Par ailleurs, le groupe Spir Communication a recours ponctuellement à de la mobilisation de créances, qui constitue un financement à court terme à taux variable. Compte tenu des conditions de marché favorables et des fluctuations de cet encours au cours de l'exercice, le Groupe n'a pas jugé opportun de transformer ce taux variable en taux fixe.

Le préfinancement du CICE est à taux variable.

Au 31 décembre 2013, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, 78.3% de la dette du Groupe est à taux d'intérêt fixe.

Concernant les passifs à taux variables après couverture, l'impact d'une hausse homogène de 1% sur la courbe des taux résulterait en une hausse des frais financiers payés par le groupe Spir Communication de 63 milliers d'euros.

Risque de taux change

Le groupe Spir Communication n'a aucune position de change significative.

Risque actions

Le groupe Spir Communication ne détient aucune action dans son portefeuille de placements.

Risque de crédit

Le groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable, telle que présentée dans la Note 8. Le Groupe ne présente pas de concentrations importantes de risque de crédit. Aucun client du Groupe ne représente plus de 5% du chiffre d'affaires.

La répartition des créances clients nettes entre encours non échus et encours échus est la suivante au 31/12/2013 :

(en milliers d'euros)	Encours non échus	Encours échus		Total
		0 à 150 jours	plus de 150 jours	
Créances clients et comptes rattachés (TTC)	63 321	30 157	10 844	104 322
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés (HT)	0	(2 495)	(10 059)	(12 554)
Total créances clients et comptes rattachés	63 321	27 662	785	91 768

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente, les prêts et certains instruments dérivés, l'exposition du groupe Spir Communication est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

Risque de liquidité

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation d'emprunts bancaires, de contrats de mobilisation de créances et de contrats de location financement.

La trésorerie comprend les liquidités disponibles sur les comptes courants bancaires, les dépôts à vue et les dépôts à terme. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les placements considérés comme des équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur et présentent une maturité inférieure à 3 mois.

Le Groupe apprécie le risque de liquidité au travers de son taux global d'utilisation de sa capacité de financements nette de la trésorerie disponible, par le suivi du taux de gearing (endettement net /capitaux propres). Le risque de liquidité est également appréhendé au travers du ratio de leverage, soit l'endettement net sur l'EBITDA défini contractuellement.

Au 31 décembre 2013, le taux de gearing s'élève à 12,30% et le taux de leverage à 3,1.

Une clause associée au crédit syndiqué en cas de non maintien par Sofiouest de sa participation dans Spir Communication pourrait conduire au remboursement anticipé du prêt.

Justes valeurs des instruments financiers

Tous les instruments financiers du groupe Spir Communication ont des justes valeurs identiques à leurs valeurs comptables, à l'exception des emprunts et dettes financières.

En effet, au 31 décembre 2013, le groupe Spir Communication a trois contrats de swap de taux d'intérêt en cours. Ces contrats de swap sont détaillés dans la Note 12, leur juste valeur est défavorable au Groupe pour un montant de 554 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	Actif financier à la juste valeur par le compte de résultat	Placement détenu jusqu'à échéance	Prêts et créances	Actifs financiers disponibles à la vente
Autres titres de participation	0	15				X
Prêts, cautionnements et autres créances	5 563	4 762			X	
Clients et comptes rattachés	91 768	100 657			X	
Autres créances	27 726	23 960			X	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 435	18 305	X			

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	Risque de crédit	Risque de liquidité	Risque de taux
Autres titres de participation	0	15		X	
Prêts, cautionnements et autres créances	5 563	4 762		X	
Clients et comptes rattachés	104 322	100 657	X		
Autres créances	15 172	23 960	X		
Disponibilités	10 435	18 305		X	
SICAV et Fonds commun de placement				X	X
Crédit-bail retraité et emprunts	22 118	33 570		X	X
Autres emprunts et dettes financières diverses	1	1		X	X
Concours bancaires	6 076	6 814		X	X

Note 27 – Evénements postérieurs à la clôture

Un contrôle Urssaf couvrant les années 2011 à 2013 sur les principales sociétés du groupe a été initié en janvier 2014.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés



KPMG Audit
Parc Edonia, Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France



Ernst & Young et Autres
400, Promenade des Anglais
BP 33124
06203 Nice Cedex 3
France

Spir Communication S.A.

Siège social : Europarc de Pichaury 1330, Avenue Guilibert de la Lauzière – 13592 Aix en
Provence
Capital social : €. 24 981 644

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Spir Communication S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.



Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note « Comparabilité des comptes – IAS 19 Avantages au personnel » qui expose la première application de la norme IAS 19 révisée et l'incidence de la correction d'erreur relative au traitement des taux de turnover,
- La note « 3.2 Continuité d'exploitation » qui expose les éléments sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Test de dépréciation des goodwill et autres immobilisations

Le paragraphe 3.5 « Méthodes et règles d'évaluation », ainsi que la note 1 « Analyse des Goodwill » et la note 3 « Variation des immobilisations corporelles » du paragraphe « Explication des postes du bilan et du compte de résultat » de l'annexe aux comptes consolidés précisent les modalités selon lesquelles la société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et à des tests de dépréciation des autres immobilisations lorsqu'il existe des indices de perte de valeur.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur, à apprécier les hypothèses sur lesquelles se fondent ces tests, à revoir par sondages les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces hypothèses par la direction et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Nous rappelons toutefois que, comme indiqué dans le paragraphe 3.3. « Jugements et estimations », les principales hypothèses découlent d'estimations qui sont fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront, parfois de manière significative, des prévisions.

Provisions pour risques et charges

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrits dans le paragraphe 3.5 (10) « Provisions » et dans la note 17 « Détail des provisions et autres passifs courants » de l'annexe.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations concourant à ces provisions, à revoir par sondages les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.



28 avril 2014

Correction d'erreur

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 2.3 « Comparabilité des comptes IAS19 – Avantages au personnel » expose l'incidence de la correction d'erreur relative au traitement du turnover sur le calcul de l'engagement de retraite.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de cette correction et de la présentation qui en est faite.

Continuité d'exploitation

Comme indiqué dans la première partie de ce rapport, les comptes consolidés ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de l'application du principe comptable précisé ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

A Rennes et à Nice, le 28 avril 2014

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Ernst & Young et Autres

Vincent Broyé

Camille de Guillebon


Associé


Associé

3

Comptes sociaux

Comptes sociaux Spir Communication SA

Bilan

	Actif (en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012
		Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
	Immobilisations incorporelles				
	Fonds de commerce	63	0	63	63
	Autres immobilisations incorporelles	4 958	3 858	1 101	2 045
Note 1	Total immobilisations incorporelles	5 021	3 858	1 164	2 108
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	199		199	199
	Constructions et agencements	1 919	1 868	51	85
	Installations techniques	98	73	24	37
	Autres immobilisations corporelles	6 057	5 373	684	670
Note 1	Total immobilisations corporelles	8 273	7 315	958	991
	Immobilisations financières				
	Participations	261 737	124 366	137 370	143 825
	Autres immobilisations financières	249	10	239	28
Note 1	Total immobilisations financières	261 986	124 377	137 609	143 853
	Total actif immobilisé	275 280	135 549	139 731	146 952
	Actif circulant				
	Clients	3 334	4	3 330	3 869
	Autres créances d'exploitation	160 393	117 378	43 015	54 308
	Valeurs mobilières de placements	15 760	13 719	2 041	2 291
	Disponibilités	6 913	0	6 913	12 346
Note 2	Total actif circulant	186 401	131 101	55 300	72 813
Note 2	Comptes de régularisation	81	0	81	21
	Frais d'émission d'emprunts à étaler	110		110	165
	Total de l'actif	461 871	266 650	195 221	219 952

Bilan

Passif (en milliers d'euros)		31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres			
	Capital	24 982	24 982
	Réserves	167 970	167 970
	Report à nouveau	-42 994	-45 339
	Résultat	-18 225	2 345
	Provisions réglementées	1 619	1 619
Note 3	Total capitaux propres	133 352	151 576
Note 4	Provisions pour risques et charges	335	253
Dettes financières			
	Emprunts et dettes financières divers	12 588	17 592
Note 5	Total dettes financières	12 588	17 592
Dettes d'exploitation			
	Dettes fournisseurs	1 437	1 581
	Autres dettes d'exploitation	47 509	48 949
	Concours bancaires	0	0
Note 5	Total dettes d'exploitation	48 946	50 530
	Total du passif	195 221	219 952

Compte de résultat

(en milliers d'euros)		31/12/2013	31/12/2012
Note 8	Chiffre d'affaires	7 861	8 030
Note 9	Reprises sur provisions et amortissements et transferts de charges	3 511	3 063
	Autres produits	20	0
	Total produits d'exploitation	11 393	11 094
	Achats et autres approvisionnements	0	13
	Autres achats et charges externes	(7 096)	(5 362)
	Impôts, taxes et versements assimilés	(275)	(353)
	Charges de personnel		
	Salaires	(1 862)	(2 129)
	Charges sociales	(750)	(955)
	Dotations aux amortissements et provisions		
	Dotations aux amortissements sur immobilisations	(1 603)	(2 142)
	Dotations aux provisions pour risques et charges	(39)	0
	Autres charges	(129)	(200)
	Total charges d'exploitation	(11 754)	(11 129)
	Résultat d'exploitation	(361)	(35)
	Reprises sur provisions et transferts de charges	122	3 156
	Produits de participation	10 409	11 666
	Autres produits financiers	1 612	2 282
	Total produits financiers	12 144	17 103
	Dotations financières aux amortissements et provisions	(42 036)	(13 142)
	Autres charges financières	(1 118)	(1 924)
	Total charges financières	(43 153)	(15 066)
Note 10	Résultat financier	(31 010)	2 037
	Résultat courant avant impôt	(31 371)	2 002
	Produits sur opérations de gestion	0	0
	Produits sur opérations en capital	10 000	2 837
	Reprises sur provisions et transfert de charges	43	42 775
	Total produits exceptionnels	10 043	45 612
	Charges sur opérations de gestion	(530)	(309)
	Charges sur opérations en capital	0	(49 194)
Note 10	Dotation exceptionnelle / correction erreur	(31)	
	Dotations aux amortissements et provisions	(65)	(194)
	Total charges exceptionnelles	(626)	(49 697)
Note 11	Résultat exceptionnel	9 417	(4 085)
Note 12	Impôt sur les bénéfices	3 729	4 428
	Résultat net	(18 225)	2 345

Annexe des comptes sociaux

• Faits majeurs de l'exercice

La société Spir Communication est la holding de tête du groupe Spir Communication.

Son portefeuille de participations n'a pas connu de variation significative sur l'exercice, alors que l'exercice 2012 s'était notamment caractérisé par la finalisation de la cession de la filiale Adrexo Colis.

Il est également rappelé qu'en 2012, la société Spir Communication a transféré les fonctions « support » du Groupe à sa filiale CIP.

• Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux conventions générales comptables et ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels en France.

Des prévisions de trésorerie à 12 mois sur l'ensemble du Groupe, basées sur la réalisation du budget 2014, intégrant des mesures conservatoires et d'économies, une gestion optimisée du besoin en fonds de roulement et le recours, le cas échéant, à des moyens de financement à court terme (cessions de créances commerciales, cessions de créances fiscales) ont été établies.

Le contexte général de la consommation et les mutations de marché en cours conduisent également le Groupe Spir Communication à accélérer ses transformations, tant au niveau de ses offres commerciales, de son organisation que de ses coûts. Pour accompagner ces transformations, des solutions de financement à long terme sont à l'étude.

L'ensemble des éléments cités ci-dessus ont permis d'établir les états financiers de l'exercice de Spir Communication en conformité avec le principe de continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

1) Immobilisations

Les amortissements retenus pour la détermination du résultat d'exploitation sont calculés sur la durée d'utilisation estimée.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charge.

2) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition conformément à l'avis 04-15 du CNC. Concernant les fonds de commerce une provision peut être constatée si la valeur économique est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés d'après la durée d'utilisation prévue suivant les instructions du règlement 02-10 du CRC :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Durée
Logiciels inférieurs à 15 000 euros	linéaire	1 an
Logiciels supérieurs à 15 000 euros	linéaire	5 ans
Logiciels développés en interne	linéaire	3 ans

Il n'a pas été constaté de provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles.

3) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition conformément à l'avis 04-15 du CNC (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'amortissement est calculé sur leur durée d'utilisation estimée suivant les instructions du règlement 02-10 du CRC.

Cette application est sans incidence significative sur les comptes.

Les modes et durées d'amortissement sont les suivants :

Nature de l'immobilisation	Mode d'amortissement	Durée
Constructions	linéaire	20 à 30 ans
Agencements techniques	linéaire	5 à 8 ans
Matériels techniques	linéaire	5 à 8 ans
Véhicules	linéaire	3 à 5 ans
Autres matériels et mobiliers	linéaire	3 à 8 ans

4) Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat, frais accessoires compris, conformément à la méthode préférentielle du PCG et suivant l'avis 2007-C du CNC. La valeur d'utilité est déterminée à partir des projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 années compte tenu des perspectives de développement des acquisitions et d'une valeur terminale.

5) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur coût d'achat, hors frais accessoires.

Lorsque le cours à la clôture de l'exercice est inférieur à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Le portefeuille de valeurs mobilières de placement au 31/12/2013 est constitué :

- de 151 444 actions Spir Communication pour un montant de 15 688 milliers d'euros, destinées à couvrir 5 plans d'attribution d'actions au profit de certains membres du personnel et de certains dirigeants du Groupe. La différence constatée entre le prix de revient et le cours moyen de Bourse du mois de clôture est provisionnée. La provision constatée s'élève à 13 719 milliers d'euros au 31 décembre 2013,
- de 5 130 actions Spir Communication pour un montant de 66 milliers d'euros détenues dans le cadre d'un contrat de régulation de cours conclu avec une société de bourse.

6) Frais d'émission d'emprunt

A la date d'émission de l'emprunt syndiqué de 25 M€, la société a choisi de répartir les frais d'émission d'emprunt d'un montant de 275K€ sur la durée de ce dernier, soit 5ans.

7) Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à 87 K€ contre 100 K€ en N-1 et correspondent à des produits d'exploitations courants.

8) Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables et du règlement CRC 00-06.

Les provisions pour risques et charges sont constatées lorsque l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Les mouvements correspondent aux litiges nés ou dénoués sur l'exercice.

9) Charges à payer

Les charges à payer s'élèvent à 2 066 K€ contre 1 399 K€ en N-1 et correspondent à des charges d'exploitations courantes.

10) Engagement de retraite

La société comptabilise le montant de ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite dans ses comptes sociaux depuis 1995.

Le Groupe a fait effectuer une évaluation actuarielle de ses engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière, en date du 31 décembre 2013.

Cette intervention a mis en évidence une erreur dans le traitement du taux de turnover jusqu'alors appliqué par le groupe, qui, par ailleurs, ne tenait pas compte uniquement des départs à l'initiative des salariés.

Cette correction s'est traduite par une diminution du taux de turnover et donc un accroissement de l'engagement.

Conformément à l'article 313-3 du PCG, l'impact de cette correction d'erreur été isolé sur une ligne distincte du compte de résultat.

La différence entre l'engagement comptabilisé au 1^{er} janvier 2013, soit 201 K€, et le montant de l'engagement corrigé à cette date, soit 232 K€, s'élève à 31 K€ et a été constaté en charge exceptionnelle sur l'exercice.

La variation de l'engagement sur l'exercice a également fait l'objet d'une dotation d'exploitation pour 39 K€ sur l'exercice.

Les droits acquis par les salariés sont issus de l'application de la convention collective applicable (Syntec) et les hypothèses retenues pour l'évaluation de l'engagement sont les suivantes :

- un taux d'actualisation de 3,32 %,
- un taux d'augmentation des salaires de 1 %,
- un taux de rotation du personnel calculé par société,
- un taux de mortalité correspondant aux tables de survie TD 2004/2006, distinguant hommes et femmes,
- un âge de départ à la retraite de 65 ans,
- les charges sociales patronales sont prises en compte dans le montant de l'engagement.

11) Droit individuel à la formation

Le volume d'heures de formation correspondant aux droits acquis au titre du DIF s'élève à 872.08 heures au 31 décembre 2013.

Tout l'effectif de Spir Communication est de statut cadre.

12) Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Pas de constatation de CICE au cours de cet exercice au titre de la rémunération de l'effectif.

En tant que société-mère du groupe d'intégration fiscale, une créance de 6 959 K€ figure à ce titre à l'actif du bilan.

Complément d'informations

Note 1 – Informations sur l'actif immobilisé

Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Valeur brute des immobilisations

(en milliers d'euros)	Montant brut au 31/12/2012	Augmentations	Diminutions	Transfert	Montant brut au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles					
Concession, marques, fonds de commerce	49	0	0	0	49
Droit au bail	59	0	0	0	59
Logiciels	4 629	0	0	0	4 629
Immob. incorporelles en cours	1	283	0	0	284
Total immobilisations incorporelles	4 738	283	0	0	5 021
Immobilisations corporelles					
Terrains	199	0	0		199
Constructions et agencements	1 919	0	0	0	1 919
Installations techniques	4 750	247	0	0	4 998
Autres	1 121	36	0	0	1 157
Immob. corporelles en cours	0	0	0	0	0
Total immobilisations corporelles	7 989	284	0	0	8 273
Immobilisations financières					
Participations	257 688	4 049	0	0	261 737
Autres	39	214	3	0	249
Total immobilisations financières	257 727	4 263	3	0	261 986
Total général brut	270 454	4 829	3	0	275 280

Amortissements et provisions sur immobilisations

(en milliers d'euros)	Amortissements au 31/12/2012	Augmentations	Diminutions	Transfert	Amortissements au 31/12/2013
Immobilisations incorporelles					
Droit au bail	0	0	0	0	0
Logiciels et autres	2 630	1 228	0	0	3 858
Total immobilisations incorporelles	2 630	1 228	0	0	3 858
Immobilisations corporelles					
Constructions et agencements	1 834	34	0	0	1 868
Installations techniques	4 386	255	0	0	4 641
Matériel de transport	0	0	0	0	0
Autres	779	28	0	0	806
Total immobilisations corporelles	6 998	316	0	0	7 315
Immobilisations financières					
Participations	113 863	10 503	0	0	124 366
Autres	10	0	0	0	10
Total immobilisations financières	113 873	10 503	0	0	124 377
Total général amort. et provisions	123 502	12 047	0	0	135 549

Actif immobilisé net

(en milliers d'euros)	Valeur nette au 31/12/2012	Augmentations	Diminutions	Transfert	Valeur nette au 31/12/2013
Total actif immobilisé net	146 952	(7 218)	3	0	139 731

Les variations des participations brutes et de leur dépréciation appellent les commentaires suivants :

- Une dotation pour dépréciation des titres de la filiale CIP a été constatée pour un montant de 4 049 millions d'euros,
- Une dotation pour dépréciation des titres de la filiale 20 MN a été provisionnée pour un montant de 5 529 millions d'euros,
- Une dotation pour dépréciation des titres de la filiale Prixing a été constatée pour un montant de 925 milliers d'euros.

Informations relatives aux biens financés en crédit-bail

La société a financé son siège social sis à Aix-en-Provence en crédit-bail sur une durée de 12 ans.

(en milliers d'euros)	Valeur initiale	Redevances versées au 31/12/2013	Redevances restant à verser
Terrain siège social	924		
Construction siège social	8 932		
Biens financés en crédit bail	9 856	9 594	2 755
Echéancier	dont à un an au plus		902
	dont de un à cinq ans		1 853
	dont à plus de cinq ans		0

Si ce bien avait été acquis en propre par la société et amorti en linéaire sur une durée de 30 ans, les dotations aux amortissements de l'année auraient été de 298 milliers d'euros et le montant cumulé des amortissements à la fin de l'exercice serait de 2 779 milliers d'euros.

Note 2 – Autres informations sur les postes de l'actif

Echéances des créances

(en milliers d'euros)	montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	249	0	249
Actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	3 334	3 334	0
Autres créances	160 393	143 146	17 247
Total	163 976	146 481	17 496
dont entreprises liées	141 885	141 885	0

Les autres créances à plus d'un an correspondent notamment à :

- une créance d'impôt résultant du report en arrière des déficits du groupe pour un montant de 8 776 milliers d'euros
- une créance d'impôt pour la compétitivité et l'emploi du groupe pour un montant de 6 959 milliers d'euros
- une créance liée à la cession des titres S3G Com pour un montant de 1 400 milliers d'euros

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Valeurs mobilières de placement		
Actions propres (Plans de stock-options)	15 688	15 688
Actions propres (Régulation de cours)	66	157
Certificats de dépôts	0	0
Total brut	15 754	15 845
Disponibilités		
Comptes courants bancaires débiteurs	6 913	12 346
Total	6 913	12 346

Comptes de régularisation

Ils sont essentiellement composés de charges constatées d'avance pour un montant de 81 milliers d'euros et correspondent à des charges d'exploitation courante.

Note 3 – Capitaux propres**Composition du capital social**

	Nombre de titres	Nominal
Actions composant le capital social au début de l'exercice	6 245 411	4 euros
Mouvements de l'exercice		
Actions composant le capital social à la clôture de l'exercice	6 245 411	4 euros

Variation de la situation nette

(en milliers d'euros)	Situation au 31/12/2012	Affectation résultat 2012	Résultat 2013	Situation au 31/12/2013
Capital	24 982			24 982
Prime d'émission	18 351			18 351
Prime de fusion	6 785			6 785
Réserves	142 834			142 834
Report à nouveau	-45 339	2 345		-42 994
Résultat	2 345	(2 345)	(18 225)	(18 225)
Provisions réglementées	1 619			1 619
Capitaux propres	151 577	0	(18 225)	133 352

Note 4 – Etat des provisions

(en milliers d'euros)	Montant au 31/12/2012	Augmentations	Diminutions (provisions utilisées)	Diminutions (provisions non utilisées)	Montant au 31/12/2013
Amortissements dérogatoires	1 619	0		0	1 619
Provisions règlementées	1 619	0	0	0	1 619
Provisions pour litiges	10	0	10	0	0
Provisions pour retraites	201	70	0		272
Autres provisions	42	65		43	64
Provisions pour risques et charges	253	135	10	43	335
Provisions sur immobilisations financières	113 873	10 503	0	0	124 377
Provisions sur comptes clients	0	4	0	0	4
Provisions sur autres créances	85 998	31 380		0	117 378
Provisions sur actions propres	13 567	152	0	0	13 719
Provisions pour dépréciations	213 438	42 040	0	0	255 478
Total	215 310	42 175	10	43	257 431

Les dotations aux provisions se ventilent de la manière suivante :

- exploitation 43 K€
- financières 42 036 K€ (dépréciation des titres et des comptes courants débiteurs)
- exceptionnelles 96 K€

Note 5 – Etat des dettes

Echéances des dettes

(en milliers d'euros)	montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
Emprunts et dettes financières diverses	12 588	5 074	7 515
Fournisseurs et comptes rattachés	1 437	1 437	0
Dettes fiscales et sociales	1 917	1 917	0
Compte courant passif	38 842	38 842	0
Autres dettes	6 750	6 750	0
Total	61 535	54 020	7 515
dont entreprises liées	38 702	38 702	0

Note 6 – Informations concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	Montant net au bilan	Dont entreprises liées
Bilan		
Actif immobilisé		
Participations	137 370	137 370
Autres immobilisations financières	239	
Actif circulant		
Clients et comptes rattachés	3 330	3 164
Autres créances	43 015	24 507
Dettes		
Dettes Actionnaires	0	
Emprunts et dettes financières divers	12 588	0
Fournisseurs et comptes rattachés	1 437	18
Autres dettes	47 509	38 702
Produits et charges financiers	Montant net au résultat	Dont entreprises liées
Dividendes reçus	10 409	10 409
Autres produits financiers	1 735	1 621
Charges financières	43 153	42 118

Note 7 – Engagements financiers et dettes garanties par des sûretés réelles

Les engagements et garanties donnés sont :

- Caution donnée pour garantir les loyers de la société Imprimeries IPS dans le cadre du contrat de crédit-bail signé avec un établissement bancaire pour financer l'acquisition d'une rotative Goss Mainstream le montant des loyers restant dus au 31/12/2013 est de 4 114 milliers d'euros.
- Caution donnée le 20 octobre 2010 au profit des filiales Régicom et Concept Multimedia pour le paiement de toutes les sommes qui pourraient être dues dans le cadre de contrats de location longue durée de véhicules automobiles dans la limite d'une somme maximum de 3.000.000 euros auprès de la Société ALD AUTOMOTIVE France. Ce cautionnement est délivré sur une durée expirant à l'échéance du dernier des contrats de location longue durée qui devrait intervenir début 2014.
- Nantissement d'un compte titre regroupant 50% des titres de la société CarboatMedia Holding SAS. Ce nantissement a été effectué au profit des banques constituant le pool bancaire partie à une convention de prêt syndiqué de 25M€ de 5 ans de maturité à l'origine et amortissable linéairement, convention de prêt destinée à refinancer de manière partielle l'achat en date du 30/11/2010 de 50% de titres de la société CarboatMedia Holding SAS.
- En garantie des engagements de la société Imprimerie IPS, la société Lixxbail a demandé à la société SPIR Communication un engagement de poursuite de crédit-bail en substitution de la société Imprimerie IPS en cas de résiliation du contrat dont le montant total des loyers s'élève à 3,3 millions d'euros. La durée du contrat est du 29 juin 2012 au 29 mars 2016 et les redevances restant dues au 31/12/2013 s'élèvent à 2 233 milliers d'euros.

- Caution solidaire en cas de défaillance de la société Adrexo envers la société Dupliprint, destinée à la sous-location d'un bien situé 44 avenue de l'Europe à Domont (95 330) d'une superficie de 654 m2, à effet du 15 juin 2012, moyennant un loyer annuel de 56 milliers d'euros et une provision annuelle pour charges de 10 milliers d'euros.
- Caution solidaire en cas de défaillance de la société Advertising Productions envers la société Prologis France LXXXII, destinée à la sous-location d'un bien situé ZAC de Sainte Anne à Sorgues d'une superficie de 6 299 m2, à effet du 23 mai 2011, moyennant un loyer annuel de 252 milliers d'euros et une provision annuelle pour charges de 54 milliers d'euros.
- Caution solidaire en cas de défaillance de la société Regicom envers la société Proxiland, destinée à la sous-location de bureaux à Ronchin situé 230 rue Jean Jaurès, immeuble le Tripode (59 790) d'une superficie de 289.5 m2, à effet du 1^{er} juin 2013, moyennant un loyer annuel de 32 milliers d'euros et une provision annuelle pour charges de 7 milliers d'euros.
- Caution solidaire en cas de défaillance de la société IPS envers la société SCA Graphic Paper France, destinée à la fourniture de papier pour une période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 dans la limite de 1M€.
- Lettres de soutien données aux sociétés filiales directes et indirectes suivantes : Advertising Production, CIP, Concept Multimedia, IPS, Media Courtage, Regicom et Mobiljob.

Note 8 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 7 861 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Management fees	4 892	5 238
Autres	2 969	2 792
Total	7 861	8 030

La totalité du chiffre d'affaires est réalisée avec les sociétés du Groupe Spir Communication, hors les locations diverses, soit 29 milliers d'euros.

Il est principalement constitué de prestations de management facturées aux filiales.

Note 9 – Transferts de charges

Les transferts de charges pour un montant de 3 501 milliers d'euros correspondent principalement à des refacturations internes de frais généraux pour 2 945 milliers d'euros et à des transferts de charges de personnel pour 556 milliers d'euros.

Note 10 – Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Produits financiers		
Produits de participation	10 409	11 666
Revenus des prêts	1 499	2 086
Reprises sur provisions et transfert de charges	122	3 156
Prod.nets sur cessions valeurs mobilières de placement	52	38
Intérêts sur placement	61	158
Total produits financiers	12 144	17 103
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	(42 036)	(13 142)
Autres intérêts et charges assimilés	(1 118)	(1 924)
Total charges financières	(43 153)	(15 066)
Résultat financier	(31 010)	2 037

Le résultat financier est principalement constitué :

- de la distribution des dividendes des filiales de Spir S.A. pour un montant de 10 409 milliers d'euros,
- des intérêts versés par les filiales de Spir S.A. pour les comptes courants avancés pour un montant de 1 499 milliers d'euros,
- d'une dotation pour dépréciation du compte courant de la filiale Regicom pour un montant de 12 568 milliers d'euros,
- d'une dotation pour dépréciation du compte courant de la filiale IPS pour un montant de 18 812 milliers d'euros,
- d'une dotation pour dépréciation des titres de la filiale CIP pour un montant de 4 049 milliers d'euros,
- d'une dotation pour dépréciation des titres de la société 20 MN pour un montant de 5 529 milliers d'euros,
- d'une dotation pour dépréciation des titres de la société Prixing pour un montant de 925 milliers d'euros,
- d'une dotation pour provision sur actions propres à hauteur de 152 milliers d'euros.
- des intérêts versés aux filiales de Spir S.A. pour les comptes courants avancés pour un montant de 82 milliers d'euros,
- des intérêts versés relatifs aux emprunts à hauteur de 859 milliers d'euros,

Note 11 – Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Produits sur opérations de gestion	0	0
Produits sur opérations en capital	10 000	2 837
Reprises sur provisions et transfert de charges	43	42 775
Total produits exceptionnels	10 043	45 612
Charges sur opérations de gestion	(530)	(309)
Charges sur opérations en capital	0	(49 194)
Dotations aux amortissements et provisions	(97)	(194)
Total charges exceptionnelles	(627)	(49 697)
Résultat exceptionnel	9 417	(4 085)

Le résultat exceptionnel est principalement constitué du complément de prix de 10 000 milliers d'euros sur la cession de titres de la société d'Editions Aixoises Multimédia, société éditrice du site Le boncoin.fr.

La cession était intervenue en 2010.

Note 12 – Fiscalité

La société Spir a opté pour le régime fiscal de groupe, à compter du 1^{er} janvier 1989.

En tant que société-mère, elle s'est constituée seule redevable de l'impôt sur le résultat d'ensemble du groupe Spir Communication, conformément à l'article 223A du Code Général des Impôts.

Les économies d'impôts réalisées par le groupe constitué entre la société mère et les sociétés intégrées, liées aux déficits éventuels, seront réallouées immédiatement aux sociétés intégrées déficitaires, qui bénéficieront ainsi d'un produit immédiat.

Les économies ou charges autres que celles liées aux déficits réalisées à l'occasion de l'intégration tels que correctifs, avoir fiscaux et crédits d'impôts des déficitaires, exemption de l'imposition de la quote-part de frais et charges, seront conservées chez la société mère et constatées en produits ou charges.

Répartition

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Charge ou produit d'impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	(31 371)	3 729	(27 642)
Résultat exceptionnel	9 417	0	9 417
Total	(21 954)	3 729	(18 225)

Ce produit d'impôt résulte uniquement de l'application de la convention d'intégration fiscale.

Le montant du déficit d'ensemble du groupe au titre de l'exercice 2013 est de 31 464 K€.

Note 13 – Rémunération

Les rémunérations brutes allouées au titre de l'exercice 2013 aux mandataires sociaux, hors administrateurs, se sont élevées en 2013 à 569 milliers d'euros.

Le détail des rémunérations de l'ensemble des mandataires sociaux est repris dans le rapport de gestion.

Note 14 – Evénements postérieurs à la clôture

Un contrôle Urssaf couvrant les années 2011 à 2013 a été initié en Janvier 2014.

Note 15 – Identité de la société mère consolidante

La société Spir Communication établit des comptes consolidés aux normes IFRS publiés concomitamment aux comptes sociaux. Ces comptes consolidés sont eux-mêmes intégrés globalement dans les comptes consolidés établis par la société Sofiouest (Siren 549 200 509).

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2013	2012	2011	2010	2009
Capital en fin d'exercice					
Capital social	24 981 644	24 981 644	24 981 644	24 981 644	24 981 644
Nombre d'actions ordinaires existantes	6 245 411	6 245 411	6 245 411	6 245 411	6 245 411
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	7 860 974	8 030 338	15 971 727	4 810 358	6 363 576
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	21 820 511	13 395 786	10 996 966	170 772 067	11 547 420
Impôts sur les bénéfices	(3 729 142)	(4 427 875)	774 897	3 546 330	(1 244 326)
Dotations aux amortissements et provisions	43 774 234	15 479 136	55 560 971	86 577 080	86 119 140
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(18 224 581)	2 344 525	(45 338 902)	80 648 657	(73 327 394)
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	4,09	2,85	1,64	26,78	2,05
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(2,92)	0,38	(7,26)	12,91	(11,74)
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés de l'exercice	8	8	48	1	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 861 635	2 128 921	3 349 139	840 174	1 715 876
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	750 176	955 266	1 720 251	362 627	737 201

Liste des filiales et participations

(en euros)	Capital social	% du capital détenu	Cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice
	Capitaux propres hors capital	Valeurs d'inventaire titres détenus (valeur nette)	Prêts et avances consentis	Résultat courant du dernier exercice	Dividendes encaissés durant l'exercice
Régicom SAS Aix-en-Provence	500 000 (108 026 466)	100,00% 0	2 100 000 96 959 824	72 067 542 (13 617 716)	(16 113 513) 0
Adrexo SAS Aix-en-Provence	836 000 3 067 653	100,00% 4 053 596	0 0	288 597 924 (11 070 050)	(28 285 325) 0
Imprimeries IPS SAS Châteaurenard	9 035 568 (28 193 423)	100,00% 0	6 347 000 17 391 448	65 804 434 (4 735 292)	(16 442 491) 0
Concept Multimédia SA Aix-en-Provence	1 074 000 (2 207 405)	100,00% 15 169 478	900 000 5 002 975	78 418 157 8 227 745	2 926 186 0
Les Oiseaux SCI Châteaurenard	100 169 018	90,00% 872 861	0 0	355 536 143 647	95 765 45 667
CIP SAS Aix-en-Provence	560 000 (1 085 488)	100,00% 0	0 9 934 529	22 047 548 (243 902)	(1 141 492) 0
Carboatmédia Holding SAS La Garenne Colombes	46 473 180 88 337 485	100,00% 111 894 382	0 0	0 10 176 922	10 018 657 10 363 519
Média Courtage SAS Brest	200 000 (7 582 317)	40,00% 80 000	0 3 539 000	1 176 865 (2 759 583)	(2 757 668) 0
20 minutes France SAS Paris	5 743 392 1 731 062	25,00% 5 000 000	0 0	51 531 594 (2 116 816)	(2 981 135) 0
SPIR médias 1 SAS Aix-en-Provence	5 000 (3 835)	100,00% 5 000	0 0	0 (2 626)	(2 363) 0
SPIR médias 2 SAS Aix-en-Provence	5 000 (3 835)	100,00% 5 000	0 0	0 (2 626)	(2 363) 0
Advertising Productions SAS Aix-en-Provence	40 000 (6 351 095)	100,00% 40 000	0 9 057 030	4 706 980 (1 015 825)	(853 224) 0
Prixing SAS Paris	291 676 1 050 327	22,00% 250 000	0	306 456 (561 869)	293 675

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

KPMG Audit
Département de KPMG S.A
Parc Edonia, Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint-Grégoire
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
400, promenade des Anglais
B.P. 33124
06203 Nice Cedex 3
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Spir Communication

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Spir Communication, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes, règles et méthodes comptables » qui expose les éléments sous-tendant l'application du principe de continuité d'exploitation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

• Immobilisations financières

La note « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels précise les modalités d'évaluation et de comptabilisation relatives aux participations.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que cette note de l'annexe des comptes annuels donne une information appropriée.

• Provisions pour risques et charges

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques liés à son activité, tels que décrits en note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la société pour identifier et évaluer les risques, ainsi que sur l'examen de la situation des principaux litiges.

• Continuité de l'exploitation

Comme indiqué dans la première partie de ce rapport, les comptes annuels ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de l'application du principe comptable précisé ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueils par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Rennes et Nice, le 28 avril 2014

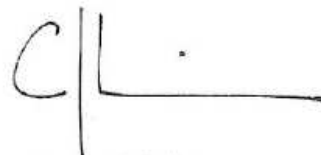
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A



Vincent Broyé

ERNST & YOUNG et Autres



Camille de Guillebon

4

Autres rapports et documents juridiques

Texte des résolutions soumises à l'Assemblée générale mixte du 27 mai 2014 (Annexe 1)

I) Points relevant d'une assemblée générale ordinaire :

- Lecture du rapport de gestion dans lequel est inclus le rapport du Groupe établi par le conseil d'administration,
- Lecture du rapport Responsabilité Sociétale Environnementale (RSE) annexé au rapport de gestion, et de l'attestation de KPMG, organisme indépendant tiers sur ce rapport,
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et des charges non déductibles (***première résolution***),
- Quitus aux administrateurs et décharge aux commissaires aux comptes (***deuxième résolution***),
- Affectation du résultat de l'exercice (***troisième résolution***),
- Approbation des comptes consolidés du Groupe Spir Communication de l'exercice clos le 31 décembre 2013 (***quatrième résolution***),
- Lecture du rapport du président du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe Spir Communication et du rapport des commissaires aux comptes sur ledit rapport,
- Lecture du rapport spécial sur les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en matière d'options de souscription ou d'achat d'actions,
- Lecture du rapport spécial sur les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 au titre d'attributions gratuites d'actions,
- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions (***cinquième résolution***),
- Nomination de Madame Christine Blanc-Patin en qualité d'administratrice (***sixième résolution***),

- Nomination de Madame Viviane Neiter en qualité d'administratrice (**septième résolution**),
- Jetons de présence (**huitième résolution**),
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Louis Echelard, président du conseil d'administration (**neuvième résolution**),
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Jean-Michel Neyret, directeur général (**dixième résolution**) ;
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Thierry Vallenet, directeur général (**onzième résolution**) ;
- Autorisation donnée ou à donner au conseil d'administration d'acquérir des actions de la société :
 - lecture du rapport du conseil d'administration sur l'utilisation de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 22 mai 2013 d'acquérir des actions de la société (**douzième résolution**),
 - lecture du rapport du conseil d'administration visant à solliciter l'autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la société,
 - Autorisation à donner au conseil d'administration (**treizième résolution**),
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (**quatorzième résolution**).

II) Points relevant d'une assemblée générale extraordinaire :

- Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des plans d'options d'achat d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions ;
 - Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,
 - Autorisation à donner au conseil d'administration (**quinzième résolution**),
- Autorisation à donner au conseil d'administration d'attribuer des plans d'attribution gratuite d'actions :
 - Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,
 - Autorisation à donner au conseil d'administration (**seizième résolution**),
- Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la société et des sociétés du Groupe Spir Communication adhérant à un plan d'épargne entreprise :
 - Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,
 - Autorisation à donner au conseil d'administration (**dix-septième résolution**),
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues par la société :
 - Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes,
 - Autorisation à donner au conseil d'administration (**dix-huitième résolution**),
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (**dix-neuvième résolution**).

I. PARTIE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, du rapport du président du conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et des rapports des commissaires aux comptes, ainsi que les explications complémentaires apportées, les observations échangées en cours de séance et après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013, l'assemblée générale approuve les comptes annuels dans leur intégralité et en toutes leurs parties (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et visées dans ces rapports.

Elle constate et approuve les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code général des impôts pour un montant global de 23 152 (vingt-trois mille cent cinquante-deux) euros et qui ont donné lieu à une imposition d'environ 7 717 (sept mille sept cent dix-sept) euros.

Elle constate que les comptes annuels présentent une perte nette comptable de 18 224 581,54 (dix-huit millions deux cent vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-un euros et cinquante-quatre cents) euros.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 quitus de leur gestion à tous les administrateurs et décharge de l'accomplissement de leur mission les commissaires aux comptes.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître une perte nette comptable de 18 224 581 (dix-huit millions deux cent vingt-quatre mille cinq cent quatre-vingt-un) euros, l'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration et décide de l'affectation suivante :

Perte de l'exercice : 18 224 581 euros

En intégralité au compte « report à nouveau »
qui passe d'un montant de (42 994 378) euros
à un montant de (61 218 959) euros -----

Total égal au résultat de l'exercice 18 224 581 euros

Il est précisé qu'il n'a pas été versé de dividendes au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, ainsi que les explications complémentaires, l'assemblée générale approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un chiffre d'affaires de 515,0 millions d'euros, une perte nette de l'ensemble consolidé de 55,6 millions d'euros et une perte nette part du Groupe de 55,6 millions d'euros.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce qui ont été conclues au cours de l'exercice et qui sont décrites dans ledit rapport spécial.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'élire en qualité de nouvelle administratrice Madame Christine Blanc-Patin, demeurant 2 bd de Gabès, 13008 Marseille, pour une durée de six années, commençant à courir à compter de ce jour et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'élire en qualité de nouvelle administratrice Madame Viviane Neiter, demeurant 41 bis avenue Foch, 54270 Essey les Nancy pour une durée de six années, commençant à courir à compter de ce jour et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide que le montant global annuel des jetons de présence à allouer au conseil d'administration pour l'année 2014 s'élève à la somme de 140 000 euros.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF publié le 16 juin 2013, lequel constitue le code de référence de la société en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Louis Echelard, président directeur général du 1^{er} janvier 2013 au 3 avril 2013 et président du conseil d'administration depuis cette date, tels que présentés dans le rapport de gestion 2013 de la société au paragraphe « Eléments de la rémunération des mandataires sociaux » soumis aux actionnaires.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF publié le 16 juin 2013, lequel constitue le code de référence de la société en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Jean-Michel Neyret, directeur général pour la période s'étendant du 3 avril 2013 au 18 décembre 2013, tels que présentés dans le rapport de gestion 2013 de la société au paragraphe « Eléments de la rémunération des mandataires sociaux » soumis aux actionnaires.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, consultée en application de la recommandation du § 24.3 du Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF publié le 16 juin 2013, lequel constitue le code de référence de la société en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à Monsieur Thierry Vallenet, directeur général délégué pour la période s'étendant du 21 novembre 2013 au 18 décembre 2013 et directeur général depuis cette date, tels que présentés dans le rapport de gestion 2013 de la société au paragraphe « Eléments de la rémunération des mandataires sociaux » soumis aux actionnaires.

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur l'utilisation de l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale mixte du 22 mai 2013 d'acquérir des actions de la société, constate que les objectifs fixés ont été respectés et approuve les dites acquisitions.

TREIZIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à acheter, en une ou plusieurs fois et aux époques qu'il lui plaira, des actions de la société dans la limite de 8% du nombre d'actions composant le capital social au jour de la présente assemblée, conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce.

L'assemblée générale prend acte que, lorsque les actions sont rachetées pour animer le marché et favoriser la liquidité dans les conditions ci-dessous, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 8% correspondra au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

L'assemblée générale décide que les acquisitions d'actions pourront être effectuées, conformément aux indications du rapport du conseil, avec les finalités suivantes par ordre d'intérêt décroissant :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Spir Communication par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF, avec un plafond de 4 % du capital social,
- attribuer des actions aux salariés (ou à certains d'entre eux) et/ou aux mandataires sociaux éligibles (ou à certains d'entre eux) de la société et des filiales du Groupe Spir Communication, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, pour le service des options d'achat ou de souscription d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux éligibles (ou à certaines catégories d'entre eux) conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- la conservation et l'utilisation dans le cadre des opérations de croissance externe (à titre d'échange, de paiement ou autre), en respectant le plafond légal de 5 % du capital social.

En outre, il est précisé, que les achats ou cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués par tous moyens et de toutes manières autorisés par la réglementation en vigueur, y compris par acquisition ou cession de bloc de titres ou l'utilisation d'instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 100 euros par action et le prix minimum de vente être inférieur à 5 euros par action. Ce prix d'achat maximum sera, le cas échéant, ajusté par le conseil d'administration conformément au nombre d'actions de la société existantes après d'éventuelles opérations financières de la société ou de décisions touchant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale, pour tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Le montant maximal susceptible d'être affecté par la société aux rachats de ses actions au titre du présent programme est fixé à 49 963 200 euros.

La présente autorisation est donnée pour dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, et prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur de la partie non encore utilisée, l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 22 mai 2013 dans sa dixième résolution.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et d'en fixer les modalités dans les conditions légales et dans celles de la présente résolution, pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes et conclure tous accords (notamment un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement), effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes, et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à faire usage de la présente autorisation et en application des dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, il informera l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs aux porteurs d'originaux, de copies ou extraits du présent procès-verbal pour réaliser tous dépôts et publications éventuellement nécessaires.

II. PARTIE EXTRAORDINAIRE

QUINZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à consentir, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi (ou de certains d'entre eux) et/ou des cadres supérieurs (ou de certains d'entre eux) des sociétés du Groupe Spir Communication des plans d'options d'achat d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions.

Cette autorisation est donnée, dans la limite d'un montant maximum de 4 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration, de consentir de tels plans et compte tenu des attributions éventuellement consenties en vertu de l'autorisation sollicitée aux termes de la seizième résolution ci-après (sous réserve des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation), étant précisé que dans ce montant maximum de 4 %, le pourcentage maximum d'options d'achat ou de souscription d'actions pouvant être attribué aux mandataires sociaux est fixé à 60 %, compte tenu des attributions éventuellement consenties en vertu de l'autorisation sollicitée aux termes de la seizième résolution ci-après (sous réserve des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation).

Cette autorisation, dont il pourra être fait usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale décide :

- que les plans dont les modalités seront arrêtées par le conseil d'administration devront soumettre l'octroi des options aux dirigeants mandataires sociaux et/ou des cadres supérieurs à des conditions de performance sérieuses et exigeantes qui seront proposées par le comité de rémunération,
- que la valorisation des options ne doit pas représenter un pourcentage disproportionné de l'ensemble des rémunérations attribué à chaque dirigeant mandataire social et qu'à ce titre, le conseil d'administration fixera le pourcentage de la rémunération globale de chaque mandataire que cette attribution ne doit pas dépasser, sans que ledit pourcentage excède 25 % (tenant compte tant des plans d'achat ou de souscription visés par la présente résolution que des plans d'attribution gratuite d'actions visés par la seizième résolution).

Les motifs présidant à la possibilité de mettre en œuvre chaque plan sont la motivation et la fidélisation des collaborateurs en leur permettant de participer à la croissance du Groupe Spir Communication, tout en favorisant l'alignement de leur intérêt avec celui de la société et de ses actionnaires.

Le prix d'achat ou de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé par le conseil d'administration au jour où les options seront consenties. Toutefois, par dérogation aux dispositions des articles L. 225-177 et L. 225-179 du Code de commerce autorisant une décote de 20 % par rapport à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour, et conformément aux recommandations publiées le 16 juin 2013 par l'AFEP-MEDEF dans son Code de Gouvernement d'Entreprise qui prévoient notamment la suppression de la décote, le prix d'achat ou de souscription des actions par les bénéficiaires ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties.

Si la société réalise une des opérations visées à l'article L. 225-181 alinéa 2 du Code de commerce, la société prendra, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, les mesures nécessaires à la protection de l'intérêt des bénéficiaires des options, y compris le cas échéant, en procédant à un ajustement du nombre des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération.

Aucune option d'achat ou de souscription d'actions ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le « détachement d'un coupon » donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital, ni dans un délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés, ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics, ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

Les options devront être levées au plus tôt dans un délai de 4 ans et au plus tard dans un délai de 8 ans à compter du jour où elles seront consenties, étant précisé que les bénéficiaires des options devront toujours être en fonction et n'être pas démissionnaires au jour de la levée d'options.

Le conseil d'administration fixera les périodes au cours desquelles les options pourront être levées. Il pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate des actions acquises, sans toutefois que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour fixer dans les limites légales et réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options d'achat et de souscription d'actions et de leur levée, et notamment pour arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires suivant ce qu'il jugera le plus approprié pour assurer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires auxquels s'adressent ces options tout en se conformant à toutes les dispositions en vigueur et notamment aux recommandations du 16 juin 2013 publiées par l'AFEP et le MEDEF dans son Code de Gouvernement d'Entreprise.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente autorisation comporte au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options. L'augmentation de capital résultant des levées d'options de souscription d'actions sera définitivement réalisée du seul fait de la déclaration de levée d'option accompagnée du paiement correspondant en numéraire ou par compensation avec des créances sur la société.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration aura également, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription, modifier les statuts en conséquence, effectuer toutes les formalités nécessaires à la cotation des titres ainsi émis et effectuer toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, dans les conditions prévues par l'article L. 225-184 dudit Code.

SEIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration à consentir, au profit des dirigeants sociaux définis par la loi (ou de certains d'entre eux) et/ou des cadres supérieurs (ou de certains d'entre eux) des sociétés du Groupe Spir Communication des plans d'attribution d'actions gratuites existantes de la société.

Cette autorisation est donnée, dans la limite d'un montant maximum de 4 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration de consentir de tels plans et compte tenu des options éventuellement octroyées en vertu de l'autorisation donnée aux termes de la quinzième résolution ci-avant (sous réserve des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation), étant précisé que dans ce montant maximum de 4 %, le pourcentage maximum d'actions pouvant être attribué gratuitement aux mandataires sociaux est fixé à 60 %, compte tenu des options éventuellement consenties en vertu de l'autorisation sollicitée aux termes de la quinzième résolution ci-avant (sous réserve des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation).

Cette autorisation, dont il pourra être fait usage en une ou plusieurs fois, est donnée pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale décide :

- que les plans dont les modalités seront arrêtées par le conseil d'administration devront soumettre les éventuelles attributions d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et/ou à des cadres supérieurs à des conditions de performance sérieuses et exigeantes qui seront proposées par le comité des rémunérations,
- que la valorisation des actions ne doit pas représenter un pourcentage disproportionné de l'ensemble des rémunérations attribué à chaque dirigeant mandataire social et qu'à ce titre, le conseil d'administration fixera le pourcentage de la rémunération globale de chaque mandataire que cette attribution ne doit pas dépasser, sans que ledit pourcentage excède 25%.

Les motifs présidant à la possibilité de mettre en œuvre chaque plan sont la motivation et la fidélisation des collaborateurs en leur permettant de participer à la croissance du Groupe Spir Communication tout en favorisant l'alignement de leur intérêt avec celui de la société et de ses actionnaires.

L'attribution gratuite d'actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le conseil d'administration. L'assemblée générale fixe à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires.

L'assemblée générale décide que les actions existantes pouvant être attribuées au titre de la présente résolution devront être acquises par la société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme d'achat d'actions autorisé à la treizième résolution ci-avant ou de tout programme d'achat d'actions applicable postérieurement.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour fixer dans les limites légales et réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution gratuite des actions, et notamment pour arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires suivant ce qu'il jugera le plus approprié pour assurer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires auxquels s'adressent ces attributions gratuites tout en se conformant à toutes les dispositions en vigueur et notamment aux recommandations du 16 juin 2013 publiées par l'AFEP/MEDEF dans son Code de Gouvernement d'Entreprise. Le conseil d'administration pourra prévoir, le cas échéant, la faculté de procéder pendant la période d'acquisition aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société, de manière à préserver les droits des bénéficiaires.

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour constater les dates d'attribution définitive, signer tous actes et conclure tous accords, établir tous documents, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, dans les conditions prévues par l'article L. 225-197-4 dudit code.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6, L. 225-138 et suivants du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- délègue sa compétence au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente assemblée générale, l'émission d'actions de la société réservées aux adhérents à un plan d'épargne de la société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce, dans la limite de 1 % du capital à la date de la décision de conseil d'administration ;
- décide de supprimer, en faveur desdits adhérents, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises en application de la présente autorisation ;
- décide que le prix sera déterminé par le conseil d'administration conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, étant précisé que la décote offerte ne pourra excéder 20 %

de la moyenne des derniers cours cotés de l'action de la société lors des vingt jours de négociation précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions, et 30 % de la même moyenne lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à dix ans ; toutefois, l'assemblée générale autorise expressément le conseil d'administration à supprimer ou réduire la décote susmentionnée, s'il le juge opportun, dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, inter alia, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement. Le conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions nouvelles en application des dispositions ci-dessous ; et

- décide que le conseil d'administration pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution au titre de l'abondement, ou le cas échéant, de la décote sur le prix de souscription ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires et que les actionnaires renoncent à tout droit aux actions qui seraient émises en vertu de la présente résolution.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet de :

- arrêter, dans les limites ci-dessus, les caractéristiques, montant et modalités de toute émission;
- déterminer que les émissions ou les attributions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs ;
- procéder aux augmentations de capital résultant de la présente autorisation, dans la limite du plafond déterminé ci-dessus ;
- fixer le prix de souscription des actions de numéraire conformément aux dispositions légales ;
- prévoir en tant que de besoin la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise ou la modification de plans existants ;
- arrêter la liste des sociétés dont les salariés seront bénéficiaires des émissions réalisées en vertu de la présente délégation, fixer le délai de libération des actions, ainsi que, le cas échéant, l'ancienneté des salariés exigée pour participer à l'opération, le tout dans les limites légales ;
- procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du pair de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ;
- accomplir, soit par lui-même, soit par mandataire, tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ;
- modifier les statuts en conséquence ; et
- généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à annuler en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions et aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre de l'article L. 225-209 susvisé et à réduire corrélativement le capital social du montant nominal des actions ainsi annulées, dans la limite prévue par les dispositions légales en vigueur, en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix.

La présente autorisation est donnée au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue d'annuler les actions, de rendre définitive(s) la (ou les) réduction(s) de capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts, et généralement, de faire tout ce qui sera nécessaire.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal pour en faire tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

* * * * *

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe Spir Communication (Annexe 2)

Exercice clos le 31 décembre 2013

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration rend compte dans le présent rapport (section I) des références faites à un code de gouvernement d'entreprise, de l'organisation des pouvoirs de direction et de contrôle, de la composition du Conseil d'administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, des modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées générales ainsi que (section II) des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport renvoie également au Rapport de gestion contenu dans le Rapport financier de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 en ce qui concerne la publication des informations mentionnées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relatif à la structure du capital de la société et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

I. Gouvernement d'entreprise

1. Code de gouvernement d'entreprise de référence

La société Spir Communication se réfère au Code de gouvernement d'entreprise de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) et du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) rendu public le 6 octobre 2008 et elle adhère au Haut Comité de gouvernement d'entreprise constitué dans le cadre de la révision du Code AFEP-MEDEF du 16 juin 2013, en application du § 25 dudit Code.

Le Code de gouvernement d'entreprise révisé en juin 2013 peut être consulté sur le site internet du MEDEF dans la rubrique « Publications Economie », avec le lien suivant :

<http://www.medef.com/medef-corporate/publications/fiche-detaillee/article/revision-du-code-de-gouvernement-dentreprise-des-societes-cotees-1.html>

Par ailleurs, le Haut Comité de gouvernement d'entreprise a diffusé le 12 janvier 2014 un guide d'application du Code qui peut être consulté sur le site internet du MEDEF dans la rubrique « Publications Economie », avec le lien suivant :

<http://www.medef.com/medef-corporate/publications/fiche-detaillee/article/guide-dapplication-du-code-afep-medef-de-gouvernement-dentreprise-des-societes-cotees-1.html>

2. Evolution de la structure de gouvernance

Le mode de gouvernance de la société évolue en fonction des impératifs particuliers rencontrés.

Jusqu'au premier trimestre 2013, Spir Communication a fait le choix de la réunion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, dans le cadre de structures fortement décentralisées et d'une conjoncture économique tendue rendant nécessaire une gouvernance lisible et adaptée.

Le 3 avril 2013, le Conseil d'administration de Spir Communication a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, en nommant un Directeur Général du groupe.

Cette dissociation permet au Directeur Général de prendre la pleine mesure de tous les aspects stratégiques, opérationnels et fonctionnels du groupe, épaulé par un Directeur Général Adjoint, tout en ayant à ses côtés un Président en charge d'assurer la continuité de l'animation du Conseil et de l'Assemblée Générale des actionnaires, tout en continuant à promouvoir la gouvernance de la société.

Spir Communication n'a pas confié de missions au Président du Conseil en sus de celles qui lui sont conférées de par la loi et les statuts.

3. Composition, organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est une instance collégiale qui est mandatée par l'ensemble des actionnaires pour agir en toute circonstance dans l'intérêt social de l'entreprise.

Les dispositions régissant le Conseil de d'Administration sont définies par le Code de commerce et les statuts sans qu'il ait été jugé nécessaire à ce jour de les compléter par un règlement intérieur.

▪ **Composition**

Les statuts prévoient que la société est administrée par un Conseil d'administration de 3 membres au moins et 18 membres au plus.

Les administrateurs sont choisis pour leur appartenance au monde de la presse et à la vie des affaires et pour leur compétence dans les métiers du groupe.

Le Conseil d'administration est composé de 9 membres au 31 décembre 2013 :

Membres du Conseil	Statut	Age au 31/12/2013	Nationalité	Date premier mandat	Date d'expiration mandat
Louis Echelard	Administrateur Président du Conseil	63 ans	Française	18/05/2006	AG / 31.12.16
Patrice Hutin	Administrateur	60 ans	Française	19/05/2009	AG / 31.12.14
François-Régis Hutin	Administrateur	84 ans	Française	07/06/1991	AG / 31.12.14
François-Xavier Hutin	Administrateur	86 ans	Française	07/06/1991	AG / 31.12.14
Georges Coudray	Administrateur	70 ans	Française	19/05/2009	AG / 31.12.14
Henri Tracou	Administrateur indépendant	85 ans	Française	13/11/1991	AG / 31.12.18
Philippe Toulemonde	Administrateur	52 ans	Française	25/06/1996	AG / 31.12.16
Arielle Dinard	Administratrice indépendante	48 ans	Française	22/02/2011	AG / 31.12.14
Sofiouest SA	Administrateur représenté par M. Georges Coudray (*)	70 ans	Française	16/10/2009	AG / 31.12.14

(*) Monsieur Georges COUDRAY a remplacé Monsieur François Régis HUTIN depuis le 1^{er} janvier 2013.

La durée statutaire du mandat des administrateurs est de 6 ans, renouvelable par élection des actionnaires.

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF prévoit que la durée des mandats des administrateurs ne doit pas excéder quatre ans.

La société n'entend toutefois pas appliquer cette recommandation portant sur la limitation de la durée du mandat des administrateurs.

En effet, compte tenu de la concentration de son actionnariat et de sa vision à long terme, la société souhaite que les fonctions des administrateurs s'inscrivent dans la continuité, gage de pérennité.

▪ Cumul de mandats

Le Groupe Spir respecte, pour chacun de ses mandataires sociaux, l'ensemble des règles de cumul des mandats édictées par la loi, les statuts et le Code de gouvernement d'entreprise.

La liste des mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés (groupe et hors groupe) par les administrateurs visés ci-dessus figurent en annexe 7 au Rapport de gestion contenu dans le Rapport financier du Groupe Spir Communication.

Restriction globale au nombre de mandats exercés

L'article L. 225-94-1 du Code du commerce limite de façon globale le nombre de mandats de direction et d'administration dans les Sociétés Anonymes.

Un maximum de cinq mandats d'administrateurs ou de membres du Conseil de surveillance dans les Sociétés Anonymes ayant leur siège en France est imposé aux personnes physiques, compte non tenu des mandats exercés, par une même personne physique, dans une société contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par la société dont elle est administrateur.

Restriction au nombre de mandats d'administrateur

Les dispositions statutaires sont conformes à l'article L. 225-21 du Code de commerce et prévoient qu'un administrateur personne physique ne peut appartenir simultanément à plus de cinq Conseils d'Administration ou Conseils de surveillance de Sociétés Anonymes ayant leur siège sur le territoire français.

Cette restriction ne concerne pas les mandats d'administrateur exercés par une même personne physique dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par la société dont elle est administrateur. En outre, les mandats d'administrateur exercés par une même personne physique dans des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 par une même société dont elle est administrateur (sociétés sœurs) ne comptent que pour un seul mandat, sous réserve que le nombre de mandats détenus à ce titre n'excède pas cinq.

Par ailleurs, le Code AFEP-MEDEF (révisé en juin 2013) a renforcé les règles légales de cumul des mandats :

- Un dirigeant mandataire social ne doit pas exercer plus de deux autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées extérieures à son groupe, y compris étrangères.
- Un administrateur ne doit pas exercer plus de quatre autres mandats dans des sociétés cotées extérieures au groupe, y compris étrangères.

Restriction au nombre de mandats de Directeur Général

L'article L. 225-54-1 du Code de commerce prévoit qu'une personne physique ne peut exercer plus d'un mandat de Directeur Général de Sociétés Anonymes ayant leur siège en France.

Par dérogation, ce texte prévoit qu'un second mandat de cette catégorie peut être exercé dans l'un des cas suivants : exercice du deuxième mandat dans une société contrôlée au sens de l'article L. 233-16 par la société dont la personne concernée est Directeur Général, ou exercice du deuxième mandat dans une société non cotée.

▪ Administrateurs indépendants

Le Code AFEP-MEDEF recommande, en ce qui concerne les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, la présence au Conseil d'au moins un tiers d'administrateurs indépendants, au regard des différents critères qu'il édicte :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- Ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- Ne pas être lié directement ou indirectement à un client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;

- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- Ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

A la suite du décès de Monsieur Gérard BECUE en mars 2013, le Conseil a compté deux administrateurs indépendants en son sein, Madame Arielle DINARD et Monsieur Henri TRACOU.

Lors de leur nomination respective, il a été tenu compte du fait que ces personnes n'occupaient aucun mandat exécutif dans le groupe ou chez la société mère et ont une connaissance soit du secteur soit de la gestion de groupes de sociétés.

De plus, le Conseil d'administration a décidé de ne pas appliquer le critère d'indépendance limitant à douze ans le mandat d'administrateur.

Il a considéré en effet, d'une part, qu'une telle ancienneté est un élément positif pour la connaissance du groupe, de son histoire et de ses métiers et, d'autre part, que c'est la liberté de jugement qui est le critère essentiel de l'indépendance d'un administrateur.

Par ailleurs, les nominations proposées lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos de l'exercice 2013, convergent vers les bonnes pratiques recommandées par le Code AFEP-MEDEF, à savoir la nomination de deux administratrices indépendantes, portant la proportion d'administrateurs indépendants de 22% au 31 décembre 2013 à 36% en 2014.

▪ **Représentation des femmes**

Une femme siège au sein du Conseil d'administration de la société pour huit hommes au 31 décembre 2013.

Or, et conformément à l'article L. 225-17 alinéa 2 du Code de commerce et à l'article 15 des statuts de Spir Communication, le Conseil d'administration doit être composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Par ailleurs, et conformément à la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils et à l'égalité professionnelle, la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 20% à l'issue de la première assemblée qui suivra le 1^{er} janvier 2014.

En conséquence et afin de parvenir à ce seuil dans le délai légal imparti, il est proposé à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes clos de l'exercice 2013 de procéder à la nomination de deux femmes pour siéger au Conseil d'Administration, ce qui porterait ainsi la proportion de femmes à 27% des administrateurs en fonction.

Enfin, il est rappelé que la proportion des administrateurs de chaque sexe ne pourra être inférieure à 40% à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire qui suivra le 1^{er} janvier 2017. Le Conseil mettra bien entendu tout en œuvre pour atteindre le seuil de 40 % de féminisation dans le délai imparti.

▪ **Limite d'âge**

Les statuts prévoient que le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 85 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil en fonction. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé

démisionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura eu lieu.

Toutefois, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires peut, sur proposition du Conseil d'administration et avec l'accord de l'intéressé, reporter trois fois au maximum cette limite d'âge d'année en année.

Au 31 décembre 2013, la limite d'âge statutaire est respectée.

▪ **Limitation des pouvoirs des dirigeants**

Il n'y a aucune limite statutaire concernant les pouvoirs des dirigeants.

Néanmoins, en vertu des normes internes, toute décision relative à des opérations d'importance véritablement stratégique, de même que toute opération jugée majeure au niveau du groupe, d'investissement, de croissance organique, d'acquisition externe, de cession, ou de restructuration interne, en particulier si elle se situe hors de la stratégie annoncée de la société, sont prises après concertation et accord du Comité d'investissement et d'acquisition ou du Conseil d'administration.

▪ **Rôle et fonctionnement**

Missions

Outre les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi, les missions du Conseil d'administration de Spir Communication sont principalement les suivantes :

- Définition de la stratégie de l'entreprise en ce qui concerne le fonctionnement et le développement de chaque métier (acquisitions, partenariat avec des groupes extérieurs, création de filiale, détermination des plans de relance ou d'adaptation, des axes de développement...);
- Choix du mode d'organisation de la direction générale (dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ou unicité de ces fonctions),
- Désignation ou proposition de désignation des mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre la stratégie (nomination, cooptation, démission des membres du Conseil d'administration);
- Contrôle de la gestion par le suivi des résultats du groupe et de chaque métier ainsi que par la validation et le suivi des budgets prévisionnels;
- Etude de la concurrence, de la presse en général et du positionnement par rapport à internet;
- Choix des investissements et de leur financement;
- Décision des restructurations internes (apport partiel d'actif, cession de branche d'activité, réduction des coûts...);
- Etude des garanties au profit des filiales (lettre de confort, cautionnement pour location de véhicules,...);
- Définition de la politique à mener en matière de ressources humaines (ex : plans de stock-options, plans sociaux...);
- Examen des conséquences des évolutions législatives ou réglementaires;
- Gestion des relations avec les sociétés du groupe (société mère groupe SIPA, sociétés filles) et les sociétés partenaires (ex: Schibsted);
- Veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, à travers les comptes ou l'occasion d'opérations importantes.

Comme exposé ci-dessus, il n'existe pas de missions confiées au Président du Conseil en sus de celles conférées par la loi.

Organisation et tenue des réunions du Conseil en 2013

Le Conseil d'administration s'est tenu huit fois au cours de l'exercice 2013.

Date et heure	Taux de présence	
19 février à 9 h 30	72,73%	8 présents et 3 absents
3 avril à 10 h 30	80,00%	8 présents et 2 absents (*)
16 avril à 9 h 30	80,00%	8 présents et 2 absents
22 mai à 10 h 00	80,00%	8 présents et 2 absents
23 juillet à 9 h 30	80,00%	8 présents et 2 absents
24 octobre à 9 h 30	90,00%	9 présents et 1 absent
21 novembre à 15 h 00	80,00%	8 présents et 2 absents
18 décembre à 14 h 30	90,00%	9 présents et 1 absent (**)

(*) Suite au décès de Monsieur Gérard BECUE le 6 mars 2013, le Conseil d'administration est composé de 10 membres.

(**) La démission de Monsieur Paul MUSEUX est intervenue le 20 décembre 2013, ce qui ramène à 9 le nombre d'administrateurs au 31 décembre 2013.

Taux moyen de présence par administrateur

- M. Georges COUDRAY	87,50%	(soit 7 présences et 1 absence)
- Mme Arielle DINARD	100,00%	(soit 8 présences)
- M. Louis ECHELARD	100,00%	(soit 8 présences)
- M. François Régis HUTIN	100,00%	(soit 8 présences)
- M. François-Xavier HUTIN	50,00%	(soit 4 présences et 4 absences)
- M. Patrice HUTIN	100,00%	(soit 8 présences)
- M. Paul MUSEUX	0,00%	(soit 8 absences)
- M. Philippe TOULEMONDE	87,50%	(soit 7 présences et 1 absence)
- M. Henri TRACOU	100,00%	(soit 8 présences)
- SOFIOUEST	100,00%	(soit 8 présences)

Les méthodes de travail du Conseil

Chaque dossier est préparé en interne sous le contrôle du chef de projet concerné.

Le dossier traité doit être communiqué aux administrateurs, dans les meilleurs délais, avant la réunion du Conseil d'administration au cours de laquelle il sera discuté de sa pertinence.

Après la discussion, un vote est effectué en Conseil d'administration. La position adoptée, selon les conditions de majorité fixées par les dispositions légales ou statutaires, est inscrite au compte rendu du Conseil d'administration qui est transmis à tous les membres de ce Conseil.

Une évaluation formalisée des travaux du Conseil d'administration n'a pas été réalisée malgré la recommandation du Code AFEP-MEDEF. Néanmoins, en raison de l'étendue de l'information communiquée ainsi que de l'habitude des administrateurs, depuis de nombreuses années, de travailler ensemble et de débattre régulièrement sur la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil, cette préconisation est remplie de manière informelle.

4. Composition, organisation et fonctionnement des Comités Spécialisés

Les trois comités spécialisés en fonction au sein du Conseil d'administration sont le Comité d'audit depuis 2003, le Comité d'investissement et d'acquisition depuis 2003 et le Comité des nominations et des rémunérations depuis 2004.

Le Conseil fixe la composition, le fonctionnement et les attributions des Comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité, et désigne leurs membres parmi les administrateurs.

▪ **Comité d'audit**

L'ordonnance du 8 décembre 2008 a rendu obligatoire la création d'un Comité d'audit dans les sociétés cotées sauf dans le cas où le Conseil remplit les fonctions de ce Comité.

Le Conseil d'administration du 3 avril 2013 a décidé de la composition de ce Comité, qui comprend quatre membres, dont une quotité de 25% d'administrateurs indépendants :

- Monsieur Georges COUDRAY, administrateur et Président du Comité d'audit
- Monsieur Patrice HUTIN, administrateur
- Madame Arielle DINARD, administratrice indépendante
- Monsieur Louis ECHELARD, administrateur et Président du Conseil.

La composition du Comité d'audit n'est pas en tout point conforme à celle préconisée par le Code AFEP-MEDEF qui recommande que la part des membres indépendants soit au moins de deux tiers des membres et que le comité ne doit comprendre aucun dirigeant mandataire social.

La dérogation à cette recommandation se justifie au regard de la composition du capital de la société et son contrôle par un actionnaire de référence. Par ailleurs, la présence de Monsieur Louis ECHELARD au Comité d'audit se justifie par le caractère non exécutif de son mandat depuis le 3 avril 2013, date de prise d'effet de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général qu'il exerçait jusque-là.

Les membres du Comité d'audit sont nommés au regard de leur compétence financière et/ou comptable. Ces compétences s'apprécient en particulier en fonction de l'expérience professionnelle (fonctions au sein d'une direction générale ou financière, fonctions au sein d'un établissement bancaire) et de la connaissance intime du secteur d'activité de la société.

Le Comité d'audit a pour missions :

- le contrôle de la qualité des normes comptables adoptées par le groupe. Il s'assure de leur pertinence et de leur permanence et veille à leur évolution conformément aux nouvelles préconisations ;
- le contrôle de tous les arrêtés (semestriels et annuels) des comptes sociaux et des comptes consolidés ;
- le contrôle de l'établissement des budgets et des comptes prévisionnels ;
- le contrôle de la bonne application des normes IFRS ;
- le contrôle de la qualité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'entreprise ;

- la bonne organisation de la mission des Commissaires aux Comptes (en donnant un avis sur le choix des cabinets, leur champ d'investigation, leurs honoraires...) et le contrôle de la transparence et de l'indépendance.

L'examen des comptes par le Comité d'audit est accompagné d'une présentation du Directeur Financier du groupe qui présente le projet des comptes annuels et semestriels consolidés, les évolutions significatives du compte de résultat, du bilan et de la trésorerie, les méthodes comptables adoptées ainsi que l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs de l'entreprise.

Une présentation des commissaires aux comptes est ensuite réalisée soulignant les points essentiels des résultats de l'audit légal et des options comptables retenues.

En outre sont invités au Comité d'audit, le Directeur Général du groupe, le Directeur Comptable et Fiscal ainsi que la Responsable du Contrôle Interne.

Les membres du Comité d'audit ont décidé de se réunir spécifiquement sur le domaine du contrôle interne (une à deux fois par an), afin de suivre dans les meilleures conditions la mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

En 2013, ce Comité s'est réuni trois fois :

- le 15 février 2013 à 10h00, afin d'étudier la présentation des comptes 2012,
- le 21 mai 2013 à 17h30, pour faire le bilan d'activité sur le contrôle interne et examiner les actions à mener en 2013,
- le 18 juillet 2013 à 10h00, pour la présentation des comptes semestriels 2013.

En 2014, le Comité d'audit s'est réuni une première fois le 13 février à 9h00 dans le cadre de l'arrêté et de l'examen des comptes 2013.

▪ **Comité d'investissement et d'acquisition**

Le Conseil d'administration du 3 avril 2013 a décidé de la composition de ce Comité, qui comprend quatre membres :

- Monsieur Patrice HUTIN, administrateur et Président du Comité d'investissement et d'acquisition,
- Monsieur Georges COUDRAY, administrateur,
- Monsieur Philippe TOULEMONDE, administrateur,
- Monsieur Louis ECHELARD, administrateur et Président du Conseil.

Ce Comité détermine les orientations de la société en matière d'investissement.

Il est par ailleurs en charge d'encadrer les travaux de recherche et d'études, d'éclairer le Conseil d'administration sur la pertinence ou non d'un investissement et de veiller à la bonne coordination des actions de mise en œuvre du projet validé.

Son périmètre d'intervention comprend :

- tout investissement financier (prise de participation de société, fonds de commerce) qui doit obligatoirement être présenté au Comité pour validation quel que soit son montant ;

- tout investissement matériel qui doit obligatoirement être présenté au Comité pour validation s'il a une valeur globale supérieure à 300 000 euros,
- tout projet ou accord commercial ayant un impact significatif sur le compte d'exploitation du groupe, y compris ceux ne nécessitant pas des investissements matériels ou financiers.

Le Comité d'investissement et d'acquisition s'est réuni huit fois en 2013 :

- Les 25 et 26 février 2013 par conférence téléphonique pour étudier l'opportunité d'acquérir une rotative destinée au site IPS de Pacy ;
- Le 15 avril 2013 à 19h45 dans le but d'examiner le projet d'imprimés et de catalogues numériques envisagé par Adrexo ;
- Le 23 juillet 2013 à 11h15 pour étudier les business plans et feuilles de route des filiales (1^{ère} réunion) ;
- Le 23 juillet 2013 à 13h30 dans le but d'étudier un projet de carnet d'entretien virtuel pour Car&Boat Média ;
- Le 3 septembre à 9h30 pour étudier les business plans et feuilles de route des filiales (2^{ème} réunion) ;
- Le 19 septembre 2013 à 14h00 pour étudier les business plans et feuilles de route des filiales (3^{ème} réunion) ;
- Le 1^{er} octobre 2013 à 15h00 pour étudier les business plans et feuilles de route des filiales (4^{ème} réunion).

▪ **Comité des nominations et des rémunérations**

Le Conseil d'administration du 3 avril 2013 a décidé de la composition de ce Comité, qui comprend trois membres :

- Monsieur Georges COUDRAY, administrateur et Président du Comité des nominations et des rémunérations,
- Monsieur Patrice HUTIN, administrateur,
- Monsieur Louis ECHELARD, administrateur et Président du Conseil.

La composition du Comité des nominations et des rémunérations n'est pas en tout point conforme au Code AFEP-MEDEF qui recommande que la part des membres indépendants soit au moins de la moitié des membres, que le Comité ne doit comprendre aucun dirigeant mandataire social et que le Comité soit présidé par un administrateur indépendant, cette dernière disposition relevant de la mise à jour du Code en juin 2013.

La dérogation à cette recommandation se justifie au regard de la composition du capital de la société et son contrôle par un actionnaire de référence. Par ailleurs, la présence de Monsieur Louis ECHELARD au Comité des nominations et des rémunérations se justifie par le caractère non exécutif de son mandat depuis le 3 avril 2013, date de prise d'effet de la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général qu'il exerçait jusque-là.

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission (i) de faire des propositions au Conseil d'administration et (ii) d'étudier et d'évaluer les rémunérations des cadres dirigeants (mandataires sociaux ou non) du groupe y compris les avantages en matière de retraite, les régimes supplémentaires, et les avantages de toute nature et doit préparer un rapport qu'il présente au Conseil d'administration.

Le Comité intervient également dans la préparation de la composition future des instances dirigeantes (recrutement de cadres dirigeants, plan de succession des mandataires sociaux, sélection des nouveaux administrateurs...).

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni quatre fois en 2013 aux dates suivantes :

- Le 23 janvier 2013 par conférence téléphonique pour examiner les rémunérations des cadres dirigeants de Spir pour l'année 2012 et définir les modalités de leurs rémunérations pour l'année 2013 ;
- Le 3 septembre 2013 à 9h00 dans le but d'examiner l'aménagement éventuel du référentiel de la rémunération variable 2013 des membres du Comité de Direction Spir ;
- Le 21 novembre 2013 à 14h00 pour étudier la nomination de Thierry Vallenet en qualité de Directeur Général Délégué de Spir ;
- Le 18 décembre 2013 à 14h00 pour étudier la nomination de Thierry Vallenet en qualité de Directeur Général de Spir.

En 2014 ce Comité s'est réuni une première fois le 16 janvier 2014 à 19h30 pour examiner les rémunérations des cadres dirigeants de Spir pour l'année 2014, définir les modalités de leurs rémunérations pour l'année 2014, étudier les changements survenus ou à venir au sein du Comité de Direction du groupe.

5. Principes et règles arrêtées par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

▪ Principes et règles en vigueur

Lors de sa séance du 16 décembre 2008, le Conseil d'administration a estimé que les recommandations de l'AFEP-MEDEF relatives aux conditions de rémunération des mandataires sociaux des sociétés cotées s'inscrivaient pleinement dans le cadre de la politique de gouvernance du groupe et a constaté qu'une grande partie de ces recommandations étaient déjà appliquées.

Les rémunérations consenties par le groupe Spir aux mandataires sociaux et aux dirigeants sont fonction de critères décidés par le Comité des nominations et des rémunérations dans les conditions exposées au paragraphe 4.

Le Rapport de gestion consolidé fournit les éléments de rémunération de toute nature accordés aux mandataires sociaux en 2013, par la société, les sociétés qu'elle contrôle et par les sociétés qui la contrôlent au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce.

▪ Jetons de présence perçus par les mandataires sociaux

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 mai 2012 a fixé le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration à la somme globale de 160 000 euros au titre de l'année 2012.

Le Conseil d'administration du 3 avril 2013 a décidé de la répartition des jetons de présence pour l'exercice 2012. La somme globale répartie et versée en 2013 en fonction de la participation de ses membres au Conseil et aux Comités spécialisés s'élève à 140 000 euros.

Le détail de sommes versées par Spir Communication en 2013 et en 2012 est présenté ci-dessous :

Administrateurs	Jetons de présence versés en 2013 au titre de 2012	Jetons de présence versés en 2012 au titre de 2011
Louis Echelard	20 000	20 000
Gérard Bécue	20 000 (*)	20 000
Georges Coudray	20 000	10 000
Arielle Dinard	10 000	10 000
François-Régis Hutin	10 000	10 000
François-Xavier Hutin	10 000	10 000
Patrice Hutin	20 000	15 000
Paul Museux	10 000	20 000
Camille Thiery	-	20 000
Philippe Toulemonde	10 000	10 000
Henri Tracou	10 000	10 000
Sofiouest SA	- (**)	20 000
Total	140 000	175 000

(*) Somme versée à ses ayant-droits, suite au décès de Monsieur Gérard Bécue.

(**) La société Sofiouest, administrateur, ne perçoit pas de jetons de présence. En effet, ses représentants respectifs, Monsieur Gilles Moutel puis Monsieur François Régis Hutin, a quitté la société pour le premier ou est déjà administrateur à titre personnel pour le second.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 22 mai 2013 a décidé que le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration au titre de l'année 2013 s'élève à la somme de 140 000 euros.

L'enveloppe globale des jetons de présence est ainsi réduite compte tenu du nombre moins important d'administrateurs en 2013.

▪ Rémunération du Président du Conseil d'administration

Conformément à la décision du Conseil d'administration du 3 avril 2013 de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, la rémunération mensuelle, composée exclusivement d'une partie fixe, versée par Spir Communication à Monsieur Louis ECHELARD au titre de ses fonctions de Directeur Général a pris fin le 1^{er} mai 2013.

Monsieur Louis ECHELARD ne perçoit pas de rémunération au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

- **Rémunération des autres mandataires sociaux non dirigeants**

En dehors des jetons de présence, les autres administrateurs de la société ne perçoivent pas de rémunération au titre de leurs fonctions au sein du Conseil d'administration.

- **Rémunération du Directeur Général du groupe**

Les fonctions techniques et opérationnelles de Directeur Général ont été exercées en 2013 par Monsieur Jean-Michel NEYRET, dans le cadre d'un contrat de travail. La rémunération liée à ce contrat est composée d'une partie fixe et d'une partie variable, en fonction d'objectifs déterminés par le Conseil d'administration.

Le mandat social de Directeur Général confié par le Conseil du 3 avril 2013 à Monsieur Jean-Michel NEYRET a été assorti d'une rémunération, distincte de celle perçue au titre de son contrat de travail, d'un montant fixe, le Conseil ayant pris acte que le bénéficiaire de son contrat de travail se poursuivait pendant la durée du mandat social.

Par décision du 21 novembre 2013, le Conseil a décidé de la nomination d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Thierry VALLENET, en charge de la transformation du groupe.

Le cumul d'un contrat de travail avec le mandat social du Directeur Général Groupe de Monsieur Jean-Michel NEYRET (situation qui dérogeait aux dispositions du Code AFEP-MEDEF), a pris fin le 18 décembre 2013, date à laquelle le Conseil a remplacé Monsieur Jean-Michel NEYRET par Monsieur Thierry VALLENET au poste de Directeur Général du groupe, ce dernier n'étant pas lié par un contrat de travail avec Spir Communication.

Monsieur Thierry VALLENET n'a pas perçu de rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général Délégué et ne perçoit pas de rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général.

Spir Communication bénéficie des services de Monsieur Thierry VALLENET au travers d'un contrat de prestations de services conclu entre les sociétés CIP et Alixio Executive Management, dans le cadre de la centralisation de l'ensemble des services support auprès de Spir Communication et des filiales du groupe par la société CIP. En contrepartie des prestations de services réalisées, la société Alixio Executive Management a facturé à la société CIP une somme forfaitaire mensuelle fixe à compter du mois de novembre 2013, et une rémunération variable est prévue en 2014 en fonction d'objectifs à atteindre définis par les parties.

- **Rémunération des Directeurs Généraux des sociétés du groupe Spir Communication**

D'une façon générale, pour les Directeurs Généraux des sociétés filiales, la rémunération est composée d'une partie fixe (fonction du poste occupé, de l'évolution des responsabilités au regard de la croissance de la filiale, de l'ancienneté...) et d'une partie variable (fonction de critères économiques de la filiale dirigée et du groupe).

Le Comité des nominations et des rémunérations du 23 janvier 2013 a relevé la proportion de part variable liée aux activités maîtrisées par les cadres (de 50% à 60%).

La politique de rémunération variable ainsi modifiée pour les Directeurs généraux repose sur les critères ci-dessous pour 2013 :

- pour 60%, atteinte d'un objectif de Chiffre d'Affaires et de Résultat Opérationnel Courant de la filiale gérée en fonction du budget déterminé avec la Direction Générale du groupe,

- pour 40%, atteinte d'un objectif de Résultat Opérationnel Courant consolidé du groupe en fonction du budget déterminé avec la Direction Générale du groupe.

Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint du groupe ne perçoit pas de rémunération spécifique en plus de sa rémunération de Directeur Général de la filiale de Diffusion d'Imprimés Publicitaires.

6. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales, lesquelles sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou de spéciales, selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre (article 24 des statuts).

L'Assemblée Générale Ordinaire, appelée à prendre toutes décisions qui ne modifient pas les statuts, ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote ; sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis (article 30 des statuts).

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté à distance (article 30 des statuts).

L'Assemblée Générale Extraordinaire, seule habilitée à modifier les statuts, ne délibère valablement, que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus de celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés y compris les actionnaires ayant voté à distance (article 31 des statuts).

Les actionnaires participent au vote des délibérations soumises aux Assemblées Générales de quelque nature qu'elles soient, en fonction de la quotité du capital détenu par chacun et des dispositions statutaires.

Tout actionnaire peut voter à distance au moyen d'un formulaire ; ce formulaire doit parvenir à la Société avant la date de réunion de l'assemblée, faute de quoi il n'en est pas tenu compte pour le calcul du quorum.

L'article 29 des statuts prévoit que « *chaque action donne droit en principe à une voix. Cependant, auront un droit de vote double les actions libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire* ».

Le même article précise qu' « *au cas où des actions sont nanties, le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres. La société émettrice ne peut valablement voter avec des actions par elle souscrites, ou acquises ou prises en gage ; il n'est pas tenu compte de ces actions pour le calcul du quorum* ».

7. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Toute explication nécessaire relative aux éléments visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique est fournie dans le Rapport de gestion établi par le Conseil d'administration.

II. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le Groupe

1. Définition et périmètre du contrôle interne

▪ Définition

Les procédures de contrôle interne du groupe Spir reposent sur une analyse des principales sources de risques propres à l'entreprise.

Le dispositif de contrôle interne du groupe vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société ;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale et le Conseil d'administration dans les actes de gestion, la réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnes.

Les objectifs du contrôle interne et de la gestion des risques définis ci-dessus sont conformes à ceux définis par le cadre de référence du dispositif de contrôle interne de l'AMF, mis à jour en juillet 2010 et rappelés par la recommandation n°2011-17 de décembre 2011.

Le processus de contrôle interne mis en œuvre au sein du groupe est inspiré d'une part du guide de mise en œuvre du cadre de référence élaboré par l'AMF pour les valeurs moyennes et d'autre part de la méthodologie issue des travaux du COSO (« *Committee Of Sponsoring Organization* » de la Commission Treadway) qui complète le dispositif de contrôle interne recommandé par l'AMF.

Ce dispositif doit également contribuer à la maîtrise des activités du groupe, à l'efficacité des opérations et à la prévention des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Un tel dispositif ne peut toutefois fournir une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs et à la maîtrise globale des risques auxquels le groupe peut être confronté.

▪ Périmètre

Les procédures de contrôle interne mises en place sont applicables à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du groupe Spir.

2. Environnement de contrôle

L'environnement dans lequel les personnes accomplissent leurs tâches et assument leurs responsabilités ainsi que les qualités individuelles des collaborateurs et surtout leur intégrité, leur éthique et leur compétence, constituent le socle de toute organisation.

Confronté quotidiennement aux évolutions de son environnement, le groupe a mis en place une organisation permettant une identification des risques permanente afin de répondre de manière optimale à leurs conséquences éventuelles.

Cette organisation s'appuie sur :

- une très forte implication des cadres managers du groupe à travers une charte interne qui repose sur les valeurs de Solidarité, de Professionnalisme, d'Implication et de Responsabilité (S.P.I.R),
- une direction de chaque activité ne comportant que deux à trois niveaux hiérarchiques entre le Directeur Général et les responsables des centres de profit qu'il gère. Cette proximité est un facteur de communication très fort permettant aux directions opérationnelles d'agir avec une grande réactivité,
- une organisation administrative proche des métiers permettant un traitement de l'information immédiat à destination des Directions Générales des filiales,
- une organisation centralisée des fonctions supports permettant de réaliser un contrôle central et d'unifier les méthodologies et normes entre les différentes filiales du groupe.

3. Pilotage du processus contrôle interne

La gestion des risques et du contrôle interne est l'affaire de tous les organes de gouvernance du groupe Spir.

▪ **La Direction Générale Groupe**

Le Directeur Général Groupe est chargé de définir, d'impulser et de surveiller le dispositif de contrôle interne le mieux adapté à la situation et aux activités de la société.

▪ **Le Comité de Coordination Groupe**

Le Comité de Coordination Groupe a été mis en place en avril 2013 et s'est substitué au Comité Exécutif. Il est composé de trois membres : le Président du Conseil, le Directeur Général Groupe et le Directeur Général Adjoint Groupe.

Il se réunit tous les 15 jours, ou lorsque l'activité ou l'actualité le nécessitent.

Les responsabilités principales du Comité de Coordination sont de :

- préparer les réunions du Conseil d'administration et des Comités spécialisés,
- suivre l'avancée des dossiers importants du Groupe et de ses filiales,
- opérer les arbitrages nécessaires,
- valider les décisions structurantes pour le Groupe.

▪ **Le Conseil d'administration**

Toutes les décisions relevant de son Président qui ont une conséquence humaine, financière ou juridique importante sont mises à l'ordre du jour pour une décision des administrateurs.

Les risques globaux (environnement, social, économique, juridique...) sont ainsi appréhendés lorsque les impacts sont majeurs pour l'activité du groupe.

Un point sur les résultats trimestriels et sur les résultats estimés annuels est réalisé lors de chaque Conseil d'administration.

Afin de renforcer sa fonction de contrôle, le Conseil d'administration s'est doté en février 2003 d'un Comité d'audit, dont la mission définie par la loi, s'étend aux systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (cf SECTION I, § 4).

Jusqu'en septembre 2012, la société Sofiouest SA avait plus particulièrement en charge la responsabilité du contrôle interne, puisque les missions d'audit interne lui étaient déléguées dans le groupe.

▪ **Le service Contrôle Interne**

Créé en avril 2012, le service Contrôle Interne est responsable du déploiement et de la mise en œuvre du processus global de gestion des risques tel que défini par la Direction Générale du groupe, et selon un plan d'audit annuel validé par le Comité d'audit.

A ce titre, il a pour mission de mettre en place un dispositif, adapté à la taille et aux spécificités de l'entreprise, visant à l'identification, à l'analyse et au traitement des principaux risques.

Il a également la responsabilité d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de faire toutes préconisations pour l'améliorer (missions d'audit interne).

Les rapports produits par le service Contrôle Interne sont transmis au Directeur Général du groupe, aux Directions Générales des filiales et aux Directions des fonctions supports concernées et ils sont présentés au Comité d'audit.

▪ **Le service Sécurité des Systèmes d'Information**

La fonction de Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) a été créée en 2013 et est rattachée à la Direction des Systèmes d'Information.

Le RSSI est chargé notamment des choix et des actions concernant :

- la sensibilisation des utilisateurs aux problèmes de sécurité,
- la sécurité des réseaux et des télécommunications,
- la sécurité des systèmes,
- la sécurité des applications,
- la sécurité physique,
- la mise en place de moyens de fonctionnement en mode dégradé,
- la stratégie de sauvegarde des données,
- la mise en place d'un plan de continuité d'activité « disaster recovery ».

Les rapports produits par le RSSI sont transmis au Directeur Général du groupe, aux Directions Générales des filiales et aux Directions des fonctions supports concernées et sont communiqués au Responsable du Contrôle Interne.

▪ **Le Comité de direction groupe**

Un Comité de direction groupe réunit chaque mois les Directeurs Généraux de chaque activité et les Directeurs des fonctions supports, sous la présidence du Directeur Général du groupe.

Ce Comité de direction échange notamment sur les résultats économiques et les stratégies de chaque métier, la veille concurrentielle et le développement de synergies entre les activités du groupe.

Ce Comité de direction analyse et instruit de manière centralisée les risques globaux (environnement, social, économique, juridique...) ainsi que les risques spécifiques à chaque filiale.

▪ **Le Comité de direction des filiales opérationnelles**

Chaque activité a son propre Comité de direction qui réunit mensuellement le Directeur Général de la filiale, les Directeurs des services opérationnels au sein des filiales, ainsi que les représentants des fonctions support (finance, ressources humaines, informatique).

Les risques afférents à chaque filiale sont traités au sein de ces Comités de direction et un point systématique est fait sur :

- les résultats économiques,
- la mise en place de plans d'actions pour corriger les écarts constatés,
- les ressources humaines,
- l'évolution des décisions stratégiques prises par le Comité de direction groupe.

4. Facteurs et gestion des risques

Le Conseil d'administration a validé la cartographie des risques proposée par le Comité d'audit, ces risques pouvant avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière, les résultats du groupe ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

Les principaux facteurs de risques appréhendés par le groupe sont listés ci-dessous, en distinguant pour chacun d'eux l'identification du risque d'une part, et le mode de gestion de ce risque d'autre part.

▪ **Les risques du marché**

Le groupe Spir Communication évolue dans le marché de la communication de proximité, un marché très concurrentiel puisque les annonceurs peuvent opter pour plusieurs supports lorsqu'ils veulent communiquer : la radio, la télévision, l'affichage, la presse, le marketing direct, internet ou encore la téléphonie mobile...

Le groupe dispose d'une offre, par l'intermédiaire de ses filiales spécialisées, qui couvre les quatre derniers modes de communication précités. Cette offre lui permet de s'adapter aux évolutions des modes de communication notamment la montée en puissance des offres numériques (web, téléphonie mobile).

Des partenariats commerciaux concernant les activités media du groupe existent sur les offres numériques, avec des sociétés concurrentes. Afin de couvrir le risque de dépendance vis-à-vis de ces partenaires, des investissements de marketing digital sont réalisés et pilotés en termes de performance.

S'agissant essentiellement de produits de grande consommation et dans un environnement économique difficile conduisant à une exacerbation de la concurrence entre les annonceurs, le marché de la communication ne présente pas de risque lié à une éventuelle concentration ou à une disparition de son fondement. Il est en revanche sensible à l'évolution de la consommation des ménages et à son impact sur les budgets publicitaires des clients annonceurs, ainsi qu'à l'évolution de la technologie et à l'émergence de nouveaux modes et supports de communication.

Le nombre de clients du groupe étant très important, il n'y a pas de risque majeur lié à la disparition de l'un d'entre eux ; en effet aucun client ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

▪ **Les risques liés à l'augmentation du prix des matières**

Le poste papier représente 4,4% des charges d'exploitation du groupe en 2013.

Une augmentation importante du prix du papier aurait des conséquences négatives sur la marge. Du fait de l'importance de ces achats, la capacité du groupe à obtenir les meilleurs prix est déterminante ; les prix sont fixés en euros par période de un an ou six mois selon les catégories de papier.

Dans de moindres proportions, soit directement en achat de carburant pour les véhicules des forces de ventes, soit indirectement pour le transport des journaux et le remboursement des frais de déplacement des distributeurs, une forte hausse du prix des produits pétroliers ne serait pas sans conséquences sur le résultat du groupe malgré les efforts entrepris pour répercuter l'augmentation des coûts dans les tarifs.

▪ **Les risques industriels et environnementaux**

Du fait de son activité d'imprimerie, le groupe est exposé au risque de panne ou d'indisponibilité d'une machine pour cause de force majeure, avec des répercussions sur la parution et la diffusion des magazines.

Ce risque est néanmoins limité par l'allongement des périodes de parutions (quinzomadaires / mensuels) et couvert par l'appel régulier et en croissance à de la sous-traitance d'imprimerie.

Le groupe dispose par ailleurs de contrats d'assurance couvrant les pertes d'exploitation.

Du fait de son activité d'imprimerie et de services, le groupe est confronté à des risques de sécurité physique de son personnel et des risques environnementaux.

L'exposé de ces risques et des plans d'actions associés sont présentés dans le Rapport de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE) en annexe 11 au Rapport de gestion consolidé.

▪ **Les risques liés à des dommages subis par les systèmes d'information**

La quasi-totalité des activités du groupe repose sur le bon fonctionnement des Systèmes d'Information (SI), de production ou de diffusion. Leur efficacité pourrait être affectée par un certain nombre de causes accidentelles, par des actes de malveillance, ou enfin par des défaillances des réseaux de communication.

En 2013, un projet a été initié en vue de sécuriser les éléments d'infrastructures du Système d'Information localisées au Siège à Aix-en-Provence. Celui-ci s'est achevé en mars 2014 avec l'hébergement du SI dans des data centers externalisés en région parisienne, résilients et fiables. Le système de sauvegarde a également été remplacé et l'ensemble des systèmes virtualisés.

Une Politique Globale de Sécurité du SI a été définie suite à la réalisation d'une analyse des risques informatiques par métier. Un audit de conformité ISO 27002 a été mené.

▪ **Les risques juridiques**

Le groupe dispose en interne d'une direction juridique, qui a notamment pour mission d'assurer la sécurisation des activités et transactions du groupe et de ses dirigeants.

Le groupe a également recours à des cabinets de conseil dans plusieurs domaines juridiques.

Concernant les risques contractuels, la direction juridique établit ou examine les projets de contrats significatifs des filiales. Elle est appelée à revoir les documents commerciaux utilisés, en vue d'en vérifier la validité et la conformité juridiques.

En tant que support de diffusion de publicités produites en interne ou élaborées par des tiers, le groupe est également susceptible d'être confronté à des revendications diverses au titre notamment de la violation des dispositions propres aux droits de la propriété intellectuelle ou aux droits de la personnalité.

La responsabilité éditoriale du groupe peut aussi être engagée par la diffusion dans les journaux et sur les sites internet du groupe, d'annonces et/ou de publicités ne respectant pas les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Afin de prévenir ces risques, les annonces sont contrôlées avant mise en ligne (relecture par des sociétés externes) et les forces de ventes concernées suivent des formations juridiques internes dispensées lors de stages de formation.

Ces forces de vente disposent également d'une base de données juridiques et de bonnes pratiques, accessible sur le site intranet du groupe, ainsi que de l'assistance opérationnelle des collaborateurs de la direction juridique.

▪ **Les risques d'évolution législative et réglementaire**

La filiale de diffusion de documents en boîte aux lettres emploie un nombre important de salariés, exerçant le métier de distributeur dans le cadre de contrats de travail à durée indéterminée et à temps partiel. De ce fait, cette filiale est particulièrement exposée à toutes les évolutions en matière de droit du travail, tant au niveau de l'organisation même de sa production que de ses coûts salariaux.

Cette filiale applique une convention collective de branche qui s'appuie sur la notion de « pré-quantification » du temps de travail. Il y a lieu de noter que toute évolution législative ou réglementaire sur cette spécificité du droit du travail pourrait avoir des conséquences substantielles sur la rentabilité de la branche d'activité et par conséquent sur cette filiale.

Le groupe a mis en place une veille législative et réglementaire permettant d'anticiper ces évolutions.

Il veille également à être présent et actif au sein des négociations susceptibles d'être menées au niveau des branches d'activité. Ainsi, Adrexo est partie prenante aux travaux menés par le SDD, dans la branche de la distribution directe, et Regicom et Concept Multimedia, via le SPG (syndicat de la presse gratuite), au niveau de la branche de la publicité.

▪ **Les risques sociaux**

Un conflit social pour des causes internes ou externes à l'entreprise pourrait conduire à des blocages de centres de diffusion ou de sites industriels avec des conséquences négatives pour l'ensemble de l'activité du groupe.

Des mouvements sociaux paralysant la libre circulation des transporteurs pourraient également affecter l'approvisionnement des imprimeries, le transport des journaux ou des imprimés publicitaires des clients vers les centres de diffusion.

Pour prévenir ces risques, la Direction des Ressources Humaines fait du dialogue social une priorité.

Elle veille à entretenir un climat social le plus serein possible et à favoriser les échanges et discussions avec les représentants du personnel. Ces discussions quasi quotidiennes favorisent la négociation d'accords d'entreprise, comme leur mise en œuvre.

▪ **Risque de taux d'intérêt**

L'exposition du groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement financier à long terme du groupe, à taux variable.

La politique du groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. L'objectif poursuivi est de figer la dette à taux fixe ou de garantir un taux maximum pour le coût de l'endettement net sur un horizon court et moyen terme.

Dans cet objectif, le groupe met en place des contrats swaps de taux d'intérêt, par lesquels il échange, à intervalles déterminés, la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculés sur un montant nominal d'emprunt convenu entre les parties.

Ces swaps, avec comme sous-jacents les emprunts, sont éligibles à la comptabilité de couverture et ne sont jamais utilisés à des fins spéculatives.

Par ailleurs, le groupe a recours ponctuellement à de la mobilisation de créances, qui constitue un financement à court terme à taux variable. Compte tenu des conditions de marché favorables et des fluctuations de cet encours au cours de l'exercice, le groupe n'a pas jugé opportun de transformer ce taux variable en taux fixe.

La mesure du risque de taux d'intérêt au 31 décembre 2013 est présentée dans la Note 26 de l'Annexe des Comptes consolidés.

▪ Risque de crédit

L'exposition du groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. Le nombre de clients du groupe étant très important (cf exposé du Risque de marché ci-dessus), il n'y a pas de risque majeur lié à la solvabilité de l'un d'entre eux.

Aucun client ne représente plus de 5% des créances clients consolidées.

Pour les contrats significatifs, le groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée.

La politique du groupe est d'appliquer des conditions de paiement conformément aux conditions générales de vente. Toute dérogation à ces conditions est soumise à l'analyse préalable de la santé financière du client concerné.

Un processus de relance automatisé pour les clients en retard de paiement est en place dans le groupe pouvant aller jusqu'à un blocage des commandes.

De plus, les comptes clients font l'objet d'un suivi permanent et de procédures de recouvrement appropriées. Il a notamment été créé en 2013 un Comité de Crédit pour la société Adrexo qui évalue les risques clients et émet des recommandations auprès de la Direction Commerciale et de la Direction Générale de la filiale.

L'exposition maximale est égale à la valeur comptable, telle que présentée dans la Note 8 de l'Annexe des Comptes consolidés.

▪ Risque de liquidité

L'objectif du groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation d'emprunts bancaires, de contrat de mobilisation de créances et de contrats de location financement.

La trésorerie comprend les liquidités disponibles sur les comptes courants bancaires, les dépôts à vue et les dépôts à terme. Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme.

Les placements considérés comme des équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur et présentent une maturité inférieure à 3 mois.

Le groupe apprécie le risque de liquidité au travers des ratios suivants :

- taux global d'utilisation de la capacité de financement nette de la trésorerie disponible par le suivi du taux de gearing, soit l'endettement net sur les capitaux propres,
- du ratio de leverage, soit l'endettement net sur l'EBITDA

La mesure du risque de liquidité au 31 décembre 2013 est présentée dans la Note 26 de l'Annexe des Comptes consolidés.

▪ **Risque de délit d'initiés**

Une information est considérée comme privilégiée lorsqu'elle est susceptible, si elle était rendue publique, d'être utilisée par un investisseur et d'avoir une influence sensible sur le cours de l'action ou de tout autre instrument financier lié. L'information cesse d'être privilégiée lorsqu'elle est rendue publique.

Le groupe gère le risque lié aux initiés en mettant à jour une liste nominative des personnes « initiées », dirigeants, mandataires, salariés ou tiers ayant accès à des informations privilégiées le concernant, laquelle liste est validée trimestriellement par le Président du Conseil d'administration et disponible sur demande de l'Autorité des Marchés Financiers.

Conformément aux recommandations de l'AMF, la Direction Financière Groupe a instauré des périodes dites de « fenêtres négatives » durant lesquelles il est interdit à ces personnes :

- de communiquer toute information privilégiée dont ils sont détenteurs, en dehors des personnes également initiées et du cadre normal de leur travail
- d'effectuer des transactions sur les titres Spir (achat/vente d'actions, exercice de stock-options),
- de recommander à des personnes l'achat ou la cession de titres Spir.

Ces « fenêtres négatives » sont les suivantes :

- 30 jours calendaires minimum avant la publication des comptes annuels et semestriels (Résultats),
- 15 jours calendaires minimum avant la publication de l'information trimestrielle (Chiffre d'affaires),
- en cas d'opérations financières susceptibles d'avoir un impact significatif sur le cours de bourse ou de l'existence d'une information privilégiée sur l'activité de la société.

La Direction Financière du groupe a formalisé une procédure préventive aux manquements d'initiés et l'a diffusée aux personnes participant à la gestion de la liste des « initiés ». Cette procédure précise les mesures permanentes de protection des informations privilégiées et les modalités de déclaration des transactions boursières sur les titres Spir des personnes initiées.

5. Traitement de l'information financière et comptable

▪ **Organisation et acteurs**

Le traitement de l'information financière et comptable est uniformisé pour l'ensemble du groupe :

Il existe une Direction Financière Groupe, basée à Aix-en-Provence, qui centralise l'information financière et comptable des filiales.

Elle est composée notamment d'une Direction Comptable et Fiscale, d'une Direction du Contrôle de gestion, d'un service Trésorerie et Financement, d'une Direction Administration des Ventes et d'un service Contrôle interne.

Ses principales missions sont :

- la production des comptes sociaux de la holding et des filiales opérationnelles à l'exception de deux entités, ayant une direction financière propre, pour lesquelles elle supervise les comptes sociaux (voir § supra) ;

- la production des comptes consolidés et des informations nécessaires à la communication financière du groupe, dans le respect des délais et des obligations légales ou de marché ;
- l'uniformité des méthodes, procédures et référentiels utilisés pour chaque entité du groupe ;
- les études et analyses de gestion ;
- le pilotage du processus budgétaire et prévisionnel (forecast) et l'actualisation des business plan des filiales opérationnelles ;
- la production d'un budget annuel de trésorerie et actualisé dans le cadre du processus de révision budgétaire ;
- la production du reporting mensuel de gestion groupe, du reporting de gestion pour les filiales opérationnelles à l'exception de deux entités pour lesquelles elle supervise ce reporting (voir § supra) ;
- la gestion de trésorerie en termes de placements et d'instruments financiers et la mise en place de financements adaptés ;
- la facturation et l'encaissement des créances clients ;
- la mise en place de la fonction contrôle interne et du plan d'audit interne, allant de l'identification des risques à la mise en place des actions correctives ;
- la production des déclarations fiscales de la holding et des filiales opérationnelles à l'exception de deux entités pour lesquelles elle supervise ces déclarations (voir § supra) ;
- le suivi des contrôles fiscaux et l'accompagnement à la gestion des contrôles sociaux des entités du groupe, en collaboration avec les départements des ressources humaines et juridiques du groupe.

Par ailleurs, il existe deux Directions Financières non centralisées (pôle Carboat localisé à Paris et pôle Imprimeries localisé à Chateaurenard) et qui sont rattachées fonctionnellement à la Direction Financière Groupe.

Ces Directions sont composées d'équipes comptables et de gestion propres aux filiales, qui sont en charge de produire l'information comptable et financière et de produire les déclarations fiscales au niveau de chaque entité, les états de reporting mensuels en cohérence avec la comptabilité, et d'apporter le support aux opérationnels pour l'élaboration budgétaire.

▪ Procédures mises en place

Reporting de gestion

L'organisation décrite ci-dessus permet de produire les états suivants :

- un reporting hebdomadaire du chiffre d'affaires pour chacun des 500 centres de profit ;
- un reporting mensuel par centre de profit contrôlé par rapport à un budget et qui permet notamment de déterminer l'un des éléments de la rémunération du responsable du centre de profit ;
- un reporting mensuel pour chaque filiale (compte de résultat réel / budget) présenté à l'ordre du jour des business review mensuelles ; ces business review mises en place en 2013 réunissent le Directeur Général Groupe, le Directeur Général de la filiale, le Directeur Financier Groupe et le Responsable du Contrôle de Gestion en charge de la filiale ;
- un reporting consolidé mensuel des activités par rapport aux éléments budgétaires consolidés.

Processus budgétaire

Le processus budgétaire est piloté par la Direction du contrôle de gestion groupe et appliqué à l'ensemble des entités du groupe.

Les principales étapes sont les suivantes :

- septembre : émission de la lettre de cadrage validée par le Directeur Général Groupe. Cette lettre de cadrage précise les objectifs généraux et les principales lignes directrices à l'attention des Directeurs Généraux des filiales opérationnelles et des Directeurs des fonctions support ;
- octobre : élaboration du budget pour l'année suivante par les filiales et les fonctions support ;
- novembre : présentation au Directeur Général et à la Direction Financière Groupe des budgets des filiales par la Direction Générale de l'entité ;
- décembre : présentation au Conseil d'administration des budgets des filiales et du budget consolidé par le Directeur Général Groupe ;
- mai et septembre : élaboration de 2 re-prévisions basées sur les résultats à date (forecast 1 et forecast 2)

Processus de suivi de trésorerie

Le suivi et l'analyse de la trésorerie sont centralisés au sein du service Trésorerie et Financement.

La récupération centralisée des soldes bancaires par télétransmission permet d'obtenir une information immédiate et fiable sur la situation de trésorerie journalière.

Une centralisation de trésorerie quotidienne a été mise en place sur la société Spir grâce à un équilibrage des comptes bancaires des différentes entités du groupe (cash pooling).

La Direction Financière du groupe présente mensuellement à la Direction Générale la situation de trésorerie consolidée et le suivi de cette situation par rapport au budget annuel de trésorerie.

▪ Etablissement des comptes consolidés et autres publications légales

Référentiel comptable IFRS

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe sont établis selon les normes comptables et internationales (IFRS) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) en vigueur à la date de clôture, avec des comptes comparatifs au titre de l'exercice précédent établis selon les mêmes normes.

Les principes IFRS retenus sont formellement validés par la Direction Générale, par les Commissaires aux Comptes et portés à la connaissance du Comité d'audit et du Conseil d'administration.

Processus d'établissement des comptes consolidés annuels et semestriels

Pour l'élaboration des comptes consolidés statutaires et semestriels, le groupe utilise le logiciel Magnitude.

L'utilisation de cet outil de consolidation permet d'exercer une analyse et un contrôle rigoureux du processus d'élaboration des comptes, régi par des procédures normées.

Dès le mois de novembre, la Direction Comptable et Fiscale élabore le calendrier et les tâches à effectuer par les équipes comptables et financières en charge des entités du groupe pour les besoins de la clôture annuelle à venir.

Ce processus permet d'anticiper les évolutions réglementaires et les risques éventuels pouvant affecter le processus d'établissement des comptes.

Après avoir été audités par les Commissaires aux Comptes, les états financiers produits par chaque équipe comptable pour les filiales sont intégrées pour consolidation.

Conformément à la législation, suite aux travaux et à la validation des Commissaires aux Comptes, les comptes consolidés sont présentés au Comité d'audit puis au Conseil d'administration par la Direction générale, dans les trois mois de la clôture de l'exercice et dans les deux mois s'agissant des comptes semestriels, en présence des Commissaires aux Comptes, pour contrôle et arrêté puis publication.

Autres publications légales :

Le chiffre d'affaires externe est extrait des systèmes comptables des entités du groupe tous les trimestres.

Il est consolidé et retraité par la Direction Comptable et Fiscale groupe afin de communiquer une information par secteur d'activité regroupant une ou plusieurs entités.

Cette présentation est identique à celle incluse dans la Note 18 relative aux informations sectorielles dans l'Annexe des Comptes consolidés annuelle et semestrielle.

▪ Gestion de l'information financière publiée

Outre le Directeur Général Groupe, seules les personnes dûment mandatées sont habilitées à communiquer des informations à caractère financier sur le marché. Il s'agit du Directeur Financier Groupe.

La Direction Financière du groupe élabore à destination du Conseil d'administration :

- les synthèses d'activité du groupe et de ses filiales ;
- les rapports financiers semestriel et annuel incluant le Rapport de gestion consolidé du Conseil d'administration ;
- les communiqués sur le chiffre d'affaires trimestriel et les résultats semestriels et annuels ;
- les communiqués de presse sur l'activité ;
- les présentations semestrielle et annuelle pour les analystes financiers et investisseurs (SFAF).

Chaque support de communication fait l'objet d'une validation par la Direction Générale.

Les rapports financiers du groupe Spir sont déposés auprès de l'AMF conformément à son règlement général.

Préalablement, les documents font l'objet d'un contrôle par les Commissaires aux Comptes consistant à vérifier la concordance des informations relatives à la situation financière et comptable avec les informations financières historiques, ainsi qu'à une lecture d'ensemble desdits documents.

Afin de garantir l'égalité d'accès à l'information des acteurs du marché financier, la Direction Financière du groupe :

- s'assure de la diffusion effective et intégrale de l'ensemble de l'information réglementée concernant le groupe ;

- la dépose sous format électronique auprès de l'AMF simultanément à sa diffusion par un diffuseur agréé par l'AMF ;
- la met en ligne sur son site internet dès sa diffusion www.spir.fr.

Elle s'assure également de porter à la connaissance du public par voie électronique, dès que possible, toute information susceptible, si elle était rendue publique, d'avoir une influence sensible sur le cours de bourse.

▪ Le système d'information

Outils de gestion et de comptabilité

Le reporting de gestion est fourni par le logiciel SAP BW qui est l'outil décisionnel de SAP.

Le budget est construit dans l'outil BPC de SAP (Business Planning & Consolidation) qui est un outil collaboratif de planification budgétaire, en lien avec les données de SAP.

Les comptabilités des entités du groupe sont tenues dans SAP FI, y compris pour la filiale Suisse du groupe, mais à l'exclusion du pôle Carboat qui a utilisé le logiciel QUALIAC jusqu'au 31 décembre 2013.

Le pôle Carboat a migré sur SAP FI et SAP BW au 1^{er} janvier 2014.

L'administration du personnel et la gestion de la paie sont réalisées dans SAP RH, à l'exception du pôle Carboat qui utilise l'outil CCMX.

L'ensemble des outils de gestion et de comptabilité sont gérés par un administrateur technique et fonctionnel.

Outils de trésorerie

L'outil de gestion de trésorerie et de communication bancaire est SAGE FRP Treasury et Communication (Editeur SAGE). L'interface de communication bancaire se fait sous protocole EBICS.

La société s'est conformée en 2013 à la réglementation SEPA (Single Euro Payments Area) avant l'échéance initiale du 01 février 2014 :

- La migration des virements en SCT est opérationnelle depuis juin 2013 ;
- La migration des prélèvements clients en SDD a démarré en décembre 2013 pour s'achever en janvier 2014.

Par ailleurs, dans le cadre du respect de la réglementation EMIR (European Market Infrastructure Regulation), à laquelle le groupe Spir est soumis en tant que contrepartie non financière, les opérations de couverture de swaps de taux d'intérêt sont dûment déclarées auprès d'un référentiel central.

Sécurité informatique

La prévention des risques liés à la sécurité informatique est assurée par les dispositifs suivants :

Jusqu'en 2013, le système informatique central, situé au siège d'Aix-en-Provence, est réparti dans deux salles informatiques éloignées de cent mètres, et les sauvegardes quotidiennes sont externalisées chez un prestataire externe.

A compter du 15 mars 2014, le système central est externalisé en région parisienne dans des data centers au plus haut niveau de sécurité. Les sauvegardes sont réalisées sur un site distant et externalisées mensuellement et les données de production sont systématiquement dupliquées sur des systèmes de stockage séparés.

Par ailleurs,

- les sites web grand public (Medias Généralistes et Medias Thématiques Immobilier) fonctionnent en mode actif-actif dans deux data centers éloignés afin d'assurer une disponibilité maximum ;
- les architectures web de l'activité Medias Thématiques Automobile sont hébergées dans un cloud public localisé en Irlande, interconnecté au siège de la société Carboat Média à Paris, via une liaison réseau dédiée et elles bénéficient d'une distribution dynamique de la charge sur 3 data centers distincts et redondants en cas de panne ;
- les progiciels utilisés sont le plus souvent des références dans leur domaine ;
- la généralisation des technologies de virtualisation renforce la tolérance aux pannes ;
- des sécurités d'accès physiques aux salles informatiques ainsi que des sécurités logiques pour l'accès aux programmes et aux données sont en place ;
- l'ensemble des systèmes informatiques est supervisé 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ;
- les liaisons réseaux Intranet et Web critiques sont doublées ;
- les infrastructures informatiques de l'activité Imprimerie sont réparties sur plusieurs sites avec des possibilités de reprise d'activité intersites et une réplication des sites de Pré-presse est réalisée tous les jours sur l'un des sites de la filiale IPS (back up).

6. Travaux réalisés en 2013 et planifiés pour les exercices suivants

La démarche globale et l'avancée des actions de contrôle interne ont fait l'objet de réunions régulières en 2013 avec le Directeur Général du groupe et un bilan d'activité a été présenté au Comité d'audit du 21 mai 2013.

Les travaux ont été réalisés sur la base du programme validé par le Comité d'audit du 15 février 2013.

Volet « audit interne » :

- Finalisation de la revue du cycle Achats et de certains postes de Frais généraux ;
- Suivi du traitement des risques cartographiés ;
- Suivi de l'avancement des différents plans d'actions relatifs à la Lettre de Recommandations des Commissaires aux Comptes (Management Letter 2012), à l'audit du Système d'information de la Paie (2012) et à l'audit du processus Achats et des Frais Généraux (2012/2013).

Volet « contrôle interne » :

Les travaux se sont poursuivis en matière d'amélioration du processus de contrôle interne et notamment sur :

- la sécurisation des accès aux applications informatiques,

- la sécurisation des processus de paiement des salaires et des fournisseurs,
- la procédure d'engagement de dépenses,
- le processus de revue des contrats fournisseurs,
- les procédures de gestion des parcs automobile et téléphonie,
- les procédures de prévention du risque de fraude,
- la procédure de prévention du risque de délits d'initiés.

Volet « gestion des risques » :

La conduite en 2013 du projet de diagnostic stratégique dans le cadre de la transformation du groupe a apporté une vision des risques, reportant de fait l'actualisation de la cartographie des risques inscrite au plan d'audit de l'exercice.

Pour l'exercice 2014, la feuille de route du Contrôle interne a été définie après recensement des attentes des Directions Générales des filiales du groupe, aussi bien au niveau des fonctions opérationnelles que des fonctions support.

Cette feuille de route, validée par le Comité d'audit du 15 avril 2014, porte notamment sur :

- le suivi des plans d'actions des précédents audits et l'accompagnement dans leur mise en place ;
- le renforcement des procédures de contrôle relatives aux éléments de salaires et à la gestion immobilière ;
- l'audit du processus de gestion des marchés nationaux sur la filiale de diffusion d'imprimés publicitaires ;
- le renforcement des procédures de prévention des conflits d'intérêt dans la relation avec les fournisseurs ;
- le suivi du traitement des risques précédemment identifiés.

Aix-en-Provence

Le 16 avril 2014

Louis Echelard

Président du Conseil d'administration

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Spir Communication (Annexe 3)

KPMG Audit
Département de KPMG S.A
Parc Edonia, Bâtiment 5
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint-Grégoire

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
400, promenade des Anglais
B.P. 33124
06203 Nice Cedex 3
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Spir Communication

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Spir Communication

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Spir Communication et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations :

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Rennes et Nice, le 28 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A



Vincent Broyé

ERNST & YOUNG et Autres



Camille de Guillebon

Rapport spécial sur les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en matière d'options de souscription ou d'achat d'actions (Annexe 4)

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 225-184 al. 1 du Code de commerce, nous devons vous informer des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce et vous rendre compte :

- du nombre, des prix et dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties par la société, les sociétés qui lui sont liées et les sociétés qu'elles contrôlent au sens de l'article L. 233-26 dudit Code au cours de l'exercice 2013, à tout ou partie des mandataires sociaux de la société,
- du nombre et du prix des actions souscrites ou achetées au cours de l'exercice 2013 par le ou les mandataires sociaux de la société concernés en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés visées ci-dessus,
- du nombre, des prix et dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties au cours de l'exercice 2013, par la société et les sociétés et groupement qui lui sont liés à chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux ayant bénéficié des 10 plus importantes attributions,
- du nombre et du prix des actions souscrites ou achetées au cours de l'exercice 2013 en levant une ou plusieurs options détenues sur les sociétés susvisées par chacun des dix salariés de la société non mandataires sociaux ayant procédé aux 10 plus important(e)s souscriptions ou achats,
- du nombre, des prix et dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, au cours de l'exercice 2013, par la société et les sociétés qui lui sont liées à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires.

I – OPTIONS ATTRIBUEES AU COURS DE L'EXERCICE 2013 :

Aucune option d'achat d'actions ou de souscription d'actions n'a été attribuée au cours de l'exercice 2013.

II – OPTIONS LEVEES AU COURS DE L'EXERCICE 2013 :

Aucune option d'achat d'actions ou de souscription d'actions n'a été levée au cours de l'exercice 2013.

Le Conseil d'administration

Le 16 avril 2014

Rapport spécial sur les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 au titre d'attributions gratuites d'actions (Annexe 5)

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, nous devons vous informer des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce et vous rendre compte :

- du nombre et de la valeur des actions qui, au cours de l'exercice 2013, ont été attribuées gratuitement à tout ou partie des mandataires sociaux de la société, par cette dernière ou par les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code susvisé ou encore par les sociétés contrôlées par la société au sens de l'article L. 233-16 dudit Code,
- du nombre et de la valeur des actions qui, au cours de l'exercice 2013, ont été attribuées gratuitement, par la société et par les sociétés ou groupement qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à chacun des dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé,
- du nombre et de la valeur des actions, qui au cours de l'exercice 2013, ont été attribuées gratuitement par les sociétés visées à l'alinéa précédent à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des actions attribuées entre les catégories de ces bénéficiaires.

Dans ce cadre, nous vous précisons qu'aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à créer n'a été réalisée au cours de l'exercice 2013.

Le Conseil d'administration

Le 16 avril 2014

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225.38 du Code de Commerce (Annexe 6)



KPMG Audit
Parc Edonia, Bâtiment S
Rue de la Terre Victoria
CS 46806
35768 Saint Grégoire Cedex
France



Ernst & Young et Autres
400, Promenade des Anglais
BP 33124
06203 Nice Cedex 3
France

Spir Communication S.A.

Siège social : Europarc de Pichaury 1330, Avenue Guillibert de la Lauzière – 13592 Aix en Provence
Capital social : €. 24 981 644

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.



28 avril 2014

1. Conventions de cautionnement avec Régicom

- **Personne concernée :**

Louis Echelard

- **Nature et objet :**

Caution solidaire en cas de défaillance de la société Régicom envers la société Proxiland, destinée à la location de bureaux à Ronchin situé 230, rue Jean Jaurès, immeuble le Tripode (59790) à effet du 1^{er} juin 2013.

Cette opération a été approuvée par votre conseil d'administration du 19 février 2013.

- **Modalités :**

Le loyer annuel s'élève à 32 milliers d'euros auquel s'ajoute une provision annuelle pour charges de 7 milliers d'euros.

La convention de cautionnement n'a pas produit d'effet sur l'exercice 2013.

2. Convention de cautionnement avec IPS

- **Personne concernée :**

Louis Echelard

- **Nature et objet :**

Caution solidaire en cas de défaillance de la société IPS envers la société SCA Graphic Paper France pour la fourniture de papier pour une période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'administration du 18 décembre 2013.

- **Modalités :**

L'engagement de la société Spir Communication est limité à 1 million d'euros.

3. Convention de prestation de service avec Alixio Executive Management

- **Personne concernée :**

Thierry Vallenet

- **Nature et objet :**

Spir Communication bénéficie des services de Monsieur Thierry Vallenet au travers d'un contrat de prestation de services conclu entre les sociétés CIP et Alixio Executive Management dans le cadre de la centralisation de l'ensemble des services support auprès de Spir Communication et des filiales du groupe par la société CIP.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'administration du 18 décembre 2013.



- **Modalités :**
En contrepartie des prestations de services réalisées, la société Alixio Executive Management facture à la société CIP un montant forfaitaire mensuel de 45 000 euros HT.
La somme facturée au titre de l'exercice 2013 s'élève à 73 500 euros HT.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de cautionnement avec IPS

- **Personne concernée :**
Louis Echelard

- **Nature et objet :**
Garantie de paiement des loyers de crédit-bail dus par la société Imprimeries IPS à la société CIC.
L'engagement pour 2013 s'élève à 4 687 933 €. Cette opération a été autorisée par le Conseil d'administration du 24 juillet 2007.

2. Convention de cautionnement avec Régicom et Concept Multimédia

- **Personne concernée :**
Louis Echelard

- **Nature et objet :**
Spir s'est portée caution le 20 octobre 2010 de ses filiales, la société Régicom et la société Concept Multimédia pour le paiement de toutes les sommes qui pourraient être dues dans le cadre de contrats de location longue durée de véhicules automobiles dans la limite d'une somme maximum de 3 000 000 € auprès de la Société ALD Automotive France.



Spir Communication S.A.
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions
et engagements réglementés

28 avril 2014

Ce cautionnement est délivré sur une durée expirant à l'échéance du dernier des contrats de location longue durée.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'administration du 20 octobre 2010.

Les commissaires aux comptes

A Rennes et à Nice, le 28 avril 2014

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Vincent Broyé

Associé

Ernst & Young et Autres



Camille de Guillebon

Associé

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au 31 décembre 2013 (Annexe 7)

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance « la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice »

François Régis HUTIN

- Président-Directeur Général et administrateur de la SA Ouest-France
- Président-Directeur Général de Sofiouest SA et administrateur
- Administrateur de Spir Communication SA
- Représentant de la SA Sofiouest à la Présidence de la SAS Sernas
- Cogérant de Precom SARL
- Cogérant de Prepart SCS
- Cogérant de la société civile SIPA
- Cogérant de la société civile SPGO (Société de Participation Grand-Ouest),
- Membre du Conseil de Surveillance de la SA Edilarge
- Membre du Conseil de Surveillance de Publihebdo SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS Ouest-France Multimédia
- Membre du Conseil de Surveillance de la Société des Editions de Normandie Ouest (SEN OUEST) SAS
- Administrateur de la Société des Publications du Courrier de l'Ouest
- Représentant de la SA Ouest-France au Conseil de Surveillance de CFPP SA
- Représentant de SIPA au Conseil d'Administration de la SA Le Maine Libre
- Représentant de SIPA au Conseil d'Administration de la Société d'Edition de La Résistance de la Presse de l'Ouest (par abréviation SERPO)
- Censeur de la SA Société Cherbourgeoise d'Editions
- Censeur de la SA Com Quotidiens
- Président du Groupement des Grands Régionaux

Louis ECHELARD

- Président-Directeur Général jusqu'au 3 avril 2013, de Spir Communication SA
- Président à compter du 3 avril 2013 de Spir Communication SA
- Administrateur de Spir Communication SA
- Président de Carboatmedia Holding SAS
- Représentant permanent de Spir Communication à la Présidence de Car&Boat Media SAS
- Directeur Général de la société civile SIPA
- Vice-Président, Directeur Général délégué et administrateur de la SA Ouest-France
- Membre du Conseil de Surveillance de 20 Minutes France SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de la SA Edilarge
- Représentant de la société civile SIPA au Conseil de Surveillance de la SAS Publihebdo
- Représentant de la SA Ouest-France au Conseil de Surveillance de la SA Com Quotidiens
- Administrateur de la SA Société d'Editions de la Résistance de la Presse de l'Ouest (SERPO)
- Représentant de la société civile SIPA au Conseil d'Administration de la Société des Publications du Courrier de l'Ouest

- Représentant de la société civile SIPA au Conseil d'Administration de la Société Cherbourgeoise d'Editions
- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS Ouest-France Multimédia
- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS Société des Editions de Normandie Ouest
- Représentant de la Société des Publications du Courrier de l'Ouest au Conseil d'Administration de la SA Le Maine Libre

Philippe TOULEMONDE

- Membre (Président jusqu'au 22 octobre 2013) du Conseil de Surveillance de la SA Informer
- Directeur Général délégué de la SA Ouest-France
- Administrateur de la Société d'Edition de la Résistance de la Presse de l'Ouest (par abréviation SERPO)
- Président de la SAS Ouest-Plus Services
- Président de la SA Com Quotidiens
- Président de la SAS Only You
- Cogérant de la SARL Precom
- Gérant de la SARL Nantes Médias
- Gérant de la SARL Fréquence Ile
- Gérant de la SARL Demo FM
- Gérant de l'EURL OCBS (Océane Communication Bretagne Sud)
- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS Publihebdo
- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS Ouest-France Multimédia
- Membre du Conseil de Surveillance de la SAS Société des Editions de Normandie Ouest (SEN OUEST)
- Membre du Conseil de Surveillance de Zcomme SAS
- Administrateur de la SA Spir Communication
- Administrateur de la Société des Publications du Courrier de l'Ouest
- Administrateur de la SA Le Maine Libre

François-Xavier HUTIN

- Président du Conseil de Surveillance de la SA Edilarge
- Administrateur de la SA Ouest-France
- Administrateur de la SA Sofiouest
- Administrateur de Spir Communication SA
- Membre du Conseil de Surveillance de la SA Informer
- Gérant de la SCI de la Bellangerais
- Gérant de la SCI Le Plessis
- Administrateur de la Société des Publications du Courrier de l'Ouest
- Administrateur de la SA Le Maine Libre
- Administrateur de la Société d'Edition de la Résistance de la Presse de l'Ouest (par abréviation SERPO)

Georges COUDRAY

- Président Honoraire du Crédit Mutuel Arkéa et du Crédit Mutuel de Bretagne
- Vice-Président et administrateur de la SA Sofiouest
- Représentant de la SA Sofiouest au Conseil d'Administration de la SA Spir Communication
- Administrateur de Spir Communication
- Membre du Conseil de Surveillance de la SA Edilarge
- Administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Administrateur de la Caisse de Crédit Mutuel de Paramé
- Président d' Ark'ensol
- Représentant permanent du Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'Administration CEOI-BIE
- Administrateur de Suravenir Assurances
- Membre du Conseil de Surveillance d'Infolis
- Membre du Conseil de Surveillance d'Arkéa Crédit Bail
- Administrateur de Leasecom Group
- Cogérant de la SCS Prépart

Patrice HUTIN

- Administrateur de la SA Sofiouest
- Administrateur de la SA Spir Communication

Paul MUSEUX

- Administrateur de la SA Sofiouest
- Administrateur de la SA Spir Communication jusqu'au 20 décembre 2013
- Président de la SAS Saint Honoré

La Société de participation et de financement dans la communication (SOFIOUEST)

- Administrateur de Spir Communication SA, représentée par Georges COUDRAY
- Président de Sernas SAS, représentée par François Régis HUTIN
- Administrateur de la SA Société Cherbourgeoise d'Editions, représentée par Jean-Claude KLING

Arielle DINARD

- Administrateur de Spir Communication SA
- Président du Directoire de la société SA Com Quotidiens
- Présidente de la SAS Editions du Guide et Services Multimédia jusqu'au 30 octobre 2013

Henri TRACOU

- Administrateur de Spir Communication SA

Jean-Michel NEYRET pour la période du 3 avril 2013 au 18 décembre 2013

- Directeur Général de Spir Communication SA

Thierry VALLENET pour la période du 21 novembre 2013 au 31 décembre 2013

- Directeur Général Délégué de Spir Communication SA pour la période du 21 novembre 2013 au 18 décembre 2013
- Directeur Général de Spir Communication SA pour la période du 18 décembre au 31 décembre 2013
- Directeur Général de CIP SAS pour la période du 18 décembre au 31 décembre 2013
- Administrateur de Martine Leherpeur Conseil SA
- Président de N1 Device Holding SAS
- Président de Bravy Management SAS
- Président de Eloy Management SAS
- Liquidateur amiable de Conso Lists SAS
- Président de Vivreo SAS

Gérard BECUE exerçait jusqu'à la date de son décès le 6 mars 2013 les mandats de :

- Administrateur de Spir Communication SA
- Administrateur de Sofiouest SA
- Administrateur A.C.O. 24 H du Mans

Rapport sur l'utilisation de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2013 d'acquérir des actions de la société (Annexe 8)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 al. 2 du Code de commerce, le conseil d'administration doit rendre compte chaque année de la réalisation des opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat d'actions de la société que vous avez autorisé, par un rapport qui précise notamment les affectations des actions achetées, le volume des actions achetées et vendues pour chaque objectif et les éventuelles allocations à d'autres objectifs.

Le présent rapport a donc trait au programme de rachat d'actions autorisé par votre assemblée générale mixte du 22 mai 2013.

Nous vous rappelons qu'il est possible pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé de procéder au rachat de leurs propres actions dans la limite de 10 % du capital social et ce afin notamment de :

- réguler le cours de l'action,
- octroyer des stocks options ou des attributions gratuites d'actions à leurs salariés ou dirigeants,
- financer des opérations de croissance.

Cependant, l'assemblée générale mixte du 22 mai 2013 a décidé, dans sa dixième résolution, que les acquisitions d'actions pourraient être effectuées avec les finalités suivantes par ordre d'intérêt décroissant :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Spir Communication par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF, avec un plafond de 4 % du capital social,
- attribuer des actions aux salariés de la société et des filiales du groupe Spir Communication, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, pour le service des options d'achats d'actions ou de souscription d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux en application des dispositions de l'article L. 225-197-1 et suivants dudit Code,
- financer des opérations de croissance externe, en respectant le plafond légal de 5 % du capital social.

Ladite assemblée a autorisé le conseil d'administration à acheter des actions de la société dans la limite de 8 % du nombre d'actions composant le capital social à la date du 22 mai 2013, soit 499 632 actions.

Il est rappelé que les achats ou cessions de ces actions pouvaient être effectués par tous moyens et de toutes manières, y compris par acquisition ou cession de bloc de titres, ou l'utilisation d'instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat ne pouvait excéder 100 euros par action et le prix minimum de vente être inférieur à 5 euros par action (sauf éventuelles opérations sur le capital de la société).

L'autorisation a été donnée pour dix-huit mois.

Pour réaliser ces opérations, le contrat de liquidité mis en place depuis août 2001 avec une société de bourse s'est normalement poursuivi au cours de l'exercice écoulé.

Dans ce cadre, le conseil d'administration a utilisé, durant l'exercice 2013, cette autorisation d'opérer en bourse sur les actions de Spir Communication dans les conditions suivantes :

- La société a acheté 109 630 de ses actions au cours moyen de 13,03 euros.
- La société a vendu 115 853 de ses actions au cours moyen de 12,80 euros.

Le montant global des frais de gestion et de négociation afférents à ces opérations s'est élevé à 24 350,13 euros hors taxes.

Au 31 décembre 2013, la société détenait 5 130 actions Spir Communication d'une valeur nominale de 4 euros chacune, soit 0,08% du capital contre 11 353 au 31 décembre 2012, représentant une valeur au cours d'achat de 66 021 euros.

Par ailleurs, pour couvrir les plans d'options d'achat d'actions en cours de validité ou futurs, la société détenait au 31 décembre 2013 151 444 actions Spir Communication de valeur nominale de 4 euros, soit 2,42 % du capital social à cette date, sans changement par rapport aux actions détenues à ce titre au 31 décembre 2012. Leur valeur au cours d'achat s'élève à 15 688 381 euros.

Nous continuerons à mettre en place chaque fois que cela s'avère opportun des opérations de rachat d'actions dans la limite de l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 22 mai 2013 et ceci jusqu'à expiration de sa validité soit le 21 novembre 2014, sauf décision de l'assemblée générale de mettre en place un nouveau programme de rachat, décision qui priverait d'effet, à compter de la décision, à hauteur de la partie non encore utilisée, l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 22 mai 2013.

Le Conseil d'administration

Le 16 avril 2014

Rapport visant à solliciter l'autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la société (Annexe 9)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF, à l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier et aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, le présent document a pour objectif de donner une complète information du descriptif du programme de rachat d'actions de la société envisagé.

Nous vous rappelons qu'il est possible pour les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé de procéder au rachat de leurs propres actions dans la limite de 10 % du capital social et ce afin notamment de :

- réguler le cours de l'action,
- octroyer des stocks options ou des attributions gratuites d'actions à leurs salariés ou dirigeants,
- financer des opérations de croissance.

C'est pourquoi nous sollicitons de la présente assemblée générale d'autoriser le conseil à procéder à des acquisitions d'actions de la société ayant les finalités suivantes par ordre d'intérêt décroissant :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Spir Communication par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF, avec un plafond de 4 % du capital social,
- attribuer des actions aux salariés (ou à certains d'entre eux) et/ou aux mandataires sociaux éligibles (ou à certains d'entre eux) de la société et des filiales du groupe Spir Communication, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, pour le service des options d'achat ou de souscription d'actions conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et/ou aux mandataires sociaux éligibles (ou à certaines catégories d'entre eux) conformément aux dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- conservation et utilisation dans le cadre des opérations de croissance externe (à titre d'échange, de paiement ou autre), en respectant le plafond légal de 5 % du capital social.

L'assemblée pourrait autoriser le conseil d'administration à acheter, en une ou plusieurs fois, des actions de la société dans la limite de 8 % du nombre d'actions composant le capital social à la date du 27 mai 2014 (étant précisé que, si les actions sont rachetées pour animer le marché et favoriser la liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 8 % correspondrait au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation dans le cadre du contrat de liquidité).

En outre, les achats ou cessions de ces actions pourraient être effectués par tous moyens et de toutes manières autorisés par la réglementation en vigueur, y compris par acquisition ou cession de bloc de titres ou l'utilisation d'instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat ne pourrait excéder 100 euros par action et le prix minimum de vente ne pourrait être inférieur à 5 euros par action (sauf éventuelles opérations financières sur le capital de la société, auquel cas le prix d'achat serait ajusté afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action).

A titre indicatif, le montant maximal susceptible d'être affecté par la société aux rachats de ses actions au titre du programme de rachat envisagé serait fixé à 49.963.200 euros.

La présente autorisation serait donnée pour dix-huit mois à compter du jour de l'assemblée, et priverait d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 22 mai 2013 dans sa dixième résolution.

L'assemblée générale donnerait tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre l'autorisation que vous voudrez bien lui octroyer et d'en fixer les modalités dans les conditions légales et selon celles que vous aurez décidées, passer tous ordres de bourse, signer tous actes et conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations, et d'une manière générale faire le nécessaire pour l'application de ladite autorisation.

* * * * *

Nous vous demandons de bien vouloir voter la résolution soumise à votre suffrage.

Le conseil d'administration

Le 16 avril 2014

Rapport visant à solliciter l'autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet de consentir des plans d'options d'achats d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou des plans d'attribution d'actions gratuites (Annexe 10)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte à l'effet d'autoriser le conseil d'administration à consentir au bénéfice des mandataires sociaux dirigeants éligibles (ou de certains d'entre eux) et/ou des cadres supérieurs (ou de certains d'entre eux) des sociétés du groupe, d'une part des plans d'options d'achat d'actions et/ou des plans d'options de souscription d'actions et/ou d'autre part des plans d'attribution d'actions gratuites, étant précisé que chacune de ces autorisations seraient consenties pour une durée de 38 mois à compter de l'assemblée générale du 27 mai 2014.

L'attribution d'options de souscription d'actions et/ou options d'achat d'actions ne devant pas bénéficier à l'ensemble des salariés, il est rappelé qu'il existe dans la société Spir Communication un accord de participation groupe dérogatoire répondant à l'exigence d'un dispositif d'association des salariés aux performances de l'entreprise.

Les trois types de plans envisagés devront soumettre l'octroi des options ou les éventuelles attributions d'actions aux dirigeants mandataires sociaux et/ou aux cadres supérieurs à des conditions de performance sérieuses et exigeantes qui seraient décidées par le conseil d'administration sur proposition du comité des rémunérations.

Il est également proposé de décider que la valorisation des options ou des actions ne devra pas représenter un pourcentage disproportionné de l'ensemble des rémunérations attribué à chaque dirigeant mandataire social, et qu'à ce titre le conseil d'administration fixera le pourcentage de la rémunération globale de chaque mandataire que cette attribution ne devra pas dépasser, sans que ledit pourcentage excède 25 % (compte tenu tant des plans d'achat d'actions ou de souscription d'actions ou des attributions gratuites d'actions qui seraient mis en place dans le cadre des présentes autorisations qui vous sont demandées d'octroyer au conseil d'administration).

Les motifs présidant à la possibilité de mettre en œuvre chaque plan sont la motivation et la fidélisation des collaborateurs en leur permettant de participer à la croissance du groupe.

La mise en place des futurs plans sera au préalable débattue au sein du conseil d'administration sur proposition du comité des nominations et des rémunérations qui définira la politique générale d'attribution des options de souscription ou d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions.

1. S'agissant plus particulièrement des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions :

Le prix d'achat ou de souscription des actions par les bénéficiaires sera fixé par le conseil d'administration au jour où les options seront consenties par ce dernier. Toutefois, par dérogation aux dispositions des articles L. 225-177 et L. 225-179 du Code de commerce autorisant une décote de 20 % par rapport à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant ce jour, et conformément aux recommandations publiées le 16 juin 2013 par l'AFEP-MEDEF dans son Code de Gouvernement d'Entreprise qui prévoient notamment la suppression de la décote, le prix d'achat ou de souscription des actions par les bénéficiaires ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties par le conseil d'administration.

En outre, aucune option d'achat ou de souscription d'actions ne pourra être consentie moins de vingt séances de bourse après le « détachement des actions d'un coupon » donnant droit à un dividende ou à une augmentation de capital, ni dans un délai de dix séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes consolidés,

ou à défaut les comptes annuels, sont rendus publics, ni dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la société ont connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

Le nombre total des options d'achat ou de souscription d'actions serait limité à 4 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration d'attribuer lesdites options et compte tenu des attributions qui seront éventuellement consenties en vertu du point 2. ci-après (sous réserve des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation).

Nous vous proposons par ailleurs de fixer la période de levée des options à quatre ans, à compter de la date d'attribution aux bénéficiaires et au plus tard dans un délai de huit ans à compter du jour où elles leur seront consenties, étant entendu que les bénéficiaires devront toujours être en fonction et n'être pas démissionnaires au jour de la levée des options.

Conformément à l'article L. 225-177 du Code de commerce, le conseil d'administration fixera les périodes au cours desquelles les options pourront être levées et pourra prévoir l'interdiction de revente immédiate des actions acquises, sans toutefois que le délai imposé pour la conservation des titres ne puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option.

Nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration le soin de décider des mesures nécessaires à la protection de l'intérêt des bénéficiaires des options, y compris le cas échéant, en procédant à un ajustement du nombre des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties, notamment si la société réalise une des opérations visées à l'article L. 225-181 alinéa 2 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que l'adoption de la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

Enfin, à l'effet de ce qui précède, nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour fixer dans les limites légales et réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution des options d'achat et de souscription et de leur levée et notamment pour arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires suivant ce qu'il jugera le plus approprié pour assurer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires auxquels s'adressent ces options tout en se conformant à toutes les dispositions en vigueur et notamment aux recommandations du 16 juin 2013 publiées par l'AFEP/MEDEF dans son Code de Gouvernement d'Entreprise.

2. S'agissant plus particulièrement des plans d'attribution gratuite d'actions

Le nombre total des actions attribuées gratuitement serait limité à 4 % du capital social au jour de la décision du conseil d'administration d'attribuer lesdites actions et compte tenu des options qui seraient éventuellement consenties en vertu du point 1. ci-avant (sous réserve des ajustements susceptibles d'être opérés en vertu de la réglementation).

Nous vous proposons de (i) décider que l'attribution gratuite d'actions à leurs bénéficiaires deviendrait définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans à compter de la date à laquelle les droits d'attribution seront consentis par le conseil d'administration et (ii) de fixer à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires. Il est précisé que l'attribution portera sur des actions existantes qui devront être acquises par la société, soit dans le cadre de l'article L. 225-208 du Code de commerce, soit, le cas échéant, dans le cadre du programme d'achat d'actions dont l'autorisation a été sollicitée aux termes de la treizième résolution ou de tout programme d'achat d'actions applicable postérieurement.

Enfin, à l'effet de ce qui précède, nous vous proposons de déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour fixer dans les limites légales et réglementaires, toutes les autres conditions et modalités de l'attribution gratuite des actions, et notamment pour arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires suivant ce qu'il jugera le plus approprié pour assurer la motivation et la fidélisation des bénéficiaires auxquels s'adressent ces attributions tout en se conformant à toutes les dispositions en vigueur et notamment aux recommandations du 16 juin 2013

publiées par l'AFEP/MEDEF dans son Code de Gouvernement d'Entreprise, étant précisé que le conseil d'administration pourra prévoir, le cas échéant, la faculté de procéder pendant la période d'acquisition aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société, de manière à préserver les droits des bénéficiaires.

* * * * *

Nous allons vous donner lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes.

Nous vous demandons de bien vouloir adopter les résolutions soumises à vos suffrages et donner tous pouvoirs au conseil d'administration afin d'en assurer la bonne exécution.

Le conseil d'administration

Le 16 avril 2014

Tableau des résultats des cinq derniers exercices (Annexe 11)

(en euros)	2013	2012	2011	2010	2009
Capital en fin d'exercice					
Capital social	24 981 644	24 981 644	24 981 644	24 981 644	24 981 644
Nombre d'actions ordinaires existantes	6 245 411	6 245 411	6 245 411	6 245 411	6 245 411
Nombre d'actions à dividende prioritaire					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	7 860 974	8 030 338	15 971 727	4 810 358	6 363 576
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	21 820 511	13 395 786	10 996 966	170 772 067	11 547 420
Impôts sur les bénéfices	(3 729 142)	(4 427 875)	774 897	3 546 330	(1 244 326)
Dotations aux amortissements et provisions	43 774 234	15 479 136	55 560 971	86 577 080	86 119 140
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(18 224 581)	2 344 525	(45 338 902)	80 648 657	(73 327 394)
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	4,09	2,85	1,64	26,78	2,05
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(2,92)	0,38	(7,26)	12,91	(11,74)
Dividende attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Personnel					
Effectif moyen des salariés de l'exercice	8	8	48	1	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 861 635	2 128 921	3 349 139	840 174	1 715 876
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	750 176	955 266	1 720 251	362 627	737 201

Notice biographique de Madame Christine Blanc-Patin (Annexe 12)

Après 25 ans d'expérience au sein du cabinet Ernst & Young Audit dont 15 ans en tant qu'associée, Christine Blanc-Patin a créé en 2009 la société d'audit et de conseil CBP Audit & Associés dont elle assure la responsabilité.

Expert-comptable et commissaire aux comptes, Christine Blanc-Patin est notamment signataire de sociétés cotées.

Christine Blanc-Patin est diplômée de l'ESSEC.

Notice biographique de Madame Viviane Neiter (Annexe 13)

Après avoir géré pendant 23 ans une affaire familiale tout en s'investissant dans les clubs d'investissement et dans l'Association pour la Promotion de l'Actionnariat Individuel, Viviane Neiter crée en 2003 son propre cabinet spécialisé en gouvernance et relations presse et publiques.

Dirigeante et fondatrice chez NEITER CONSULTING, Viviane Neiter est actuellement administratrice de trois sociétés cotées, chargée de cours et formatrice en gouvernance d'entreprise.

Viviane Neiter est diplômée de Sup de Co Reims.